

Mise en ligne : 1^{er} avril 2021.
Dernière modification : 21 février 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(1865-1962)
création de la Société générale
en complément de la
Société des mines de fer magnétique de Mokta-el-Hadid
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mokta-el-Hadid_1865-1986.pdf

SARL, 18 mars 1865

PUBLICATIONS LÉGALES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
à responsabilité limitée,
(*Le Droit et Le Moniteur universel*, 1^{er} avril 1865)
(*Le Sémaphore de Marseille*, 5 avril 1865)

I. — Suivant acte reçu par M^e Dufour et son collègue, notaires à Paris, le 11 février 1865, enregistré,

Il a été formé une société à responsabilité limitée, ayant pour objet : l'exploitation de tous services maritimes de transports par bateaux à vapeur.

La société a pris la dénomination de : Société générale de transports maritimes à vapeur à responsabilité limitée.

Elle a son siège à Paris.

La durée est fixée à trente années, qui commenceront à courir du jour de sa constitution (qui a eu lieu le 18 mars 1865), sauf le cas de dissolution anticipée et de prorogation prévus audit acte.

Le fonds social a été fixé à 20 millions de francs et divisé en 10.000 actions de 500 fr. chacune, payables en numéraire.

Il a été stipulé que sur les bénéfices nets de la société, il serait prélevé, pour la formation d'un fonds de réserve destiné à faire face aux charges extraordinaires ou imprévues de la société, une somme qui serait déterminée par l'assemblée générale et qui ne pourrait être inférieure à un vingtième de ces bénéfices.

II. — Suivant acte reçu par M^e Dufour et son collègue, notaires à Paris, en date du 16 mars 1865, enregistré,

Il a été déclaré par les fondateurs que les 40.000 actions de 500 fr. chacune, formant le capital social, avaient été souscrites par eux et par cent quatre-vingt-onze autres personnes, et que chaque souscripteur avait effectué un versement de 200 fr. sur chacune des actions par lui souscrites.

À cet acte est annexée la liste des souscripteurs constatant aussi l'état des versements effectués par ceux-ci.

III. — Suivant procès-verbal de délibération de l'assemblée générale des actionnaires de la Société générale des transports maritimes à vapeur à responsabilité limitée en date

du 18 mars 1865, rassemblée, après avoir entendu la lecture des statuts, de la déclaration de la souscription, de la liste des souscripteurs et de l'état des versements effectués,

A reconnu la sincérité de la déclaration de la souscription et de versement ;

A fixé à un vingtième la quotité à prélever sur les bénéfices, pendant le premier exercice, pour la formation du fonds de réserve ;

A procédé à la nomination de dix-huit membres devant composer le conseil d'administration, dont les noms suivent ;

Denière (Guillaume), ancien président du tribunal de commerce de la Seine, demeurant à Paris, rue Rougemont, n° 4 ;

Blount (Edouard), banquier, demeurant à Paris, rue de la Paix, n° 3 ;

Talabot (Paulin), directeur du Chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, demeurant à Paris, rue de Rivoli, n° 210 ;

Fère (Victor), vice-président de la chambre de commerce de la Seine, demeurant à Paris, rue Sainte-Croix-de-la Bretonnerie, n° 50 ;

Cahen d'Anvers (Édouard) ¹, banquier, demeurant à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 118 ;

Lucy-Sédillot ², ancien président du tribunal de commerce de la Seine, demeurant à Paris, rue de Choiseul, n° 2 ;

Jouët-Pastré (Michel-Albert), propriétaire, demeurant à Paris, rue de la Tour-des-Dames, n° 9 ;

Clerc (Joseph) ³, banquier, demeurant à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 22 ;

Couturier (Gustave) ⁴, banquier, demeurant à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 18 ;

Armand (Amédée), vice-président de la chambre de commerce de Marseille, demeurant en cette ville, rue de Rome, n° 71 ;

Bergasse (Henri), membre de la chambre de commerce de Marseille, demeurant en ladite ville, rue de la Paix, n° 13 ;

Darier (Émile), juge au tribunal de commerce de Marseille, demeurant en cette ville, rue Nicolas, n° 12 ;

Maglione (Joseph), armateur, demeurant à Marseille, boulevard Notre-Dame, n° 14 ;

Hakin (Jacques), banquier, demeurant à Marseille, rue Paradis, n° 157 ;

Rouffio (Félix), propriétaire, à Marseille, rue Sylvabelle, n° 116 ;

Bénet (Louis), fondateur, demeurant à Marseille, cours Buonaparte, n° 91 ;

Chappon (Adolphe), propriétaire, demeurant à Marseille, rue Montgrand, n° 20 ;

Breitmayer (Jacques), directeur des Docks de Marseille, demeurant en cette ville, à la Joliette.

MM. Marc Pichaud, négociant, et Eugène Breitmayer, négociant, ont été nommés commissaires de la société.

Les administrateurs sus-désignés, dans leur réunion du 21 mars, ont nommé :

¹ Édouard Cahen (d'Anvers) : banquier, administrateur de la Société générale. Sa démission du conseil de la Société générale en 1869, pour raisons de santé, entraîne celle de son parent Bischoffsheim et la nomination de Cahen (d'Anvers fils) comme censeur.

² Léon Lucy-Sédillot (1800-1869) : négociant en coton, membre de la chambre de commerce de Paris (équipier de Denière et de Fère), juge, puis président (1858) du tribunal de commerce de la Seine, officier de la Légion d'honneur à ce dernier titre (1860). Membre du conseil d'escompte, puis (1854) censeur du Comptoir d'escompte de Paris, administrateur de la Caisse paternelle (assurances-vie et accidents ferroviaires), de la Société de commerce maritime J.-J. Dumont et Cie (1856), de la Société générale (1864), de la Société générale de transports maritimes (1865), censeur du Crédit foncier colonial.

³ Joseph Clerc (*Clerc-Kayser*)(1794-1877) : raffineur de sucre, ancien président de la chambre de commerce du Havre (1853-1859), officier de la Légion d'honneur.

⁴ Gustave Couturier (Smyrne, 1813-Paris, 1889) : on le retrouve avec Talabot ou la Société générale au Crédit général ottoman (1869), à la Société industrielle franco-russe (1872). Président de la Route de Beyrouth et Damas, liée au PLM. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Route_Beyrouth-Damas.pdf

Président du conseil d'administration : M. G. Denière.
Vices-présidents : MM. A. Armand et Edouard Blount.
Secrétaire du conseil : M. Eugène Combe, ancien élève de l'École polytechnique.
Membres composant le comité de direction :
MM. A. Armand, H. Bergasse, E. Darier, J. Maglione.

Nouvelles diverses
(*La Gazette de France*, 22 avril 1867)

Le commerce d'exportation réclamait depuis longtemps l'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur reliant les ports de la Méditerranée à ceux du Brésil et de La Plata ; nous sommes heureux d'annoncer que ce vœu va recevoir satisfaction. — La Société générale de transports maritimes à vapeur, qui a son siège d'exploitation à Marseille, et dont les bateaux desservent déjà les ports de l'Algérie, de l'Égypte et de la Syrie, va fonder, avec des paquebots de 1^{re} classe, portant 2 000 tonneaux et ayant une vitesse de 10 à 11 nœuds, un service régulier de voyageurs et de marchandises, qui partira de Gênes et de Marseille, et se dirigera sur Montevideo et Buenos-Ayres, en faisant escale à Gibraltar, Saint-Vincent, Pernambuco, Bahia et Rio-Janeiro ; la durée de la traversée sera de 32 jours. — Le premier départ aura lieu le 1^{er} juin de Gênes et le 4 juin de Marseille.

Le port de Bône*
(*Le Messager de Paris*, 12 septembre 1868)

On lit dans la *Seybouse* :

D'après les renseignements qui nous sont fournis par le service des ponts et chaussées, l'état d'avancement des travaux du port de Bône permet de fixer au mois de novembre prochain l'époque à laquelle les navires de commerce, et spécialement ceux de la Société générale des transports maritimes à vapeur, pourront venir effectuer leur chargement et leur déchargement le long des quais ouest de la darse et des appointements de la compagnie de Mokta-el-Hadid.

.....

MARINE
Évènements de mer
(*Le Messager de Paris*, 20 novembre 1868)

Le paq trans. le *Poitou*, de la Société générale de transports maritimes à vapeur, parti de Marseille le 15 octobre dernier, est arrivé à Saint-Vincent le 25, à six heures du matin, et a continué le même jour, à deux heures, pour Rio-Janeiro, tout étant bien à bord.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
(*Le Messager de Paris*, 22 mars 1869)

.....
La compagnie des Transports maritimes a donné, en 1868, comme résultat de l'exercice 1867, un revenu de 7 1/2 %, indépendamment des réserves et des amortissements que le conseil d'administration prélève sagement sur les bénéfices pour faire face à toutes les éventualités. Un appel de cent francs par action a été fait en 1868, à raison du développement pris par les affaires de la Compagnie. La ligne de l'Amérique du Sud donne déjà des résultats satisfaisants, et promet mieux encore pour l'avenir. Ajoutons que la Société ne peut que bénéficier des progrès de la Compagnie de Mokta, qui, en augmentant sa production, augmentera en même temps le fret des transports maritimes.

.....

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
A responsabilité limitée
Capital : vingt millions.
(*Le Messenger de Paris*, 2 avril 1869)

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle est convoquée pour le vendredi 30 avril, à quatre heures, au siège social, 17, rue Laffitte.

Aux termes des articles 32 et 36 des statuts, tout titulaire de vingt actions est de droit membre de l'assemblée ; nul ne peut être porteur de pouvoirs d'actionnaires s'il n'est actionnaire lui-même et membre de l'assemblée. Les propriétaires d'actions, ou leurs fondés de pouvoirs devront, pour avoir le droit d'assister à cette assemblée, déposer leurs titres ou leurs procurations avant le 20 avril :

À Paris, à la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, rue de Provence, 54.

À Lyon, à la succursale de ladite Société, place de la Bourse, 2.

À Marseille, à la direction de l'exploitation, rue de la Bourse, 3.

À Genève, à la Banque commerciale genevoise.

Il sera remis à chaque déposant une carte d'admission nominative et personnelle.

La forme des pouvoirs, déterminée par le conseil d'administration, sera communiquée à MM. les actionnaires dans les lieux ci-dessus désignés.

.....

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL MARITIME DE SUEZ.
(*Le Journal des chemins de fer*, 7 août 1869)

.....
La Compagnie marseillaise des transports maritimes à vapeur poursuit la construction de steamers de grande capacité. Ces steamers, mus par des machines consommant peu de charbon, permettront d'effectuer des transports entre l'Europe et l'Asie à des prix très-réduits. La Société des transports maritimes, exclusivement commerciale, ne fera d'ailleurs qu'appliquer ce qu'elle a déjà organisé avec beaucoup d'intelligence et de succès entre Marseille et l'Algérie et sur la ligne du Brésil.

.....

Publicité
(*La Gazette de France*, 22 mars 1870)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
à responsabilité limitée (capital 2 millions).
SERVICE À GRANDE VITESSE de MARSEILLE à LA PLATA.

Les provenances de Rio-Janeiro étant soumises, par suite de la fièvre jaune, à une quarantaine à La Plata, la Compagnie des transports maritimes à vapeur informe le public que ses paquebots, partant de Marseille le 15 de chaque mois, cesseront de toucher à Rio-Janeiro jusqu'à nouvel avis, et se dirigeront directement de Marseille sur La Plata.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Exercice 1871
(*Le Messager de Paris*, 25 mars 1872)

.....
L'interruption du travail dans plusieurs usines métallurgiques a, pendant un certain temps, obligé la compagnie de Mokta-el-Hadid à suspendre ses importations de minerai, et, par contrecoup, est venue atteindre la compagnie des Transports maritimes, en privant de leur aliment principal ses services de la Méditerranée. De plus, l'état de guerre faisant préférer les pavillons neutres pour les traversées lointaines, les départs de la Compagnie, sur les lignes transatlantiques, ont dû être plus d'une fois suspendus ; mais ces arrêts ont été momentanés. Les travaux des deux compagnies, vivement repris, dès que les circonstances l'ont permis, ont donné aussitôt des résultats favorables. La compagnie des Transports maritimes, que ce long chômage n'a pas empêchée de satisfaire pour 1870 aux larges amortissements prescrits par ses statuts et les sages décisions des assemblées générales antérieures, a pu, au 1^{er} septembre, distribuer un escompte sur le dividende de 1871, et la compagnie de Motka a donné, même pour 1870, un dividende de 4 %, en constatant que les événements « n'ont pas ébranlé les bases de l'entreprise, mais seulement atténué, dans une mesure qui n'a rien d'excessif, les produits de l'exercice 1870 et retardé d'un an la mise en exploitation des houillères. »

Transports maritimes à vapeur
(*Le Messager de Paris*, 24 mai 1872)

Le rapport présenté à l'assemblée générale du 30 avril dernier, présidée par M. Denière, constate que, pendant les premiers mois de l'exercice 1871, les services de la société ont subi les mêmes entraves que pendant les derniers mois de l'exercice 1870.

La cessation presque complète du trafic méditerranéen, par suite de la guerre, et la grave perturbation apportée dans le service transatlantique, soit par les épidémies qui ont sévi dans l'Amérique du Sud, soit par la nécessité de transformer les machines des grands paquebots affectés à ce service, ont pesé lourdement sur les affaires générales de la société.

Mais la situation s'est sensiblement modifiée dans le deuxième semestre de l'exercice 1871, et cette amélioration promet de se développer pendant l'exercice courant.

Les exportations de minerai ont été de 144.000 tonnes en 1871, contre 187.000 tonnes en 1869.

Sur sa ligne transatlantique, la Compagnie n'a effectué que six voyages au lieu de douze ; cependant, l'excédent des recettes sur les dépenses s'élève encore à la somme de 1.221.487 francs, qui a été répartie de la manière suivante :

Amortissement du matériel	523.874 65
Réserve statutaire	34.363 28
Amortissement des frais de premier établissement	53.265 91
Intérêts à 5 % du capital versé	600.000 00
Reliquat disponible	9.981 10
Total	<u>1.221.497 94</u>

Malgré le ralentissement considérable de son trafic, la société a pu, sans diminuer son fonds de roulement, consacrer une somme de plus de 1.400.000 fr. à l'armement de son nouveau paquebot la *France* et à la transformation de ses quatre autres paquebots transatlantiques, transformation dont les résultats économiques vont profiter à l'exercice courant.

La compagnie de Mokta a commandé pour cet exercice, un transport de plus de 220.000 tonnes de minerai, ce qui procurera au matériel méditerranéen de la société un emploi des plus actifs.

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice 1871, l'assemblée a fixé à 15 fr. par action la répartition à faire sur les bénéfices de cet exercice. Un acompte de 6 fr. ayant été payé en octobre dernier, le solde de 9 fr. par action est en distribution depuis le 1^{er} mai courant.

MM. Blount, Darier, Grandval et Couturier, administrateurs sortants, ont été réélus.

Société générale de transports maritimes à vapeur
Assemblée générale du 30 avril 1872
(*Le Globe*, 27 mai 1872)

Cette société a souffert, comme les autres, des événements de 1870-71, qui ont arrêté presque complètement son trafic méditerranéen et apporté la plus grave perturbation dans son service transatlantique. Toutefois, l'exercice 1871 présente une notable amélioration sur 1870, et l'année 1872 s'annonce favorablement.

Les exportations de minerai, qui étaient de 187.000 tonnes en 1869 et de 125.000 tonnes en 1870, se sont élevées à 146.000 tonnes pour 1871.

Malgré la réduction de trafic et la nécessité qui s'est imposée à la Société de transformer les machines de ses grands paquebots, l'excédent des recettes sur les dépenses s'est encore élevé à la somme de 1.221.487 94

Ainsi répartie :

Amortissement du matériel	523.874 65
Réserve statutaire	34.363 28
Amortissement des frais de premier établissement	53.265 91
Dividende de 15 fr. par action	600.000 00
Reliquat disponible	9.984 10

En dépit des circonstances critiques qu'elle a traversées, la société a pu, pendant les deux derniers exercices, consacrer une somme de plus de 1.400.000 fr. à l'armement de son nouveau grand paquebot, la *France*, et à la transformation des machines de ses quatre autres paquebots transatlantiques ; les frais de premier établissement ont été diminués de 106.530 fr.

Le rapport ajoute que l'exercice 1872 a un trafic assuré de plus de 220.000 tonnes de minerai pour la seule Compagnie de Mokta, et que, du côté de La Plata, le trafic de la Société a repris un grand mouvement.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1871 et elle a fixé à 15 fr. par action, soit 5 % sur le capital versé, la répartition à faire sur les bénéfices de 1871. — Un acompte de 6 fr par action ayant été payé en octobre dernier, le solde de 9 fr. est payable depuis le 1^{er} courant.

MM. Blount, Darier, Grandval et Couturier, administrateurs sortants, ont été réélus, ainsi que MM. Eugène Breittmayer et Lissignol, commissaires.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Exercice 1872
(*Le Messenger de Paris*, 5 avril 1873)

.....
La Société générale de transports maritimes a repris toute son activité. Le développement de l'exploitation de Mokta ne pouvait manquer d'avoir une profitable influence sur les services de la Méditerranée, dont les transports de minerais sont l'aliment principal.

Du côté de La Plata, le trafic de la Société a un grand mouvement, et son service a retrouvé avec sa régularité toutes les sympathies des passagers et des chargeurs.

Vous jugerez de l'esprit de prudence qui n'a cessé de présider à l'administration de la Société. par ce fait que le matériel représente actuellement une dépense de plus de dix-sept millions de francs, sur lesquels douze millions seulement ont été fournis par le capital-actions, le surplus provenant exclusivement des réserves et amortissements.

Transports maritimes à vapeur
(*Le Messenger de Paris*, 6 juin 1873)

L'assemblée générale des actionnaires de la Société des transports maritimes à vapeur a eu lieu le 30 avril dernier. Le rapport du conseil d'administration rendant compte des opérations de l'exercice 1872 constate une grande activité dans les transports et des résultats particulièrement satisfaisants tant dans la Méditerranée que du côté du Brésil et de La Plata.

Par suite de transports considérables de minerais effectués pour compte des mines de Mokta, cette nature de transports a atteint, à elle seule, 241.000 tonnes, présentant ainsi une augmentation très marquée sur les exercices précédents les plus favorisés. La flotte de la compagnie a effectué en 1872 un total de 382 voyages, dont 354 pour l'Algérie. Ces opérations ont produit une recette brute de près de 10 millions, laissant, après acquittement de toutes les dépenses, un bénéfice net de 1.962.132 07 c. dont la répartition suivante a été proposée et approuvée :

Amortissement du matériel	828.855 80
Réserve statutaire	49.163 81
Amortissement des frais de premier établissement	53.258 00
Intérêt du capital versé	600.000 00
Réserve pour grosses réparations	150.000 00
Reste disponible	280.854 46

Ces résultats ont permis la distribution, en dehors de l'intérêt du capital versé, d'un dividende complémentaire de 6 fr., soit 21 fr. au total, et l'apport à nouveau d'un solde de 8.485 62.

MM. Denière, Bergasse, Biver et Victor Fère, administrateurs sortants, ont été réélus.

MM. Eugène Breittmayer et Théodore Lissignol ont été également maintenus dans leurs fonctions de commissaires pour le présent exercice.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE de TRANSPORTS MARITIMES
(*Le Journal des chemins de fer*, 20 juin 1874)

Cette société à responsabilité limitée a réuni ses actionnaires en assemblée générale le 25 avril dernier. Le rapport constate que les espérances exprimées l'an dernier par le conseil se sont réalisées. Les navires de la Compagnie ont eu, pendant l'exercice 1873, une large part du trafic général (marchandises et passagers), sur les différentes lignes desservies par la Société.

Malgré les charges de toute nature qui pèsent sur les armements français, l'élévation du prix des charbons et l'augmentation du nombre des concurrents sur le Brésil et La Plata, l'exploitation n'a pas cessé d'être rémunératrice. Les transports de minerai, pour le compte de la Compagnie de Mokta (Algérie) ont atteint, en 1873, le chiffre de 560.000 tonnes, au lieu de 241.000 tonnes en 1872.

La Société a effectué, en tout, 339 voyages, dont 321 sur l'Algérie, et 18 sur le Brésil et La Plata.

Ses recettes brutes de toute natures se sont élevées à 13,064,697 francs, et les dépenses correspondantes ont été de 10,463,111 francs. L'excédent est donc de 2.601.586 francs.

Sur cette somme, il a été prélevé: 841.571 francs pour l'amortissement statutaire du matériel 56.501 francs pour la réserve statutaire ; 53.258 francs pour l'amortissement des frais de premier établissement; 600.000 francs pour l'intérêt du capital versé; 300.000 francs pour le compte de réserve, pour grosses réparations et enfin 330.000 francs pour le compte d'assurance, dotation extraordinaire.

Ces divers prélèvements ont laissé, en y ajoutant 8.486 francs reliquat de 1872, une somme disponible de 428.742 francs, que le conseil a proposé de répartir de la manière suivante (fr.) :

Aux actions	360.000
Au Conseil et au Comité	63.529
Report à nouveau	5.213
Somme égale	428,742

La répartition faite aux actions libérées de 300 francs comprend ainsi une somme totale de 960.000 francs, qui ont permis de distribuer, en novembre 1873, un intérêt semestriel de 7 fr. 50, et le 1^{er} mai 1874, un solde de 16 fr. 50, dont 7 fr. 50 comme intérêt et 9 francs comme dividende. De sorte que le revenu total de l'exercice a été de 24 francs par action, soit 8 % net d'impôt.

Après l'approbation des comptes de l'exercice 1873, les actionnaires ont réélu administrateurs MM. A. Armand, Jouët-Pastré, Maglione et Paulin Talabot.

MM. E. Breitmayer et Th. Lissignol ont été nommés commissaires.

A. LAMORTE

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*Le Messager de Paris*, 28 août 1874)

La Société générale de transports maritimes à vapeur n'a eu qu'à se féliciter de la part qu'elle a prise, en 1873, au trafic général, marchandises et passagers, sur les lignes d'Algérie, du Brésil et de La Plats, qu'elle dessert.

Ses transports algériens ont été principalement développés par l'extension considérable qu'a prise d'Algérie en France l'importation des minerais de la compagnie de Mokta-El-Hadid, la meilleure cliente de la Société. Dans le courant de 1873, le nombre des voyages effectués a été de 339, dont 321 sur l'Algérie et 18 sur le Brésil et La Plata.

Malgré les chargées de toute nature qui pèsent sur notre marine, et le prix exceptionnellement élevé des combustibles et des matières premières, cet actif mouvement de navigation a accru les proportions rémunératrices de l'exploitation de la société.

Les recettes de toute nature se sont élevées, en 1873, à 13.064.697 14

Ses dépenses à 10.463.111 11

L'excédant a donc atteint 2.601.586 03

Il a permis, en dehors des allocations statutaires faites aux réserves et qui sont considérables, de doter largement, et à titre extraordinaire, les réserves pour grosses réparations et le compte d'assurance, tout en assurant aux actions un revenu de 24 fr. nets ou 8 % du capital versé.

Un reliquat de 8.462, reporté de l'exercice précédent, élevait à 2.610.071 65, le bénéfice à répartir. Sa répartition a été faite comme suit :

Amortissement statutaire du matériel	841.570 87
--------------------------------------	------------

Réserve statutaire	56.500 75
Amortissement dus frais de premier établissement	53.258 00
Intérêt du capital versé	600.000 00
Au compte de réserve pour grosses réparations	300.000 00
Au compte d'assurance, dotation extraordinaire	330.000 00
Dividende aux actions	360.000 00
Au conseil et au comité	63.529 41
Solde à reporter	5.212 62

L'assemblée générale à laquelle ces comptes ont été soumis leur a donné son approbation. Elle a ensuite, pour se conformer à la loi et confirmer les résolutions adoptées par des assemblées précédentes, autorisé la participation, directe ou indirecte de plusieurs administrateurs de la Société dans tous traités qui auraient pour objet des constructions de navires, des fournitures de combustibles ou de matériel, des chargements, affrètements ou assurances, des manipulations de marchandises, enfin des transports de minerai.

MM. Amédée Armand, Jouët-Pastré, Maglione et Paulin Talabot, administrateurs sortants, ; ont été réélus.

MM. Breitmayer et Lissignol ont été également réélus commissaires pour l'exercice en cours.

Société des Charbonnages des Bouches-du-Rhône
(*Le Messager de Paris*, 11 septembre 1874)

.....
L'assemblée a voté ensuite la résolution dont voici le texte :

« MM. les administrateurs dont les noms suivent, savoir : M. Edouard Blount, administrateurs de la Société des transports maritimes à vapeur ; M. Ernest Rondel, de la maison de banque Droche, Robin, et C^o ; M. Ernest Biver, de la Société des transports maritimes à vapeur, sont autorisés à faire des affaires avec la Société anonyme de charbonnages des Bouches-du-Rhône, et ce, en exécution de l'article 40 de la loi du 26 juillet 1867. »

TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ ANONYME RETRAIT DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*Le Messager de Paris*, 14 mai 1875)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société des transports maritimes à vapeur a été tenue le 30 avril.

En attendant la communication du rapport présenté par le conseil d'administration aux actionnaires qui nous permettra d'entrer avec plus de détails dans les opérations de la société pendant l'exercice 1874, disons d'un mot, que les résultats de cet exercice ont été de tous points satisfaisants.

Le service d'Algérie, en dehors des 300.000 tonne annuelles de fret, assurés à la société par la Compagnie des mines de Mokta-el-Hadid, a bénéficié d'un excédent de transports qui lui ont été fournis par le commerce particulier entre les ports algériens et ceux de Cette et Marseille.

Quant à la ligne du Brésil et de La Plata, elle a acquis, en 1874, un nouveau développement.

En résumé, le solde des bénéfiques pendant le dernier exercice a permis de distribuer un dividende de 40 francs par action, soit 8 % du capital versé.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*Le Messenger de Paris*, 21 mai 1875)

Nous revenons, avec le rapport du conseil d'administration, sur les communications faites à la dernière assemblée relativement aux résultats de l'exercice 1874.

Le transport des minerais entre l'Algérie et les ports français de la Méditerranée, qui constitue le principal aliment des services de la société, s'est élevé, pendant l'année dernière, de 260.000 à 291.379 tonnes.

La ligne transatlantique du Brésil et de La Plata, malgré la faveur du public, dont elle jouit, a ressenti le contrecoup des événements politiques dont la République argentine a été le théâtre et qui ont considérablement ralenti le mouvement commercial entre l'Amérique du Sud et le bassin de la Méditerranée. Ces circonstances ont amené la société à supprimer, vers le milieu de l'exercice, les services supplémentaires effectués par ses paquebots.

En ce qui concerne la situation financière de la société, le bilan établi au 31 décembre 1874 se totalise tant à l'actif qu'au passif par une somme de 16.676.374 42.

Les recettes brutes de l'exercice se sont élevées à la somme de	11.776.270 42.
Le montant des dépenses à	9.846.445 31
D'où un excédent de	1.949.825 32
Sur lequel il y a lieu de prélever :	
Pour l'amortissement statutaire du matériel	609.658 04
Pour la réserve statutaire	53.907 00
Pour intérêt 5 % aux actions	600.000 00
Pour grosses réparations	262.027 40
Ensemble	1.525.592 44
Reste disponible	424.232 88
La somme de 600.000 pour intérêts aux actions, plus le solde de	???
portent à	1.024.232 88

le bénéfice net à répartir aux 24.000 actions	
Sur ce bénéfice, il a été prélevé un dividende de 40 fr., soit	9???
Reporté à nouveau	64.232 88

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1874 et voté la fixation du dividende à 40 francs par action, dont 15 fr. réparti le 1^{er} novembre dernier et 25 fr. mis en paiement depuis le 1^{er} mai.

Enfin, l'assemblée a élu MM. Eugène Breitmayer et Théodore Lissignol commissaires pour l'exercice 1875.

Transports maritimes à vapeur
(*Le Globe*, 28 mai 1876)

Les actionnaires de cette société ont tenu leur assemblée générale le 29 avril 1876, sous la présidence de M. Denière.

Le rapport du conseil d'administration constate que les transports de minerais effectués, d'Algérie en France, par la société, ont atteint, en 1875, le chiffre de 325.000 tonnes embarquées à Bône ; 260.000 tonnes ont été débarquées à Marseille, et 65.000 tonnes à Cette. La Société n'avait transporté que 291.000 tonnes en 1874 et 260.000 tonnes en 1873.

Les paquebots de la Société ont effectué, pendant le dernier exercice, 333 voyages, dont 321 sur l'Algérie et 12 sur le Brésil et La Plata. Les recettes brutes de toute nature se sont élevées à 10.080.028 fr. 24 ; les dépenses, à 7.755.374 fr. 02, d'où un excédant de recettes de 2.324.654 fr; 22. Il y a lieu de déduire de cet excédent :

Pour l'amortissement statutaire	508.391 70
Pour la réserve extraordinaire	640.000 00
Pour renouvellement de chaudières et grosses réparations	100.000 00
Ensemble	1.248.391 70

Ces divers prélèvements opérés, il reste un bénéfice net de 1.076.262 fr. 52. Déduction faite d'une nouvelle somme de 53.813 fr, 12 pour la réserve statutaire, il reste, en y comprenant le reliquat de 1874, une somme disponible de 1.028.365 fr. 50, qui a été ainsi répartie :

Dividende de 40 fr. à 24,000 actions	960.000 00
Au conseil d'administration	63.529 40
Solde à reporter 1876	4.836 10
Total égal	1.028.365 50

L'assemblée a approuvé les comptes et la répartition des bénéfices proposée par le conseil. Sur le dividende de 40 fr., 15 fr. ont été distribués en novembre 1875 ; le solde, soit 25 fr., est payable depuis le 1^{er} mai.

Ont été réélus : MM. Denière, Bergasse, Blount et Couturier, administrateurs, et MM. E. Breittmayer et Th. Lissignol, commissaires sortants.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*Le Messenger de Paris*, 2 juin 1876)

L'assemblée des actionnaires de cette société a eu lieu le 29 avril.

Les bénéfices donnés par l'exploitation, en 1875, ont permis la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 40 fr. par action, soit 8 %.

Le fonds de réserve a été, en outre, considérablement augmenté.

Transports maritimes à vapeur
(*Le Globe*, 27 mai 1877)

Les actionnaires de cette société ont tenu leur assemblée générale le 28 avril, sous la présidence de M. Denière.

Le rapport du conseil d'administration constate que les transports de minerais effectués, d'Algérie en France, par la Société se sont élevés, en 1876, à 284.000 tonnes, soit 44.000 tonnes de moins que l'année précédente. Les produits du trafic commercial avec l'Algérie se sont, par contre, améliorés ; de sorte qu'en fin de compte, les résultats de l'exercice 1876 sont peu inférieurs à ceux de 1875.

Le nombre total des voyages effectués par les paquebots de la Société, a été de 321, dont 309 voyages sur l'Algérie et 12 sur le Brésil et La Plata. L'état de crise persistant des républiques de La Plata restreint beaucoup le mouvement commercial avec ces contrées ; et la Société désire vivement que cette situation s'améliore.

Le matériel de la Société a subi une modification. Le paquebot *La Picardie*, qui devait être transformé, a été vendu pour une somme de 400.000 fr., et remplacé par un autre vapeur appelé *La Bretagne*, qui peut porter 2.200 tonnes de minerai, ce qui permettra à la Société de remplir directement ses engagements sans avoir recours à des affrètements qui absorbaient une partie de ses bénéfices. Ce paquebot a été livré en mars dernier, et il est porté sur les livres pour une somme de 1.250.000 fr. Les recettes brutes de toutes nature se sont élevées à 9.660.533 fr. ; les dépenses, à 7.353.285 francs, d'où résulte un excédant de recettes de 2.307.247 fr.

Il y a lieu de déduire de cet excédant :

Pour amortissement du matériel	533.718
pour le compte d'assurance	399.926
Ensemble	<u>933.644</u>

Ces prélèvements opérés, il reste un bénéfice net de 1.373.603 fr. Déduction faite de 68.680 francs pour la réserve statutaire, il reste, en y comprenant le reliquat de 1875, une somme disponible de 1.309.759 fr., qui a été ainsi répartie :

Dividende de 50 fr. par action	1.200.000
Au conseil et au comité de direction	106.464
Solde à reporter à 1877	3.295
Total	<u>1.309.759</u>

Pour 1875, le dividende était de 40 fr. seulement ; mais sur les bénéfices de cet exercice une somme de 640.000 fr. avait été prélevée pour être portée à la réserve extraordinaire.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1786 et la répartition des bénéfices proposée par le conseil. Sur le dividende de 50 fr., un à-compte de 20 fr. a été payé en novembre dernier ; le solde de 30 fr. est payable depuis le 1^{er} mai courant.

L'assemblée a voté en outre une modification à l'article 7 des, statuts, relative au transfert des titres de la société.

NOUVELLES DU JOUR
(*La Gazette de France*, 22 avril 1878)

Par un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 5 avril 1878, la Société générale des transports maritimes à vapeur, dont le siège est à Paris, 11, boulevard Haussmann, a été autorisée à entreprendre les opérations d'engagement et de transport des émigrants, sous les conditions déterminées par la loi du 18 juillet 1860, et par les décrets et règlements concernant l'émigration. La moitié du cautionnement de 30,000 fr. fourni par cette Société a été versé en numéraire à la Caisse des dépôts et consignations, et l'autre moitié représentée par une soumission solidairement cautionnée, conformément à l'article 2 de l'arrêté précité.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES
(*Le Journal des chemins de fer*, 11 mai 1878, p. 293)

L'assemblée générale des actionnaires de la Société de transports maritimes à vapeur s'est réunie, le 29 avril, pour recevoir communication des résultats de l'exercice 1877.

La Compagnie a transporté, pendant cet exercice, 272.000 tonnes de minerai, dont 234.000 ont été débarquées à Marseille, et 38.000 à Cette.

C'est 12.000 tonnes de moins qu'en 1876.

Elle a effectué 309 voyages sur l'Algérie et 12 sur le Brésil et La Plata.

Les recettes brutes de toute nature se sont élevées à	9.336.160 94
et les dépenses correspondantes à	6.831.929 66.
D'où un excédant de recettes de	2.504.231 28.
Si on en retranche les prélèvements ci-après :	
Amortissement statutaire du matériel	581.845 10

Fonds d'assurance	440.000 00
Réserve pour avaries et grosses réparations	100.000 00
Total	1.121.845 10

On trouve que le compte de profits et pertes se solde par 1.382 fr. 18, et, déduction faite de 5 % pour la réserve statutaire, par 1 million 313.266 fr. 88.

En y ajoutant le solde de 1876, on obtient un bénéfice net total de 1.316.562 fr. 08, dont voici la répartition :

Intérêt de 5 % aux actions	600.000 00
Dividende de 5 % aux actions	600.000 00
Allocation du conseil	107.484 31
À reporter	9.077 77
Total	<u>1.316.562 08</u>

L'assemblée approuvant les comptes qui lui étaient soumis, a fixé le dividende total de l'exercice 1877 à 50 francs par action.

Elle a réélu MM. Grandval, Jouët-Pastré, Maglione et Paulin Talabot, administrateurs sortants.

MM. Breitmayer et Lissignol ont été nommés commissaires.

Annuaire de la Compagnie des agents de change, 1880, p. 1090-1091 :

Société générale de transports maritimes à vapeur

Administrateurs : MM. Denière, président ; Am. Armand ; Edw. Blount, vice-présidents ; Bergasse, Biver, Couturier, Darier, Grandval, V. Père, Jouët-Pastré, Parran, Paulin Talabot.

Comité de direction. — MM. Armand, Bergasse, Darier, Grandval.

Directeur de l'exploitation. — M. Ed. Gouin.

Société Générale
(*Le Capitaliste*, 7 avril 1880)

.....
Deux nouvelles séries d'obligations de l'emprunt de la Chambre de commerce de Marseille ont été rétrocédées à la Compagnie des Transports maritimes à vapeur, à des conditions avantageuses

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*Le Messager de Paris*, 1^{er} mai 1880)

L'assemblée générale des actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur, tenue hier 30 avril, a approuvé les comptes de 1879, et fixé le dividende de

cet exercice à 50 fr. par action ; sur cette somme, il a été payé, en novembre dernier, un acompte de 20 fr. ; les 30 fr. complémentaires sont payables à partir d'aujourd'hui.

MM. Armand, Darier, Biver et V. Père, administrateurs sortants, ont été réélus.

MM. E. Breitmayer et Théodore Lissignol ont été réélus commissaires des comptes pour 1880.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*Le Messager de Paris*, 9 juin 1880)

Nous avons indiqué, dans notre numéro du 1^{er} mai, les résolutions de l'assemblée générale tenue le 30 avril par les actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur.

Nous résumons les communications faites à cette assemblée.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1879, qui étaient soumis aux actionnaires, accusent un bénéfice net de 1.351.314 06 et la situation de la Société, à la fin de l'exercice, se chiffre comme suit :

ACTIF	
Matériel naval	11.290.000 00 00
Portefeuille	5.234.974 88
Banquiers	2.617.134 56
Caisse	118.508 25
Matériel d'exploitation et magasin général	300.844 35
Charbon, huile et graisse	145.086 75
Ateliers d'ajustage et de chaudronnerie	231.614 30
Débiteurs divers	533.869 16
Coupon du 1 ^{er} novembre	460.540 00
	<u>20.935.971 75</u>
PASSIF	
Capital	12.000.000 00
Amortissement du matériel	3.155.020 09
Réserve statutaire, dont 71.121 79 pour 1879	418.920 33
Fonds d'assurance	2.400.000 00
Réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations	409.488 65
Effets à payer	113.223 45
Créanciers divers	751.062 16
Voyages en cours non liquidés	220.427 83

Coupons des exercices précédents	2.600 00
Exploitation 1878, reliquat	113.515 18
Profits et pertes	1.351.314 06
	<u>20.935.971 75</u>

Le compte du portefeuille comprend, en dehors de 168.580 31 d'effets à recevoir, 1.000 obligations du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, 750 obligations du Trésor, 260 obligations du chemin de fer de la Réunion, 6.268 (?) de la chambre de commerce de Marseille et 816 Communales 3 %.

Au passif, le compte amortissement du matériel est crédité pour 1879 de 561.502 38, soit 5 % de la valeur du matériel ; de même que la Réserve statutaire a reçu 5 % des bénéfices, soit 71.131 79. Le fonds d'assurance, qui aurait dû être réduit de 47.644 85, montant des avaries de l'année, n'en a supporté que 1.477 81, de manière à demeurer au chiffre rond de 2.400.000, qui répond à toutes les éventualités. Le compte des réserves pour renouvellement de chaudières a fait face, dans l'exercice, à une dépense de 144.706 68 pour remplacement des chaudières de la *France* et diverses réparations. Le chiffre auquel il demeure répond à toutes les prévisions. Quant au compte de voyages en cours, il figure au bilan pour l'excédent connu au 31 décembre 1879 des recettes sur les dépenses pour les voyages en cours à cette époque.

Les transports de minerai effectués par les paquebots de la Société dans la Méditerranée se sont élevés à 231.000 tonnes, dont 165.000 ont été débarquées à Marseille et 66.000 à Cette ; c'est une diminution de 18.000 tonnes sur l'année précédente.

Le nombre des voyages effectués sur le littoral de la Méditerranée a atteint le chiffre de 286.

Sur les lignes du Brésil à La Plata, les douze voyages se sont effectués avec la plus grande régularité.

Les recettes brutes de toute nature de la Société se sont élevées à la somme de 9.657.033 39 et les dépenses se sont montées à 7.670,095 16, laissant un excédent de recettes de 1.986,938 93. C'est sur cet excédent qu'ont été prélevés les 564.502 88 de l'amortissement statutaire du matériel et les 71.121 79 de la réserve statutaire, et le bénéfice de 1.351.314 06 indiqué ci-dessus est bien net et liquide.

La Société prévoit que l'ouverture des nouveaux services postaux algériens peut amener pour elle des diminutions sur les prix et quantités de fret.

Sur les lignes du Brésil et de La Plata, la concurrence toujours plus active des Compagnies italiennes, à laquelle est venue s'ajouter celle des Compagnies allemandes, exige des efforts spéciaux, et la Société n'a pas hésité à faire en Angleterre la commande d'un grand vapeur plus spacieux que la *France* et destiné à remplacer le *Poitou*, qui servira de navire de relai.

Les bénéfices nets de l'exercice accrus du reliquat de 1868 se réduisent, après prélèvement, des intérêts à 5 % aux actions, à 864.829 fr. 25 centimes.

Sur cette somme, il a été réparti 705.882 fr. 33 centimes à raison de 85 % aux actions et de 15 % au conseil d'administration et au comité de direction, le reliquat de 158.946 fr. 91 étant reporté nouveau.

ÉLIE BÉLOU.

DARIER (Émile), négociant, consul de Nicaragua, ancien juge au Tribunal de Commerce, membre du Comité de direction de la Société générale de Transports maritimes à vapeur [SGTM], administrateur de la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts, demeurant à Marseille.

GRANVAL (Alphonse), chevalier de la Légion d'honneur, président de la Chambre de Commerce, Membre du Conseil supérieur du Commerce, censeur de la Banque de France, administrateur de la Société Générale de Transports maritimes à vapeur [SGTM], président du conseil d'administration de la Société anonyme d'Assurances Le Cercle transports, demeurant à Marseille.

Transports maritimes à vapeur
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 mai 1881)
(*Le Capitaliste*, 11 mai 1881)

Les actionnaires de la Société des transport maritimes à vapeur ont tenu, le 30 avril dernier, leur assemblée générale annuelle.

Après approbation des comptes de l'exercice 1880, qui leur étaient soumis, ils ont fixé le dividende de cet exercice à 40 fr, par action.

Sur cette somme, un acompte de 15 fr. a été payé le 1^{er} novembre dernier. Le solde de 25 fr., nets de l'impôt sur le revenu, est en paiement depuis le 1^{er} de ce mois.

MM. [Eugène] Breittmayer et [Théodore] Lissignol ont été confirmés dans leurs fonctions de commissaires pour 1881.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*Le Messager de Paris*, 9 juin 1881)

Nous complétons les renseignements sommaires contenus dans notre numéro du 4 mars dernier, au sujet de l'assemblée générale tenue le 30 avril précédent par les actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur.

Les comptes de l'exercice 1880, qui étaient soumis à cette assemblée, accusent un chiffre de recettes brutes de 8.837.880 47, pendant que les dépenses ont atteint 7.020.859 23, laissant ainsi un bénéfice brut de 1.817.021 24, en dehors du reliquat de 1879.

Le compte du matériel naval de la Société en activité ne s'est pas modifié pendant l'exercice et figure à l'actif, au 31 décembre 1880, pour son chiffre précédent de 11.290.000 fr. Le compte du matériel en construction s'élève par contre à 1.556.434 60, représentant les comptes versés sur les navires *Navarre* et *Béarn*, commandés en Angleterre, le premier en avril 1880, le second le 26 mai de la même année.

Les comptes portefeuille, banquiers et caisse montant ensemble à 7.657.760 fr.. présentent une diminution de 313.000 fr., sur 1879, l'accroissement normal ayant été absorbé par les paiements faits sur les bateaux en construction. Une différence en augmentation de 7.914 41 est accusée par les comptes du matériel d'exploitation et du magasin général, des charbons, huile et graisse et des ateliers d'ajusta et de chaudronnerie, qui forment un total de 688.489 81. À l'actif figurent en outre, les débiteurs divers pour un chiffre de 633.095 92 d'une rentrée certaine et immédiate. Le montant du coupon payé le 1^{er} novembre 1880, soit 345.405 complète l'actif du bilan social, lequel se balance sur le chiffre de 22.171.186 24.

Au passif, à côté du capital social de 12 millions de francs, se présente d'abord le compte d'amortissement du matériel naval avec un chiffre de 3.155.020 09 pour solde

précédent : ce compte, dans les termes des statuts, a été doté de 5 % de la valeur du matériel, soit 564.500 fr., et le conseil d'administration proposait, dans un esprit de haute prudence, de lui consacrer une somme supplémentaire de 330.000 fr., portant ainsi le chiffre total de ce compte à 4 millions 019.520 09.

La réserve statutaire, montant à 418.920 35, s'est accrue d'un vingtième des bénéfices de l'exercice 1880 pour atteindre 466.546 39. Le fonds d'assurances, accru de 200.000 fr., figure au passif pour 2.600.000 fr.

La réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations, montant à 409.488 65, s'est trouvée diminuée de 60.297 87, pour solde des frais de remplacement des chaudières de la France. Le conseil proposait de la doter de 250.000 fr. en raison des dépenses que doivent nécessiter les remplacements des chaudières des bateaux de la Méditerranée et la réfection des machines les plus anciennes.

Signalons encore le compte des voyages en cours, figurant au passif pour 284.986 21, excédent connu, au 31 décembre dernier, des recettes sur les dépenses des voyages non liquidés.

Les transports de minerai dans la Méditerranée se sont élevés, en 1880, au total de 229.000 tonnes, dont 186.000 ont été débarquées à Marseille et 48.000 à Cette : c'est à 2.000 tonnes près le même chiffre qu'en 1879.

Le nombre des voyages effectués sur le littoral de la Méditerranée a été de 278, au lieu de 296 en 1879 ; les voyages sur le Brésil et La Plata ont eu le nombre réglementaire de 12, plus un voyage supplémentaire par la Bourgogne en novembre dernier.

Il faut déduire du montant des bénéfices bruts sus-indiqués les sommes mentionnées plus haut pour les amortissements et la réserve statutaire. Le bénéfice net se trouve ainsi ramené à 904.895 18, mais le reliquat de 158.946 91 reporté de 1879 fait ressortir à 1.063.842 09 la somme disponible pour une répartition.

Les intérêts de 5 % attribués aux actions absorbent 600.000 fr. Sur l'excédent, le conseil proposait, et l'assemblée a décidé, de consacrer 423.529 41 à une répartition statutaire, à raison de 85 % aux actions, soit 360.000 fr., et 15 % au conseil d'administration et au comité de direction, soit 63.529 41, le solde de 40.312 68 étant reporté à nouveau. Le revenu de l'exercice ressort ainsi à 40 fr. par action ; le conseil attend des résultats heureux pour 1881 de la mise en exploitation des deux bateaux, le *Béarn* et la *Navarre* et du fonctionnement de la loi sur la marine marchande.

ÉLIE BÉLOU.

Compagnie [*sic* : Société] générale des transports maritimes à vapeur
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mai 1882)
(*Le Journal des finances*, 20 mai 1882)

Les actionnaires, réunis le 29 avril dernier en assemblée générale annuelle, ont approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1881, qui leur étaient soumis, et qui font ressortir un bénéfice net de 1.054.982 fr. 62 pour l'exercice.

Après tous prélèvements au profit des réserves et autres, le dividende a été fixé à 40 fr. nets par action.

Un acompte de 15 fr. ayant été acquitté le 1^{er} novembre dernier, le solde de 25 fr. se paie depuis le 1^{er} mai courant.

L'assemblée a réélu pour six années MM. Denière, Bergaz, Blount et Couturier, administrateurs sortants.

Elle a confirmé dans leurs fonctions, pour 1882, MM. [Eugène] Breittmayer et Théodore Lissignol, commissaires des comptes.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*Le Messenger de Paris*, 16 juin 1882)

Les actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur ont tenu, le 29 avril dernier, leur assemblée centrale annuelle, et nous avons publié, dès le 1^{er} mai, un compte rendu de cette assemblée.

Les bénéfices de l'exercice 1881, dont les comptes lui étaient soumis, se sont élevés à 1.068.073 62 ; ils ont permis la distribution d'un dividende de 40 francs par action, après un prélèvement de 40.000 francs en faveur de la réserve statutaire ; une somme de 31.453 21 a été reportée à nouveau.

Le bilan, en fin d'exercice, se chiffrait comme suit :

ACTIF		
Matériel naval en service		13.490.000 00
Matériel naval en construction (Béarn)		
Portefeuille:		
Obligations diverses :	4.036.401 07	
Effets à recevoir :	168.647 58	4.205.048 65
Banquiers		2.191.896 23
Caisse		9.465 65
Matériel d'exploitation et magasin général		427.410 09
Charbon, huile et graisse		150.791 15
Ateliers d'ajustage et chaudronnerie		240.851 17
Débiteurs divers		1.242.720 72
Coupons du 1 ^{er} novembre 1891		337.845 00
		<u>23.849.355 26</u>
PASSIF		
Capital		12.000.000 00
Amortissement du matériel naval :		
Solde précédent :	3.719.520 09	
Allocation statutaire 1881 :	564.500 00	4.284.020 09
Amortissement supplémentaire		
Solde précédent :	300.000 00	
Allocation de 1881 :	400.000 00	700.000 00
Réserve statutaire		

Solde précédent :	466.546 39	
Exercice 1881	53.403 68	519.950 07
Fonds d assurances		3.000.000 00
Réserve pour chaudières et grosses réparations		582.008 22
Effets à payer		242.484 40
Créanciers divers		1.050.220 00
Voyages en cours		409.744 86
Coupons des exercices précédents		5.945 00
Exploitation 1880 (reliquat)		40.312 68
Profits et pertes 1881		1.014.669 94
		<u>23.849.355 26</u>

Voici quelques explications sur les principaux chiffres portés au bilan :

Le premier compte de l'actif matériel naval a augmenté, en 1881, de 2.200.000 fr. par suite de l'acquisition du bateau transatlantique *Navarre*, livré le 20 octobre 1881, et dont la valeur est représentée au bilan par le chiffre précité.

Le deuxième compte matériel naval en construction, s'élevant à 1.553.826 fr. représente les comptes versés sur le navire *Béarn*, qui a été livré à la société le 16 mars 1882.

Les comptes portefeuille, banquiers, caisse figurent à l'actif pour 6.406.410 fr. contre 7 millions 657.760 fr. en 1880 ; cette diminution est causée par les paiements faits sur les nouveaux bateaux.

Le compte matériel d'exploitation et magasin général accuse un solde de 427.410 fr. dont l'élévation, relativement au chiffre de 1880, résulte du doublement du service au Brésil.

Le compte débiteurs divers comprend pour 1.242.720 de créances dont la rentrée est assurée.

Au passif, l'amortissement du matériel s'est augmenté d'une somme de 564,500 qui représente les 5 % de la valeur initiale du matériel et d'une dotation de 400.000 qui ont été prélevés sur les bénéfices.

La réserve statutaire s'est accrue de 47.626 06, somme votée par l'assemblée générale du 30 avril 1881.

La réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations s'élève, le 31 décembre 1880, à 599.190 78. il a été prélevé sur ce compte, pendant l'exercice, pour divers travaux exécutés sur les navires l'*Alsace*, la *Franche-Comté*, l'*Artois* 217.182 50, ce qui en réduisait le crédit à 582.008 22, somme qui figure au bilan, par suite d'un prélèvement de 200.000 fr. sur les bénéfices de 1881.

Le fonds d'assurances a été augmenté de 400.000 fr. provenant d'un prélèvement sur les bénéfices de 1881.

Les variations des autres comptes correspondent aux opérations ordinaires de la Société et ne motivent aucune observation.

Au 31 décembre dernier, les ressources disponibles représentées par la caisse, le portefeuille, les valeurs, les effets à recevoir, les banquiers et les débiteurs, s'élevaient à 7.649.131 35, les engagements, par contre ne se montaient qu'à 1.708.394 26, ce qui laisse en faveur des ressources un excédent de 5.940.737 09.

Pendant l'exercice 1881, la Compagnie a effectué 259 voyages dans la Méditerranée et 14 voyages transatlantiques.

Les recettes brutes de toute nature, tant de la Méditerranée que du Brésil et de La Plata, se sont élevées à 9.461.234 pendant que les dépenses n'ont atteint que 7 millions 428.660 56 ; l'excédent des recettes sur les dépenses a donc été de 2.032.573 62. Cette somme a été ramenée à 1.068.073 62 par suite des divers prélèvements que nous avons indiqués en examinant le bilan.

Déduction faite de 53.303 68 pour la réserve statutaire, les bénéfices se sont abaissés à 1.014.669 94, lesquels, augmentés de solde reporté de 1880, soit 40.312 68, ont donné un total disponible de 1.034.982 62, dont nous avons fait connaître antérieurement la répartition.

ÉLIE BÉLOU.

Annuaire de la Cie des agents de change 1883, p. 1319-1322 :
Société générale de transports maritimes à vapeur
Conseil : Denière, pdt ; A. Grandval, Edw. Blount, v.-pdt ; Bergasse, Biver, Couturier, Darier, V. Fère, Gouin, Jouët-Pastré, Parran, Paulin Talabot.
Comté de direction : MM. Bergasse, Darier, Grandval, Gouin.
Dir. de l'expl. : Ed. Gouin.

TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR (*Le Globe*, 23 mai 1884)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société générale des transports maritimes à vapeur s'est réunie le 29 avril 1884.

Elle a, conformément à la proposition du conseil d'administration, approuvé les comptes de l'exercice 1883 et fixé le dividende de cet exercice à 40 francs par action. Un acompte de 15 francs sur ce dividende ayant été payé en novembre 1883, le solde de 25 fr. par action est distribué depuis le 1^{er} mai courant.

MM. Grandval, Jouët-Pastré, Parran et Paulin Talabot, administrateurs sortants, ont été réélus, ainsi que les deux commissaires, MM. Eug. Breitmayer et Th Lissignol.

Société générale de transports maritimes à vapeur (*Le Messager de Paris*, 21 août 1884)

Les actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur ont tenu, le 1^{er} avril dernier, leur assemblée annuelle. Les comptes de l'exercice 1882 ont été approuvés et le dividende de cet exercice fixé à 40 fr. par action, déjà mis en paiement.

Le nombre des voyages effectués par les navires de la société, en 1883, a été de 248 dans la Méditerranée et de 20 voyages transatlantiques.

Les recettes brutes de toute nature se sont élevées à 11.149.744 71, et les dépenses à 9.366.436 91, l'excédent des recettes ressortant ainsi à 1.783.307 80.

De cette somme, il y a lieu de déduire 682.740 francs pour amortissement statutaire du matériel. et le solde doit subir un prélèvement de 5 %, soit de 55.028 39 au profit de la réserve statutaire. Il reste ainsi disponible une somme de 1.045.539 41 et, en y ajoutant le reliquat de 11.977 57 reporté de l'année précédente, le bénéfice liquide de l'exercice est ramené à 1.057.516 98.

Le bilan, au 31 décembre 1883, se chiffrait comme il suit :

ACTIF	
Matériel naval en service	13.840.000 00
Matériel naval en construction	741.333 32
Portefeuille :	
Obligations diverses	5.105.749 05
Effets à recevoir	131.001 17
Banquiers	3.090.629 89
Matériel d'exploitation et magasin général	375.950 78
Charbon, huile et graisse	201.294 90
Ateliers d'ajustage et de chaudronnerie	282.297 56
Débiteurs divers	1.891.234 82
Coupons du 1 ^{er} novembre 1883	331.975 00
Total	<u>26.036.676 40</u>

PASSIF	
Capital	12.000.000 00
Amortissement du matériel naval :	
Solde au 31 décembre 1883	4.788.805 04
Allocation statutaire en 1883	682.740 00
Amortissement supplémentaire, solde au 31 déc. 1883	705.464 20
Réserve statutaire :	
Solde précédent	572.795 00
Exercice 1833	55.028 39
Fonds d'assurances, solde au 31 déc.1883	3.591.193 86
Réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations :	
Solde au 31 décembre 1883 :	300.645 10
Allocations de 1883	150.000 00
Effets à payer	255.153 58
Créanciers divers	1.523.920 71
Voyages en cours	347.808 51
Coupons des exercices précédents	5.605 00
Exploitation 1882 (reliquat)	11.977 57
Profits et pertes 1883	1.045.539 41
Total	<u>26.036.676 40</u>

Le matériel naval de la pendant l'année dernière de l'*Auvergne*, ce qui en porte la valeur à 13.840.000 fr., soit 650.000 fr. de plus qu'à la fin de l'année 1882. Les acomptes payés sur la *Provence*, en construction, sont inscrits de leur côté, à l'actif, pour 741.333 32 sous la rubrique « Matériel naval en construction. » Les variations diverses subies par les autres chapitres de l'actif n'appellent que peu d'observations : le portefeuille valeurs et l'encaisse, montant ensemble à 8.372.590 fr., accusent une augmentation de 560.500 fr. en chiffres ronds, tandis que les débiteurs divers, mentionnés pour 1.891.234 82, sont en notable diminution sur le chiffre correspondant de 1882, ce qui est dû au paiement fait par les assureurs sur corps de la *Navarre* de la valeur assurée sur ce navire.

Au passif, le compte d'amortissement du matériel naval, augmenté des 682.740 fr. prélevés sur les produits de 1883, atteint 5.471.585 05, en dehors des 705.464 20 inscrits antérieurement au compte d'amortissement supplémentaire. La réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations, qui montait à la fin de l'exercice précédent à 522.662 06, a supporté en 1883 les frais de remplacement des chaudières de la *Lorraine* et de la *Touraine*, et ceux de diverses réparations, s'élevant ensemble à 222.016 96 ; le conseil d'administration a proposé de doter ce compte, en vue de dépenses prévues pour 1884, d'une somme de 150.000 fr., prélevée, comme précédemment, sur les primes à l'armement. Le fonds d'assurances, accru de 270.198 81, montant des primes sur les découverts de la Société, atteignait en fin d'exercice le chiffre de 3.591.193 86. Enfin, le prélèvement à opérer sur les bénéfices de l'année a pour effet de porter à 627.823 29 le montant de la réserve statutaire.

Le paquebot la *Provence* a dû effectuer son départ pour le Brésil le 14 juillet dernier. Dans la Méditerranée, la Société s'est préoccupée d'augmenter sa flotte et d'acquérir des navires plus rapides. Aussi deux nouveaux navires ont-ils été commandés et ont-ils dû être livrés en juillet dernier.

Il est à noter que les effets de la concurrence ne se font pas sentir seulement dans la Méditerranée, et que le grand nombre de navires construits, principalement par des armateurs n'ayant pas de services réguliers et qui vont solliciter partout des marchandises à transporter, a amené un abaissement sans précédent des prix du fret. Le conseil d'administration se préoccupe de cette situation et veille à l'adoption des mesures les plus propres à en atténuer les conséquences.

L'assemblée a approuvé les comptes présentés et la répartition suivante des bénéfices :

Intérêts aux actions	600.000 00
85 % de 423.529 fr. 41 aux actionnaires comme dividende	360.000 00
15 % du même solde aux administrateurs et au comité de direction	63.529 41
Reporté à nouveau	33.987 57
Total	<u>1.057.516 93</u>

Le revenu de l'exercice est ainsi fixé à 40 fr. par action, dont 25 fr. ont été déjà payés le 1^{er} novembre dernier ; le solde de 15 fr. a été mis en paiement le 1^{er} mai.

L'assemblée a réélu MM. Grandval, Jouët-Pastré, Parran et Paulin Talabot, administrateurs sortants, et confirmé MM. Breitmayer et Théodore Lissignol dans leurs fonctions de commissaires des comptes pour l'exercice 1884.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*Le Messenger de Paris*, 16 juillet 1885, p. 2-3)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur a eu lieu le 29 avril dernier.

Les recettes brutes de toute nature tant de la Méditerranée que du Brésil et de la La Plata se sont élevées à la somme de 9.556.864 37

Les dépenses à celle de 8.186.869 71

L'excédent des recettes sur les dépenses a donc été de 1.369.994 66

Sur cette somme, il y a lieu de prélever pour l'amortissement statutaire du matériel 760.016 98

Le crédit du compte profits et pertes se solde ainsi par 609.947 68

Sur ce solde il y a à prélever pour la réserve statutaire à 5% 30.497 38

Il reste donc disponible une somme de 579.450 30

à laquelle il y a lieu d'ajouter le reliquat du compte profits et pertes de 1883 33.987 57

Solde disponible 613.437 87

Sur cette somme, il a été payé, en novembre dernier, un coupon de 10 fr. par action, soit 240.000 00

et les actionnaires ont touché 15 fr. au 1^{er} mai pour complément de l'intérêt à 5 % de chaque action, soit 360.000 00

Ensemble 600.000 00

L'excédent s'élève à 13.437 87

que le conseil a proposé de reporter à nouveau sur l'exercice 1885.

L'assemblée a approuvé toutes les propositions du conseil d'administration et fixé, par suite, le dividende de l'exercice 1884 à la somme qui vient d'être indiquée.

ÉLIE BÉLOU.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*Le Messenger de Paris*, 20 août 1885)

Nous avons fait connaître, le 16 juillet, les résolutions votées le 29 avril 1885 par l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur.

Nous rappelons d'abord, que les comptes de l'exercice 1884 ont été approuvés et le dividende de cet exercice fixé à 25 fr. par action, payables 10 francs en novembre 1884 et 15 francs en mai 1885.

Les résultats de l'exercice 1884 ont été encore plus défavorables que ceux de l'exercice précédent. Les effets de la concurrence ont continué à se faire vivement sentir. De plus, le choléra, qui a désolé la Provence pendant l'été de 1884, a motivé dans tout le bassin de la Méditerranée et dans l'Amérique du Sud des mesures quaranténaires par suite desquelles la Société a dû supprimer les départs pour La Plata des mois de septembre, octobre et novembre, et désarmer ses trois grands paquebots : la *France*, le *Béarn* et la *Provence*

[Intermède en Indochine]

Désireuse toutefois de ne pas laisser ces navires inactifs et ayant déjà fait au commencement de 1884, avec le *Poitou*, un voyage au Tonkin pour le compte de l'État, la Compagnie a frété à la Marine, à la fin de décembre 1884, trois grands vapeurs pour un transport de troupes et de matériel. Ces voyages se sont effectués avec une très grande rapidité et, grâce aux excellentes installations, dans les meilleures conditions d'hygiène et de bien-être pour les 4.000 hommes qui ont été transportés.

Ces paquebots font, en ce moment, les traversées de retour, après avoir pris à Saïgon, Rangoon et sur la côte de Coromandel de pleins chargements de riz et produits divers. Ils ont été remplacés, lors de la reprise du service sur La Plata en décembre 1884 par la *Savoie*, le *Poitou* et la *Bourgogne* qui avaient dû rester eux-mêmes désarmés pendant plusieurs mois en 1881.

En Méditerranée, le choléra a fait éprouver à la Compagnie des dommages considérables, et elle ressent le contrecoup de la crise intense que subit l'industrie métallurgique par suite du ralentissement des travaux et de la lutte à soutenir contre les forges étrangères. Un grand nombre de hauts fourneaux ont été éteints. Les usines qui travaillent encore ne peuvent plus accepter que des minerais à très bas prix, et la consommation française des minerais de fer de l'Algérie tend à se restreindre dans des proportions considérables sur Cette et Marseille et à se reporter sur des points qui échappent à la Compagnie.

Or, c'est principalement en vue du transport de ces minerais que la Compagnie a été fondée. La diminution de cet aliment de fret se traduit naturellement par une réduction correspondante du chiffre des recettes, et si le conseil a pu proposer pour 1884 un dividende de 25 fr. représentant l'intérêt à 5 % des actions, c'est en liquidant certains soldes en bénéfice des comptes de magasins et d'ateliers.

Il a été effectuée, pendant l'exercice qui nous occupe, 247 voyages dans la Méditerranée, 10 voyages transatlantiques, 1 voyage au Tonkin et 2 voyages à Dakar.

Les recettes brutes de toute nature, tant de la Méditerranée que du Brésil et de la Plata, se sont élevées, en 1884, à 9.556.861 37 et les dépenses à 8.166.869 71. L'excédent des recettes sur les dépenses a donc été de 1.369.994 66. L'amortissement statutaire du matériel naval absorbe 660.046 98.

Restent au crédit de profits et pertes 909.347 fr. 68. Sur ce solde, 30.497 38 doivent être prélevés pour la réserve statutaire Il reste donc disponible une somme de 579.450 30, à laquelle il y a lieu d'ajouter le reliquat du compte de profits et pertes de 1883, soit 33.987 57.

Le bénéfice distribuable est finalement de 613.437 87.

Voici le bilan au 31 décembre 1884 :

ACTIF	
Matériel naval en service	17.700.000 .
Terrain d'Arenc	217.852 78
Portefeuille :	
Obligations diverses	5.117.679 61
Effets à recevoir	37.095 65
Banquiers	470.906 87
Caisse	82.668 21
Matériel d'exploitation et magasin général	313.631 97

Charbon, huile et graisse	201.153 55
Ateliers d'ajusta et de chaudronnerie	310.665 45
Débiteurs divers	566.145 23
Coupons du 1 ^{er} novembre 1884	214.600 00
	<u>25.232 393 32</u>
PASSIF	
Capital	12.000.000 00
Amortissement du matériel naval :	
Solde au 31 décembre 1884	5.471.515 04
Allocation statutaire en 1884	760.046 98
Amortissement supplémentaire, solde au 31 déc. 1884	705.464 20
Réserve statutaire :	
Solde précédent	627.823 39
Exercice 1884	30.497 38
Fonds d'assurances, solde au 31 déc. 1884	3.492.068 01
Réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations :	
Solde au 31 décembre 1884	179.849 11
Allocations de 1884	150.000 00
Effets à payer	66.410 75
Créanciers divers	1.024.861 59
Voyages en cours	99.190 00
Coupons des exercices précédents	11.205 00
Exploitation 1883 (reliquat)	33.987 57
Profits et pertes 1884	579 450 30
	<u>25.232.399 32</u>

Nous trouvons dans le rapport du conseil d'administration et dans celui des commissaires des renseignements détaillés sur les principaux chapitres de ce bilan. Nous allons les résumer.

À l'actif, le matériel naval s'élève à 17.700.000, en augmentation de 3.860.000 sur le chiffre correspondant du précédent bilan. Cette augmentation représente la valeur de trois vapeurs neufs : *Provence*, *Languedoc* et *Berry*, qui sont entrés respectivement en service en juillet, novembre et décembre 1884.

Le deuxième compte, terrain d'Arenc, 217.852, représente le coût d'une surface d'environ 4.000 mètres de terrain que la Compagnie a achetés à portée des nouveaux ports et de la future gare maritime en vue d'une installation économique des ateliers.

Les comptes portefeuille, banquiers et caisse s'élevèrent à 5.707.350 contre 8.372.592 en 1883. La diminution provient principalement du paiement des navires neufs.

Le compte débiteurs divers, de 566.145, est en notable diminution sur le chiffre correspondant de l'année dernière par suite du ralentissement d'affaires qui a motivé en fin d'année le désarmement de plusieurs grands paquebots.

Au passif, le compte amortissement du matériel naval a été crédité en fin d'année, et conformément aux statuts, de 760.046 fr., soit de 5 % de la valeur du matériel en service au 31 décembre 1884.

Le compte fonds d'assurances s'élevait, au 31 décembre 1883, à 3.591.193 86. Il a reçu, en 1884, le montant des primes sur les découverts, soit 306.429 81, ce qui donne un total de 3.897.023 67. Mais il a dû supporter comme perte définitive [mots manquants] relative au découvert de la Société sur *Navarre*, soit 368 993 09 et pour diverses avaries peu importantes 36.558 97, ensemble : 405.555 66. Il se trouve donc réduit à 3.492.088 01.

Le compte réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations était créancier, le 31 décembre 1883, de 450.645 10. Il a supporté, pendant l'exercice 1884, les frais de remplacement des chaudières de l'*Anjou*, une grande partie de la dépense de remplacement des chaudières de la *Bretagne* et diverses grosses réparations s'élevant ensemble à 270.795 29, ce qui le réduit à 179.849 11. Le conseil a jugé utile, pour subvenir à des dépenses du même genre prévues pour 1885, de porter 150.000 fr. au crédit de ce compte. Cette somme est prélevée, comme précédemment, sur les primes à l'armement.

Nous avons déjà fait connaître les résolutions votées par l'assemblée.

Nouvelles de l'étranger

Les quarantaines au Brésil
(*La Gazette de France*, 24 janvier 1886)

Le 30 décembre, à six heures du matin, le steamer français la *France*, de la Société générale des transports maritimes à vapeur, manœuvrait pour entrer dans le port de Bahia, quand la canonnière le *Traripe*, au service de la quarantaine, tirant deux coups de canon à poudre, lui intima l'ordre de stopper. La *France* continuant sa route, le fort de Gambôa lui envoya deux coups de canon avec projectiles. L'un des boulets atteignit le navire à l'avant, pénétra dans le logement des passagers de 3^e classe et tua un passager italien, le nommé Lugano Luigi. À cet avertissement péremptoire, la *France* stoppa ; quelques instants après, une embarcation de la santé l'accostait, apprenant au capitaine Grosfils, que les coups de canon de la canonnière étaient un signal s'adressant au navire qu'il commandait. Le capitaine Grosfils a déclaré au consul de France que les premiers coups de canon des Brésiliens ne l'avaient même pas préoccupé, car il avait cru que la canonnière faisait un exercice de tir ; c'est seulement quand son bâtiment a été touché par le fort qu'il a compris la signification du signal.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*Le Messager de Paris*, 5 août 1886)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur a eu lieu le 30 avril dernier.

Les comptes de l'exercice 1885 ont été approuvés et le dividende de cet exercice a été fixé à 25 francs par action déjà mis en paiement. MM. Biver, Darier, Fère et Ed. Gouin ont été réélus administrateurs. M. Breittmayer a été réélu commissaire des comptes.

Les bénéfices de l'exercice 1885 ont été de 600.000 fr., chiffre sensiblement égal à celui de l'exercice précédent. Ce résultat, relativement peu important, s'explique par le triste état des affaires en général et surtout par la crise métallurgique qui a réduit à presque rien dans la Méditerranée le transport des minerais de fer d'Algérie en France. De là une réduction considérable des transports et le chômage d'une partie de la flotte de la Compagnie. Car il convient de signaler que la plupart des navires de la Compagnie avaient été spécialement construits pour les chargements de minerais ; aussi souffre-t-elle plus particulièrement de la cessation presque totale de cette catégorie de transports.

Le conseil a saisi avec empressement l'occasion de fréter à l'État à destination du Tonkin plusieurs paquebots ; il sera possible, dans ces conditions, d'utiliser une partie de la flotte.

Il a été effectué, en 1885, 314 voyages dans la Méditerranée. 2 voyages à Cardiff, 11 voyages transatlantiques et 5 voyages au Tonkin.

Les recettes brutes de toute nature se sont élevées à 11.291.915 81.

Les dépenses ayant été de 9.774.510 61, l'excédent des recettes sur les dépenses est de 1 million 517.405 20.

Sur cette somme, il y a lieu de prélever pour l'amortissement statutaire du matériel 885.000 fr. Le crédit du compte de profits et pertes se solde ainsi par 632.405 20. Sur ce solde, il y a à prélever pour la réserve statutaire à 5 % 31.620 26. Il reste donc disponible une somme de 600.784 94 à laquelle il y a lieu d'ajouter le reliquat du compte de profits et pertes de 1884, soit 13.437 87. Le solde disponible est ainsi de 614.222 81. Cette somme a été consacrée au paiement du dividende, sauf 14.222 81 reportés à nouveau.

Voici le bilan au 31 décembre 1885 :

ACTIF	
Matériel naval en service	17.700.000 00
Terrain d'Arenc, ateliers	217.852 78
Portefeuille :	
Obligations diverses	5.704.105 01
Effets à recevoir	159.987 35
Banquiers	740.764 56
Caisse	61.941 41
Matériel d'exploitation et magasin général	211.735 82
Charbon, huile et graisse	307.668 66
Ateliers d'ajustage cl de chaudronnerie	294.490 31
Débiteurs divers	1.057.862 55
Coupons du 1 ^{er} novembre 1885	218.270 00

Total	26.674.678 45
PASSIF	
Capital	12.000.000 00
Amortissement du matériel naval :	
Solde au 31 décembre 1885	6.231.592 02
Allocation statutaire en 1885	885.000 00
Amortissement supplémentaire, solde au 31 décembre 1885	705.464 20
Amortissement des ateliers	10.892 63
Réserve statutaire :	
Solde précédent	658.320 77
Exercice 1885	31.620 26
Fonds d'assurances, solde au 31 décembre 1885	3.810.989 35
Réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations :	
Solde au 31 décembre 1885	176 936 11
Allocations de 1885	200.000 00
Effets à payer	113.077 60
Créanciers divers	838.173 96
Voyages en cours	394.108 74
Coupons des exercices précédents	4.280 00
Exploitation 1884 (reliquat)	13.437 87
Profits et pertes 1885	600.784 94
Total	26.674.678 45

Nous trouvons dans le rapport du conseil et dans celui des commissaires des explications sur les chiffres portés au bilan ; nous allons les résumer.

Le premier compte de l'actif, matériel naval, s'élève, comme l'année dernière, à 17.700.000 fr., le nombre des navires en service est de 17.

Le deuxième compte, terrain d'Arenc figure à l'actif pour son coût primitif de 217.852 ; mais il a été amorti de 5 %, soit de 10.892 qui figurent au passif. Il a été exécuté en 1885 la plus grande partie des travaux des nouveaux ateliers et ces travaux sont actuellement terminés.

Le compte débiteurs divers s'élevant à 1 million 057.862 comprend notamment les avances aux capitaines, les primes dues par l'État et les acomptes payés sur les travaux des ateliers.

Le compte du passif amortissement du matériel naval a été crédité en fin d'exercice de 885.000 soit de 5 % de la valeur du matériel naval en service au 31 décembre 1884, ce qui le porte à 7.116.592.

Le compte fonds d'assurances s'élevait au 31 décembre 1884 à 3.492.068. Il a reçu en 1885 le montant des primes sur les découverts, soit 323.048 ; mais il a dû supporter les frais restant à la charge de la Compagnie par suite de deux abordages de chalands en rade de Marseille pour 4.126, ce qui réduit le montant de cette réserve à 3.810.989.

Le compte réserve pour renouvellement de chaudières s'élevait au 31 décembre 1884 à 319.849. Mais il a eu à supporter en 1885 les frais de remplacement des chaudières de la *Bretagne* 146.254 50, et les frais d'un compte litigieux avec les constructeurs du *Berry* et du *Languedoc* 6.658 50. En sorte qu'il a été réduit à 176.936. Le conseil l'a crédité de 200.000, ce qui le porte à l'heure actuelle à 376.936.

Le compte créanciers divers représente, pour la plus grande partie, les sommes dues à des fournisseurs, aux assureurs et les sommes payées d'avance pour passages retenus.

Enfin, le compte voyages en cours représente l'excédent connu au 31 décembre des recettes sur les dépenses des voyages non liquidés et en cours à cette date.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*Le Messenger de Paris*, 4 août 1887)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur a eu lieu le 30 avril dernier. Nous avons déjà signalé les résolutions votées. Nous rappelons que les comptes de l'exercice 1886 ont été approuvés et que le dividende de cet exercice a été fixé à 25 fr. par action déjà mis en paiement.

La situation générale, que nous signalions l'an dernier, ne s'est pas sensiblement modifiée pendant l'exercice 1886. L'industrie métallurgique est toujours à peu près dans le même état de souffrance et la Compagnie continue toujours à lutter contre des concurrences aussi vives, d'où résulte la persistance des bas prix du fret.

Pendant l'exercice 1886, les Compagnies de navigation ont eu à subir des sévérités quaranténaires à la suite de nouvelles épidémies cholériques qui ont régné en Italie et dans l'Amérique du Sud, entraînant les fermetures réciproques des ports de ces contrées en obligeant les Compagnies à modifier leurs itinéraires.

De plus, la suppression de droit d'escales en Italie, en contraignant la Compagnie à desservir par un vapeur-annexe, à chaque départ transatlantique, l'une des escales de Naples ou de Gênes, lui impose de grands frais supplémentaires.

Malgré l'ensemble de ces circonstances défavorables, les résultats de l'exercice 1886 ont permis de distribuer, comme l'année dernière, 25 fr. par action, tout en satisfaisant aux exigences statutaires des réserves.

La Compagnie a effectué en 1886, 342 voyages dans la Méditerranée, 3 voyages à Cardiff, 15 voyages transatlantiques, 1 voyage au Tonkin, 1 voyage en Terre-Sainte et 1 voyage à NewYork pour compte de la Compagnie française de navigation.

Les recettes brutes de toute nature se sont élevées à la somme de 10.254.793. Les dépenses ont atteint 8.927.661.

L'excédent des recettes sur les dépenses est, par suite, de 1.327.131.

Sur cette somme, il y a lieu de prélever pour l'amortissement du matériel 701.047 fr.

Le crédit du compte de profits et pertes se solde ainsi par 626.084 fr.

Sur ce solde, il y a à prélever pour la réserve statutaire 31.304 fr. Il reste donc disponible une somme de 594.779 fr. à laquelle il fait ajouter le reliquat disponible de 1885, soit 14.222 fr. Solde disponible 609.002 qui ont été consacrés au paiement du dividende précité, sauf une somme de 9.000 fr. reportée à nouveau.

Voici le bilan au 31 décembre 1886 :

ACTIF	
Matériel naval en service	17.800.000 00
Terrain d'Arenc, ateliers	217.852 78
Portefeuille :	
Obligations diverses	6.255.121 56
Effets à recevoir	163.351 21
Banquiers	510.867 79
Caisse	66.635 41
Matériel d'exploitation et magasin général	216.536 48
Charbon, huile et graisse	266.494 77
Atelier d'ajusta et de chaudronnerie	255.143 65
Débiteurs divers	1.122.022 43
Coupons du 1 ^{er} novembre 1886	216.351 95
Total	<u>27.090 378 03</u>
PASSIF	
Capital	12.000.000 00
Amortissement du matériel naval :	
Solde au 31 décembre 1884	7.116.592 02
Allocation statutaire en 1886	701.047 42
Amortissement supplémentaire : solde au 31 décembre 1885	705.464 20
Amortissement des ateliers	21.785 26
Réserve statutaire :	
Solde précédent	689.941 03
Exercice 1886	31.304 20
Fonds d'assurances	3.810.989 35
Réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations :	
Solde au 31 décembre 1886	37.598 69
Allocation de 1886	100.000 00
Effets à payer	94.399 69
Créanciers divers	649.797 67
Voyages en cours	518.883 62
Coupons des exercices précédents	3.472 10

Exploitation en 1885 (reliquat)	14.222 81
Profits et pertes 1886	594.779 97
Total	27.090 378 03

Le premier compte de l'actif matériel naval s'élève à 17.800.000 fr., en augmentation de 100.000 fr. sur le chiffre correspondant de 1885. La flotte de 17 navires n'a pas varié, mais un navire, la *Franche-Comté*, a reçu un appareil moteur complètement neuf, dont le coût total a été de 245.700 fr. Le conseil a fait supporter cette dépense, à très peu de choses près, pour les 3/5, par le compte réserve, pour renouvellement de chaudières, et pour les deux autres cinquièmes, soit 100.000 fr., par le compte matériel naval, cette somme constituant une plus-value réelle du navire.

Les autres comptes de l'actif n'appellent pas d'observation spéciale, sauf le compte débiteurs divers s'élevant à 1.128.022 fr. qui comprend notamment les avances aux capitaux, les primes dues par l'État et les acomptes payés sur les travaux de construction des nouveaux ateliers.

Le second compte du passif amortissement du matériel naval a été crédité de 701.043 fr., soit de la différence entre l'amortissement intégral de 885.000 fr. égal aux 5 % du coût primitif et la fraction de cet amortissement correspondante aux périodes de désarmement de deux navires pendant l'exercice.

Le compte fonds d'assurances s'élevait, au 31 décembre 1885, à 3.810.989 fr. Pour se conformer au désir exprimé, lors de la dernière assemblée générale, par la plus grande partie des actionnaires, le conseil a porté en bénéfice au compte de profits et pertes une somme de 207.232 fr., représentant le produit net des assurances sur les découverts, après démarcation d'une somme de 40.671 fr. pour diverses avances, et la réserve d'assurances reste fixée au chiffre ci-dessus.

Le compte réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations était créancier le 31 décembre 1885 de 376.936. Il a été débité en 1886, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de 145.111 fr. relatif au nouvel appareil moteur de la *Franche-Comté*. Il a été également imputé à ce compte une somme de 93.626 correspondant à la réfection du pont supérieur du paquebot la *France* et à une mise en état générale de sa coque. Le compte est donc réduit au 31 décembre 1886 à 137.598.

Le compte créanciers divers représente, pour la plus grande partie, les sommes dues aux fournisseurs, aux assureurs sur corps et les sommes payées d'avance pour passages retenus.

Le compte voyages en cours représente l'excédent connu, au 31 décembre, des recettes sur les dépenses des voyages non liquides et en cours à cette date.

Nous avons signalé plus haut le montant des bénéfices et leur répartition.

Annuaire de la Cie des agents de change 1888, p. 1426:
Société générale de transports maritimes à vapeur
Conseil : Denière, pdt ; A. Grandval, Edw. Blount, v.-pdts ; Bergasse, Biver, Couturier, Darier, de Gonet, Gouin, Jouët-Pastré, Parran, Target.
Comité de direction : MM. Bergasse, Darier, Grandval, Gouin.

TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(Cote de la Bourse et de la banque, 11 juillet 1888)
(Le Journal des finances, 28 juillet 1888)

Le rapport présenté à la dernière assemblée générale des actionnaires expose que les navires de la Compagnie ont effectué, en 1887, 343 voyages dans la Méditerranée, 2 à Dakar, 1 en Palestine et 27 voyages transatlantiques.

Les recettes brutes de toutes natures se sont élevées à la somme de 11.978.484 fr. 68 c. et les dépenses à celles de 10.644.105 francs 79 ; l'excédent des recettes sur les dépenses a donc été de 1.334.378 fr. 89.

Sur cette somme, 547.500 fr. ont été prélevés pour l'amortissement du matériel ; le solde du compte de profits et pertes ressort ainsi à 786.878 fr. 89 sur lesquels 5 %, soit 39.343 fr. 94 sont à prélever pour la réserve statutaire et les actionnaires ont à se partager un solde disponible de 756.537 francs 73, en y comprenant le reliquat de profits et pertes de 1886.

Le bilan de la société, en fin d'exercice, se totalise par 21.773.273 fr. 85. Il présente, comparativement à celui de 1886, les modifications ci-après : au compte matériel naval et aux divers comptes de réserve, les différences proviennent de ce que les réserves libres constituées par l'amortissement supplémentaire et le fonds d'assurance, ayant atteint au 31 décembre le chiffre de 4.516.453 fr. et une somme de 2 millions paraissant à la Compagnie une réserve d'assurance en exacte proportion avec la valeur de son matériel naval déjà notablement amorti, elle a jugé utile de profiter de l'excédent, soit 2.516.453 fr. pour parfaire l'amortissement exact et complet de ses navires les plus anciens, qui sont au service transatlantique, *Bourgogne, Savoie, Poitou*, et au service méditerranéen, sans y comprendre la *Franche-Comté*, dont la machine est neuve, *Anjou, Alsace, Artois, Dauphiné, Lorraine, Touraine*. Pour arriver à ce résultat, il suffit de prélever 2.184.690 fr. sur l'excédent des réserves libres et il reste disponible une somme de 331.763 fr. qui est portée au compte de réserve pour renouvellement de chaudière et grosses réparations.

La réserve statutaire s'élève à	760.589 00
le compte fonds d'assurances à	2.000.000. 00
Le compte de profits et pertes monte à	756.537 73
sur lesquels les actions ont reçu, en novembre dernier, 10 francs, soit 240.000 fr. et ont encore à recevoir 15 fr. pour complément d'intérêts à 5 % soit 360.000 fr. ; en tout	600.000 00
L'excédent s'élève à	156.537 73
Sur cette somme, le conseil propose de répartir statutairement	141.176 52
à raison de 65 % aux actions, soit 120.000 00, et de 15 % au conseil d'administration, 21.176 52	141.176 52
et de reporter à l'exercice suivant	15.361 21
Somme égale	156.537 73

Les actions recevront ainsi 30 fr. pour l'exercice, qui donne un rendement supérieur à celui des trois années précédentes. Il n'y a aucune amélioration dans les transports de minerai, mais la Compagnie a trouvé une compensation dans les résultats de son exploitation transatlantique et dans l'allègement de charges très sensibles qui résulte de l'amortissement définitif d'une grande partie de son matériel naval.

Après la lecture du rapport du commissaire, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1887, fixé le dividende à 30 fr. par action. En conséquence, les actionnaires reçoivent depuis le 1^{er} mai une somme de 20 fr. par action, qui, ajoutés aux 10 fr. répartis le 1^{er} novembre 1887, complètent la somme de 30 fr.

L'assemblée a élu administrateur M. de Gonet et réélu MM. Denière, Blount, Bergasse, Couturier, administrateurs sortants.

M. Eugène Breittmayer, a été nommé commissaire pour l'exercice 1888.

Dans deux assemblées extraordinaires en date des 28 avril et 2 juin 1888, les actionnaires ont approuvé la réduction du capital social de 12 à 9 millions ; il est divisé en 18.000 actions de 500 fr. chacune. Ces 18.000 actions appartiennent aux propriétaires des 24.000 actions anciennes et sont échangées à raison de quatre actions anciennes contre trois nouvelles et une somme de 500 fr. Les autres modifications apportées aux statuts n'ont qu'une importance secondaire et ont trait à l'administration de la société.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Messenger de Paris*, 17 septembre 1888)

Par suite des résolutions votées par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur, en date des 28 avril et 2 juin 1888, qui ont décidé la réduction du capital social de 12 à 9 millions, au moyen de l'échange des 24.000 actions anciennes contre 18.000 actions nouvelles, à raison de 4 actions anciennes contre 3 nouvelles et une somme de 500 fr.

La chambre syndicale a décidé :

Qu'à partir de demain 18 septembre présent mois, les 18.000 actions nouvelles seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant, en titres nouveaux, teinte verte, n° 1 à 18000, portant la mention : « Capital social : neuf millions, divisé en 18.000 actions de 500 francs ». — Coupon n° 29 attaché.

Provisoirement, et jusqu'à nouvel ordre, les actions anciennes resteront inscrites à la Cote.

Conseil supérieur des chemins de fer
(*Le Journal des débats*, 16 décembre 1889)

Hubert Giraud, administrateur délégué de la Société générale des transports maritimes à vapeur

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*Le Messenger de Paris*, 4 janvier 1890)

Nous avons déjà signalé les résolutions votées le 30 avril dernier par les actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur ; nous complétons aujourd'hui ces premiers renseignements.

Les résultats de l'exercice 1888 ont permis de distribuer aux actionnaires un dividende de 30 fr. nets.

Le conseil d'administration déclare dans un rapport à l'assemblée que ces résultats sont satisfaisants, surtout si l'on tient compte des luttes que la Société a à soutenir et des sacrifices qu'elle a parfois à faire pour conserver sa part dans le trafic qui aboutit au port de Marseille.

Il déclare également que la hausse du prix des charbons, conséquence naturelle de la hausse de frets, a compensé dans une large mesure les bénéfices que les armements pouvaient espérer de l'amélioration générale des frets.

En résumé, dit-il, tant que les quantités de minerai que la Société aura à transporter seront aussi réduites qu'elles le sont actuellement, les services sur l'Algérie et la Tunisie ne pourront guère donner des résultats importants. Mais sur la ligne du Brésil et de La Plata, la Compagnie lutte avec plus de succès, car elle bénéficie d'une situation favorable acquise depuis longtemps.

Voici le bilan au 31 décembre 1888 :

ACTIF	
Matériel naval en service	11.300.000 00
Terrain d'Arenc, ateliers :	
Terrain	217.852 78
Outillage	148.366 12
Portefeuille :	
Obligations diverses	4.861.265 98
Effets a recevoir	1.368 05
Banquiers	901.442 39
Caisse	20.975 47
Matériel d exploitation et magasin général	315.521 69
Charbon, huile et graisse	202.233 93
(Ateliers) matières et pièces en magasin	277.332 99
Débiteurs divers	1.418.165 44
Coupons du 1 ^{er} novembre 1888	145.960 00
Total	<u>19.810.984 84</u>
PASSIF	
Capital	9.000.000 00
Amortissement du matériel naval :	
Solde au 31 décembre 1887	4.049.829 88
Allocation de 1888	547.500 00
Amortissement des ateliers	36.548 86
Réserve statutaire :	
Solde précédent	760.589 17
Exercice 1888	28.970 39
Fonds d'assurances :	

Solde précédent	2.000.000 00
Dotation de 1888	153.783 93
Réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations :	
Solde au 31 décembre 1888	331.391 60
Allocation de 1888	118.608 40
Effets a payer	249.805 76
Créanciers divers	1.149.621 43
Voyages en cours	811.496 48
Coupons des exercices précédents	7.040 15
Exploitation 1887 (reliquat)	15.361 21
Profits et Pertes 1888	550.437 58
Total	<u>19.810.984 84</u>

Les modifications les plus importantes des divers chapitres de ce bilan comparés avec le bilan précédent de 1887 proviennent de la réduction du capital social votée par l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 1888, et réduit de 12 millions à 9 millions par le remboursement de 6.000 actions à 500 fr., sur lesquelles 5.296 actions étaient déjà remboursées au 31 décembre dernier.

À l'actif, le compte matériel naval figure pour 11.300.000 sans changement.

Le compte terrain d'Arcenc, ateliers, etc., est une forte augmentation.

Le compte matériel d'exploitation et le compte magasin général sont ensemble en augmentation de 35.000 fr. environ.

Le compte ateliers matières est en augmentation de 25.560 fr.

Les comptes portefeuille, effets à recevoir et banquiers, ensemble 5.764.076 fr., présentent une diminution de 2.068.912 fr. sur les mêmes comptes au bilan de 1887. Cette diminution provient de la vente d'une partie des titres en portefeuille pour faire face au remboursement du quart du capital social (6.000 actions).

Le compte débiteurs divers s'élève à 1.418.165 francs. Il comprend notamment les avances aux capitaines et aux restaurants des bords, les primes dues par l'État et les frets acquis par les minerais en dépôt.

Au passif, le compte capital est réduit à 9 millions, conformément aux décisions de l'assemblée générale du 2 juin 1888. Nous avons signalé plus haut le nombre des actions remboursées. Il en restait par suite 704 à rembourser et une provision de 352.000 fr. figure pour cet objet dans le compte du passif créanciers divers.

Le compte amortissement du matériel naval a été accru de 547.500 fr., soit de 5 % de la valeur du matériel, ce qui le porte à 4.597.000 francs.

Le compte amortissement des ateliers a été augmenté de 7.418 fr., soit de 5 % de la valeur de l'outillage.

Le compte fonds d'assurances s'élevait à la fin de 1887 à 2.000.000 fr. Il a été doté de 153.783 francs, montant du produit net des assurances sur découverts.

Le compte réserves pour renouvellement de chantiers et grosses réparations, était réduit, en 1888, à 331.391 fr. par suite de travaux exécutés sur divers navires pour 236.207 fr. Ce compte ayant encore à faire face à diverses réfections, le conseil l'a augmenté de 118.608 francs, ce qui le porte à 450.000 fr.

Le compte créanciers divers comprend les sommes dues aux fournisseurs et aux assureurs sur corps les sommes payées d'avance pour passages retenus et les 352.000 fr. mentionnés au compte capital pour le remboursement des actions.

Le compte profits et pertes s'élève, déduction faite de 29.000 fr. pour la réserve statutaire à 550.437. Il y a lieu d'ajouter le reliquat de 1887 soit 15,861 fr. Ensemble 565,798 fr.

Cette somme a été consacrée au dividende de 30 fr., sauf 15,800 fr. pour le conseil et 9,916 francs reportés à nouveau.

Les navires de la Société ont effectué en 1888, 345 voyages dans la Méditerranée et 33 voyages transatlantiques.

Les recettes brutes se sont élevées à 12 millions 933.512 fr. et les dépenses à 11.806 04. D'où excédent des recettes 1.126.907 fr.

L'amortissement du matériel a absorbé 547.500 fr. Restent bénéfices nets 579.407 fr.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*Le Journal des débats*, supplément sur les colonies françaises d'Afrique,
14 décembre 1890)

La Société générale de transports maritimes à vapeur, dont le siège social est à Paris, 24, chaussée d'Antin, et la direction de l'exploitation à Marseille, 3, rue des Templiers, a été fondée en 1865, pour le transport des passagers et des marchandises de France en Algérie et vice versa ; ses services se sont étendus depuis en Tunisie et ils offrent aujourd'hui au commerce des itinéraires réguliers emportant sur chaque province et sur Tunis deux départs hebdomadaires en provenance de Marseille, Port-Saint-Louis du Rhône et Cette.

En 1867, deux ans après son début, la société organisait un service transatlantique à grande vitesse entre Marseille, le Brésil et La Plata, et elle était la première à desservir sans transbordement les ports de Montevideo et Buenos-Ayres. Actuellement, ses itinéraires comprennent à raison de deux départs par mois les escales de Barcelone, Malaga, Gibraltar les Canaries, Dakar, Bahia, Rio-Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres.

Les paquebots affectés à ces parcours, commandés par des officiers expérimentés, ne laissent rien à désirer au point de vue du confort et leur service de table est justement réputé. Il n'est pas inutile d'ajouter qu'ils ont effectué depuis l'origine près de 400 voyages transatlantiques et transporté environ 400.000 voyageurs sans qu'il y ait eu à déplorer la mort d'aucun passager par suite d'accident de navigation. Les mêmes navires affrétés à l'État lors de la campagne du Tonkin ont effectué 7 voyages dans l'Extrême-Orient et mérité les éloges des administrations maritimes et militaires.

Les bateaux d'Algérie, d'un moindre tonnage que les précédents, sont commandés comme ces derniers par d'excellents marins et très commodément aménagés.

Prix modérés, confort et soins éclairés assurés aux voyageurs de toute classe, la compagnie tient à donner aux touristes de plus en plus nombreux de l'Algérie le désir de retourner dans notre belle colonie. Sa flotte se compose de 19 navires jaugeant ensemble 26.000 tonneaux.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Messager de Paris*, 5 décembre 1891)

La Chambre syndicale des agents de change publie les avis suivants :
À partir du 7 décembre présent mois, les actions anciennes (24.000 actions, n° 1 à 24.000, représentant l'ancien capital social de 12 millions) de la Société générale de transports maritimes à vapeur cesseront d'être négociables à la Bourse de Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE de TRANSPORTS MARITIMES à VAPEUR
(Cote de la Bourse et de la banque, 23 mai 1891)

Les actionnaires de cette société étaient réunis en assemblée générale ordinaire, le 29 avril, à l'effet d'entendre le rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 1890 et sur la situation des affaires de la société. Il résulte de ce document que la société a effectué, en 1890, 440 voyages dans la Méditerranée, 1 voyage en Terre-Sainte et 55 voyages transatlantiques.

Les recettes brutes de toutes natures se sont élevées à la somme de 12.486.172 11
les dépenses à celle de 11.345.431 07

L'excédent des recettes sur les dépenses a donc été de 1.140.741 04

Sur cette somme, il y a lieu de prélever pour l'amortissement du matériel 563.596
50

Le crédit du compte profits et pertes se solde ainsi par 577.144 54

Sur ce solde, il a été prélevé pour la réserve statutaire à 5 % 28.857 22

Il reste donc disponible une somme de 548.287 32.

à laquelle il y a lieu d'ajouter le reliquat du compte profits et pertes de 1889 10.376
91

Solde disponible 558.664 23

Sur cette somme, il a été payé, en novembre dernier, un coupon de 12 fr. 50 par action, soit 225.000 et il reste encore 12 fr. 50 à recevoir pour complément de l'intérêt à 5 % de chaque action, soit 225.000 150.000.

L'excédent s'élève à 108.664 23

Sur cette somme, le conseil propose de répartir statutairement :

A raison de 85 % aux actions, soit : 90.000

et de 15 % au conseil d'administration et au comité, soit : 15.882 25 105.882
35

enfin de reporter à nouveau à l'exercice 1891 le reliquat 2.781 88

D'après ces propositions, le coupon du 1^{er} mai se composera de :

Fr. 12 50 solde des intérêts de 1890 ;

5 00 de dividende ;

17 50 ensemble, qui, ajoutés aux

12 50 payés le 1^{er} novembre dernier, forment un total de

Fr. 30 00 net de l'impôt sur le revenu que la Société prend à sa charge.

Ainsi que le conseil le faisait prévoir l'année dernière à pareille époque, la Société a eu à subir la continuation de la crise financière qui pèse sur le mouvement commercial entre l'Europe et La Plata. Ses exportations en passagers et marchandises vers ce pays ont considérablement diminué, et s'il s'est produit un mouvement de retour eu Europe des émigrants sans travail, les prix de passage à peine rémunérateurs que la concurrence oblige la Société d'accepter, ne l'ont pas rendu profitable. La hausse du prix du charbon a notablement accru les dépenses et les commissions d'émigration italiennes exercent contre la Société des sévérités très onéreuses.

La situation se modifiera peut-être cette année ; pourtant, la crise argentine paraît devoir se prolonger, et il en résulte des sorties réduites qui trouveront tout au plus une

certaine compensation dans les frets de retour que l'abondance des récoltes de La Plata permet d'espérer.

Ces diverses considérations ont engagé le conseil à fixer à 30 fr. le dividende de l'exercice 1890, au lieu de 32 fr. 50 distribués l'année dernière. Par contre, tous les comptes d'amortissements et de réserves ont été dotés de la façon la plus large.

Pour l'abordage de la France, les procédures d'incompétence que le conseil poursuit à Las Palmas et en Italie sont encore en cours d'instance, mais elles ne doivent pas tarder à aboutir.

La Société a reçu d'Angleterre, à la fin de janvier, son nouveau paquebot *Aquitaine*, commandé en mars 1890. Le conseil en est très satisfait. Ce navire est parti le 22 février pour le Brésil et La Plata.

Le nouveau paquebot *Espagne* a été lancé avec succès le 7 mars. On en fait espérer la livraison pour le cours de juillet.

Ajoutons que le compte réserve statutaire s'est augmenté de 28.857 fr. 22 pour prélèvement de 5 % sur les bénéfices nets de l'année, et figure au bilan pour 850.484 fr. 35.

Le compte réserves pour fonds d'assurances, de 2.332.471 fr. 51, est en augmentation de 95.148 fr. 23.

Le compte de réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations a subi, pendant l'exercice, un prélèvement de 235.872 fr. 68 ; il a été doté à nouveau de 300.000 fr. et figure au bilan pour 1.137.301 fr. 39, en augmentation de 64.127 fr. 32 sur l'exercice précédent.

Après la lecture du rapport du commissaire, concluant à l'approbation des comptes de l'exercice 1890, l'assemblée a approuvé lesdits comptes et a fixé le dividende à 30 fr. par action.

Un acompte de 12 fr. 50 ayant été distribué en novembre dernier, le solde de 17 fr. 50 est payable depuis le 1^{er} mai courant.

M. Eugène Breittmayer a été réélu commissaire pour l'exercice 1891.

DÉCISIONS ET AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE (Cote de la Bourse et de la banque, 7 décembre 1891)

À partir du 7 décembre présent mois, les actions anciennes (24.000 actions, n° 1 à 24.000, représentant l'ancien capital social de 12 millions) de la Société générale de transports maritimes à vapeur, cesseront d'être négociables à la Bourse de Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR (Cote de la Bourse et de la banque, 4 juin 1892)

Pendant l'exercice 1891, dont il a été rendu compte à l'assemblée générale du 30 avril dernier, la Société générale de Transports maritimes à vapeur a effectué 417 voyages dans la Méditerranée, un voyage en Terre-Sainte et 21 voyages transatlantiques.

Les recettes brutes de toute nature ont été de fr.	12.151.758 99
Les dépenses ayant été de	10.989.597 68

L'excédent des recettes sur les dépenses a été ainsi de	1.182.101 33
Sur cette somme, il y a lieu de prélever pour l'amortissement du matériel	708.501 95
Le crédit du compte de profits et pertes se solde ainsi par	473.859 38
D'où il y a lieu de déduire 5 % pour la réserve statutaire	23.692 26
Reste disponible	450.166 42
à quoi il faut ajouter le reliquat du compte de profits et pertes de 1890, soit	2.781 88
Ce qui donne un solde de	452.948 30

qui a été reporté, conformément aux propositions du conseil d'administration de la manière suivante : 450.000 francs comme revenu des actions à raison de 25 francs nets par action et 2.948 30 à reporter à nouveau.

Ce résultat, que l'exploitation seule n'aurait pu procurer, est dû pour une notable part à la plus-value des valeurs en portefeuille vendus pour faire face au paiement de navires neufs.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*Le Messager de Paris*, 28 juillet 1892)
[même compte-rendu que ci-dessus en un peu plus substantiel]

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur a eu lieu le 30 avril.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1891 et fixé le dividende de cet exercice à 25 fr. par action, déjà mise en paiement.

Il ressort du rapport du conseil à l'assemblée que la Société a effectué, en 1891, 417 voyages dans la Méditerranée, 1 voyage en Terre-Sainte et 21 voyages transatlantiques.

Les recettes brutes de toute nature se sont élevées à la somme de 12.161.758 99

Les dépenses à celle de 10.969.597 66

L'excédent des recettes sur les dépenses a donc été de 1.182.161 33

Sur cette somme, il y a lieu de prélever, pour l'amortissement du matériel 708.301 95

Le crédit du compte profits et pertes se solde ainsi par ... 473.859 38

Sur ce solde il y a lieu de prélever, pour la réserve statutaire à 5 0/0 23.692 96

Il reste donc disponible une somme de 450.166 42

à laquelle il y a lieu d'ajouter le reliquat du compte profits et pertes de 1890 2.781 88

Il reste un solde de 452.948 30

qui représente le bénéfice net disponible après prélèvements de 1.086.491 fr. 20 pour les divers comptes d'amortissements et de réserves, savoir :

708.301 95 pour amortissement du matériel naval ;

7.612 30 pour amortissement du compte ateliers ;

151.883 99 dotation au compte des fonds d'assurances ;

195.000 00 dotation au compte de réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations ;

23.692 96 prélèvement pour la réserve statutaire.

1.086.491 20

Ce résultat peu brillant s'explique par la crise qui a sévi au Brésil et à La Plata.
On a vu plus haut que le bénéfice disponible s'élevait à 452.948 30
Sur cette somme, il a été payé, en novembre dernier, un coupon de 12 fr. 50 par action, soit : 225.000 00
et il a été payé 12 francs 50 pour complément de l'intérêt à 5 % de chaque action au 1^{er} mai dernier : 225.000 00
Ensemble 450.000 00
Ce qui donne un reliquat de 2.948 30
qui a été reporté à l'exercice 1892
Ce résultat, que l'exploitation seule n'aurait pas pu procurer, est dû, pour une notable part, à la plus-value des valeurs en portefeuille vendues pour faire face aux paiements des navires neufs.
Le conseil a mis en service les deux paquebots, *Aquitaine* et *Espagne*. Le premier a été livré avant la dernière assemblée générale ; le second a commencé sa navigation en août.
Le litige d'abordage concernant la *France* est en cours de règlement devant des arbitres anglais.

ÉLIE BÉLOU.

Dernières dépêches
LES ÉVÉNEMENTS DU DAHOMEY
(*Le Temps*, 25 août 1892)

Marseille, 24 août.

Le paquebot *Thibet* de la Compagnie Fraissinet, „ courrier de la côte occidentale d'Afrique, partira demain soir à quatre heures avec une cinquantaine de passagers à destination du Dahomey. Le paquebot emporte un chargement complet d'approvisionnements dont 50.000 sacs de riz. Il prendra à Oran 260 mètres cubes de baraquements démontés pour Cotonou.

Annuaire de la Cie des agents de change 1893, p. 1533-1535 :
Société générale de transports maritimes à vapeur
Conseil : Denière, pdt ; Edw. Blount, Bergasse, v.-pds ; Darier, Gouin, Jouët-Pastré, Parran, Paquet, Target.
Comté de direction : MM. Bergasse, Darier, Gouin, Paquet.

TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 mai 1893)

Les actionnaires de la Compagnie générale de Transports maritimes à vapeur se sont réunis le 28 avril, en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, 37 actionnaires, représentant, 9.110 actions, assistaient à ces réunions.

En tant qu'ordinaire, l'assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports habituels, a voté les résolutions suivantes :

- 1° Approbation du bilan et des comptes de 1892 dans toutes leurs dispositions ;
- 2° Fixation du dividende de cet exercice à 25 fr. par action, un acompte de 10 fr, ayant été payé en novembre dernier, le solde de 15 fr. sera mis en distribution à partir du 2 mai courant ;

3° Confirmation de la nomination comme administrateur de M. Paul Matthey ;

4° Annulation d'une résolution votée par l'assemblée constitutive du 18 mars 1865, ainsi conçue : L'assemblée fixe à 20 fr. la valeur du jeton de présence et ouvre au conseil d'administration un crédit annuel de 30.000 fr. pour faire face tant aux jetons de présence qu'à la rémunération qui peut être attribuée aux administrateurs investis d'un mandat spécial ou général, la rémunération due aux commissaires est comprise dans ce crédit.

5° Et remplacement de cette résolution par la suivante :

L'assemblée ouvre au conseil d'administration un crédit annuel de 12.000 fr. dont il fera la répartition entre ses membres, en représentation des jetons de présence auxquels ils ont droit suivant un règlement antérieur.

6° Nomination de M. Eugène Breittmayer comme commissaire des comptes pour 1893, et fixation de sa rémunération à 1.500 fr. ;

7° En vertu de l'article 24 des statuts l'assemblée relève les administrateurs des interdictions présentées par la loi de 1865 [1867] concernant les affaires à traiter avec la société.

À la réunion extraordinaire, la résolution suivante a été votée à l'unanimité :

L'assemblée décide de proroger pour une nouvelle période de 30 ans à partir du 18 mars 1895 la durée de la Société. En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié de la manière suivante : La durée de la Société fixée par les statuts à trente ans, a partir du 18 mars 1865 est prorogée jusqu'au 1 mars 1925, sauf les cas de dissolution anticipée et de nouvelle prorogation ci-après prévue.

Société générale de Transports maritimes à vapeur
Prorogation
(Cote de la Bourse et de la banque, 31 mai 1893)

D'une délibération prise le vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-treize par l'assemblée générale extra ordinaire des actionnaires de la Société générale de Transports maritimes à vapeur. Il appert que la dite assemblée a décidé de proroger pour une nouvelle période de trente années à partir du dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, la durée de la Société et a, en conséquence, modifié l'article cinq des statuts dans les termes suivants :

« Article cinq : La durée de la Société fixée par les statuts à trente ans à partir du dix-huit mars mil huit cent soixante-cinq, est prorogée jusqu'au dix-huit mars mil neuf cent vingt-cinq, sauf les cas de dissolution anticipée et de nouvelle prorogation ci-après prévus. »

TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(Cote de la Bourse et de la banque, 1^{er} mai 1894)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société générale de Transports maritimes à vapeur a été tenue le 27 avril.

Après avoir entendu la lecture des rapports habituels, elle a approuvé les comptes de l'exercice 1893 et on a fixé le dividende à 25 fr. par action comme l'année dernière, sur lesquels 10 francs ont été payés et dont le solde de 15 fr. est mis en distribution à partir d'aujourd'hui, 1^{er} mai.

MM. Denière, Ed. Blount et Bergasse, ont été réélus.

MM. Breittmayer et Schréégans demeurent commissaires pour 1894.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(Cote de la Bourse et de la banque, 10 mai 1895)

Dans leur assemblée générale du 30 avril dernier, les actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur ont décidé de payer à dater du 2 mai courant, la somme de 15 fr. par action, solde du dividende de l'exercice 1894, coupon n° 42.

Le coupon n° 42 étant le dernier attaché aux actions actuelles, ces titres seront échangés, sans conformité de numéros, à une date qui sera ultérieurement indiquée.

La durée de la société a été prorogée de 30 années, à dater du 18 mars 1895.

LA COMMISSION
DES SERVICES MARITIMES POSTAUX
(Le Journal des débats, 8 juillet 1895)

La commission extraparlamentaire, chargée d'organiser les services maritimes postaux entre le continent, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, s'est réunie ce matin à la direction générale des postes sous la présidence de M. André Lebon, ministre du commerce.

Elle a entendu MM. Eugène Pereire, président du conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique ; M. Estier, du conseil d'administration de la Compagnie de navigation mixte ; M. Millet, résident général de France en Tunisie ; **M. E. Gouin, administrateur-directeur de la Société générale de transports maritimes à vapeur**, et M. Cayolle, armateur.

La prochaine séance de la commission aura lieu mercredi.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(Cote de la Bourse et de la banque, 11 mai 1897)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur a eu lieu le 27 avril.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1896 et fixé le dividende y afférent à 30 fr. par action, contre 25 fr. pour l'exercice précédent.

Un acompte de 10 fr. ayant été payé le 3 novembre dernier, le solde de 20 fr. est mis en paiement depuis le 1^{er} mai. L'assemblée a élu M. Biver, membre du conseil d'administration.

BOURSE DE PARIS
(Cote de la Bourse et de la banque, 25 juin 1897)

LE PARQUET

On vient de distribuer à la Chambre des députés le rapport de M. Charles-Roux, fait au nom de la Commission du budget de 1897, chargée d'examiner le projet de loi portant approbation d'une convention conclue le 16 décembre 1896 entre l'État, la

Compagnie générale transatlantique, la Compagnie de Navigation mixte et la Société générale de transports maritimes à vapeur pour l'exécution des services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc.

Annuaire de la Cie des agents de change 1898, p. 1805-1807 :
Société générale de transports maritimes à vapeur
Conseil : Edw. Blount, pdt ; Bergasse, Jouët-Pastré, v.-pdt ; Biver, Darier, Gouin, P. Matthey, Parran, Paquet, Target.

SERVICES MARITIMES POSTAUX
Compagnie générale Transatlantique,
Compagnie de Navigation mixte
et Société de Transports maritimes à vapeur
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 janvier 1898)

Le *Journal officiel* d'hier a publié la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Sont approuvées les stipulations financières contenues dans les articles 2 et 3 de la convention annexée à la présente loi, conclue le 16 décembre 1896 entre le ministre du Commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes «t. la Compagnie générale Transatlantique, la Compagnie de Navigation mixte et la Société générale de Transports maritimes à vapeur pour l'exploitation des services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc.

Voici le texte de la convention :

Entre le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, agissant au nom et pour le compte de l'État,

D'une part,

Et 1° la Compagnie générale Transatlantique, représentée par MM. Eugène Pereire et Théophile Cloquemin, président et vice-président du conseil d'administration, dûment autorisés par délibération dudit conseil ;

2° La Compagnie de Navigation mixte, représentée par MM. Théodore Mante et Henri Estier, président et vice-président du conseil d'administration, dûment autorisés par délibération dudit conseil ;

3° La Société générale de Transports maritimes à vapeur, représentée par M. Emile Darier, administrateur et membre du comité de direction de ladite Société, dûment autorisé par délibération du comité,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article premier. — Les Compagnies de Navigation susdésignées s'engagent à assurer le transport par paquebots à vapeur des dépêches, des colis postaux, du personnel et du matériel de l'Etat entre la France, d'une part, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc, d'autre part, aux clauses et conditions du cahier des charges annexe à la présente convention.

Art. 2. — Les Compagnies contractantes recevront du gouvernement français, pour l'ensemble des services qui font l'objet de la présente convention, une subvention annuelle totale de 1.600.000 fr. payable par douzième et à terme échu dans la forme prescrite par le cahier des charges.

Art. 3. — Dans le cas où la vitesse réalisée en moyenne annuelle sur les différents services excédera de plus de 1/2 nœud la vitesse réglementaire, il sera alloué, en outre, aux Compagnies concessionnaires une prime de vitesse calculée ainsi qu'il est dit à

l'article 1U8 du cahier des charges ci-annexé, sans que l'ensemble des primes à payer puisse excéder 400.000 fr. par an.

Art. 4. — La présente convention est faite pour une durée de dix ans, du 1er avril 1897 au 31 mars 1907. Elle ne deviendra définitive qu'autant que les stipulations financières en auront été approuvées par une loi.

Monténégro

Relations commerciales avec la France
(*La Gazette de France*, 10 avril 1898)

Aux mois d'octobre, de novembre et de décembre 1897, le vapeur *Bretagne*, de la Société générale de transports maritimes à vapeur, de Marseille, a fait trois voyages à Antivari, et il y a embarqué 13.050 moutons.

Plusieurs négociants monténégrins ont profité de cette occasion pour se rendre à Marseille où, grâce aux facilités qu'ils ont trouvées auprès de la chambre de commerce de cette ville, ils ont fait d'assez importants achats de produits français. Ces produits, rapportés par la *Bretagne*, ont été rapidement achetés à Cettigne. Il est question de créer à Antivari une sorte de dépôt de marchandises françaises ; le commerce entre ce port et Marseille ne peut donc manquer de se développer si, surtout, quelques commis-voyageurs française rendent au printemps prochain à Cettigne, Podgoritza, Nivisich, avec des échantillons. Le Monténégro deviendra ainsi peu à peu un débouché pour un certain nombre de nos produits, tels que vins, liqueurs, conserves savons, bougies, papiers a cigarettes, draps, fils d'or, chemises sans cols ou à cols rabattus, quincaillerie, clouterie, coutellerie, papier à lettres, plumes, porte-monnaie. Ainsi qu'on a pu le constater par les statistiques qui précèdent, l'importation française au Monténégro par voie de mer a été nulle en 1896, en l'absence complète de toute ligne de bateaux à vapeur ou à voiles entre Marseille et l'Adriatique, où notre pavillon n'est pas représenté. Les statistiques de l'année 1897 prouveront au contraire, écrit le ministre de France à Cettigne, qu'il a suffi qu'un bateau français accomplit cette année, à trois reprises, le voyage d'Antivari, pour qu'on saisis ici l'occasion de faire quelques achats sur notre marché.

(*Le Journal général de l'Algérie*, 20 novembre 1898)

Bougie, 27 oct. Caffa, syndic faillite Islef, nég. à Didjelli.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 novembre 1898)

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société générale de Transports maritimes à vapeur qui s'est tenue le 28 avril dernier, a, conformément aux propositions du conseil d'administration, fixé à 30 fr. par action le dividende afférent à l'exercice 1897.

Pendant cette année, les navires de la Société ont effectué 376 voyages dans la Méditerranée, 1 voyage à La Canée et 35 voyages transatlantiques.

Les recettes brutes de toutes natures se sont élevées à la somme de fr. 1 4 .
172.082 90

Les dépenses, y compris les prélèvements pour amortissement des ateliers, réserves d'assurances, réserves de renouvellement des chaudières, et grosses réparations, ont été de 12.512.350 19

L'excédent des recettes sur les dépenses a été de 1.659.732 71

Sur cette somme, il y a lieu de prélever pour l'amortissement du matériel 1.105.483 12

Le compte de profits et pertes s'élève à 554.249 59

En y ajoutant le reliquat de l'exercice 1896 13.841 92

On obtient un total de 568.091 51

Sur cette somme, un coupon de 10 fr. ayant été payé en novembre par : 180.000 00

15 fr, ayant été payé en mai : 270.000 00 450.000 00

L'excédent, soit 118.091 51

a été réparti ainsi :

À raison de 85 % aux actionnaires : 90.000 00

À raison de 15 % au conseil d'administration : 15.882 35

Et reporté à l'exercice 1898 : 12.209 16

Somme égale : 118.091 51

Le bilan de la Société au 31 décembre 1897, se comporte ainsi qu'il suit :

ACTIF		
Matériel naval en service :		
Solde au 31 décembre 1896 :	17.210.000	
à ajouter en 1897.		
Navire <i>France</i> :	2.420.000	
Navire <i>Russie</i> :	1.200.000	
	20.830.000	
Moins-valeur de l' <i>Anjou</i> vendu :	25.000	20.805.000 00
Terrain d'Arenc et ateliers		377.867 15
Terrain de la rue Mazonod		183.696 00
Effets à recevoir et valeurs diverses		136.768 30
Banquiers		84.536 76
Caisse		13.593 11
Matériel d'exploitation et magasin général		365.482 59
Charbon, huiles et graisses		302.621 55
Matières et pièces de rechange en dépôt aux ateliers		99.063 08
Débiteurs divers		2.850.211 85
Coupons 1 ^{er} novembre 1897		170.230 00
		<u>25.389.070 39</u>
PASSIF		

Capital	9.000.000 00
Amortissements :	
Du matériel naval au 31 décembre 1896	8.098.064 32
Du matériel naval dotation de 1897	1.105.483 12
Des ateliers	105.234 98
Réserve statutaire au 31 décembre 1897	900.000 00
Fonds d'assurances :	
Solde au 31 décembre 1899 :	2.948.587 78
Dotation de 1897 :	166.342 19
	3.114.929 97
Moins les prélèvements p. avaries en 1897 :	357.797 00
	2.757.132 97
Réserves pour renouvellement des chaudières, etc., etc. :	
Solde au 31 décembre 1896	1.000.000 00
Dotation de 1897	140.000 00
Effets à payer	17.597 10
Créanciers divers	1.182.4314 98
Voyages en cours	508.918 76
Coupons des exercices précédents	6. 112 65
Exploitation 1896 (reliquat)	13.841 92
Profits et pertes 1897	554. 249 59
	<u>25.389.070 39</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(Cote de la Bourse et de la banque, 29 juillet 1899)

Sur toutes les entreprises de navigation à vapeur, la hausse des charbons et les grèves qui se sont produites et prolongées dans le pays de Galles ont eu une répercussion fâcheuse. De plus, des impôts de toute espèce, des droits nouveaux, sont encore venus grever cette intéressante industrie et la Société générale de transports maritimes à vapeur, comme toutes les autres sociétés similaires, a vu, pendant l'exercice 1898 ses bénéfices se réduire quoique son chiffre de recettes se soit augmenté sensiblement sur celui de l'année précédente.

En réalité, pendant qu'en 1897 il avait été effectué 412 voyages, la Compagnie en a effectué 466 en 1893.

Les recettes brutes se sont élevées en 1897 à 14.172.082 90 et en 1893 à 15.520.037 66, ce qui donne une augmentation de recette de 1.347.954 76 pour 1898.

Par suite des dépenses, y compris les prélèvements pour amortissements, réserves d'assurance, etc., l'excédent des recettes sur les dépenses a été de 1.659.732 71 en 1897, tandis qu'il n'a été que de 1.592.247 25, en 1898.

Il y a donc eu, en 1898, augmentation du chiffre des recettes brutes et diminution du chiffre net, comme il ressort de la comparaison suivante des résultats obtenus :

	1897	1898
Recettes brutes	14.175.082 90	15.050.037 66
Dépenses et divers amortissements et réserves	15.512.350 19	13.927.790 21
	1.659.735 71	1.592.247 25
Amortissement matériel	1.105.483 12	1.152.062 10
Solde créditeur	554.249 59	440.183 15
Reliquat de l'exercice précédent	13.841 92	12.209 16
Solde disponible	568.091 51	252.392 31

La Compagnie étudie, concurremment avec les Forges et Chantiers, un nouveau paquebot, devant réaliser, en moyenne, 13 nœuds et demi, destiné à améliorer les services du Brésil et de La Plata.

La Société a acquis deux nouveaux navires à passagers et marchandises pour le renouvellement de son matériel de la Méditerranée. De plus, elle a acheté un vapeur de 1.250 tonneaux qu'elle destine au transport des phosphates d'Algérie.

Pour mettre à profit le projet de loi sur lequel le conseil supérieur et la commission extra-parlementaire se sont mis d'accord, à propos de la marine marchande, la Société a acheté en Angleterre un cargot-boat neuf, de 4.650 tonneaux, baptisé *Mont-Blanc*, qu'elle affecte au transport au long cours des marchandises lourdes.

La Compagnie espère que cet accroissement de sa flotte lui permettra de satisfaire sa clientèle et de lutter vigoureusement avec la concurrence.

Il résulte de l'exercice 1898 que, malgré l'augmentation du trafic, le compte de profits et pertes qui laissait un solde disponible en 1897 de 568.091 51

ne laisse de disponible en 1898 que 452.392 31

d'où, avec un trafic dont le conseil d'administration dans son rapport se déclare satisfait, le dividende qui, l'année dernière, avait été fixé à 30 francs, n'a pas pu être maintenu et a été ramené à 55 fr.

Ce solde disponible s'élevant à 452.392 fr. 31 a été réparti comme suit :

Dividende aux actions 450.000 00
 Report à nouveau 2.392 31
 452.392 31

Les comptes généraux, comparés à ceux de l'année dernière, se présentent de la manière suivante :

BILAN

	1897	1898
ACTIF		
Matériel naval	20.805.000 00	20.805.000 00
Terrain d'Arme et Ateliers	377.867 15	377.867 15
Terrain de la rue Mazenod	183.696 00	183.696 00
Effets à recevoir et valeurs diverses	136.768 30	175.986 25
Banquiers	84.536 76	840.494 99
Caisse	13.593 11	94.919 78
Matériel d'exploitation et magasin général	365.282 59	382.202 23
Charbons, huiles et graisses	302.621 55	411.585 95
Matières et pièces de rechange en dépôt aux ateliers	99.063 08	117.293 16
Débiteurs divers	2.850.211 85	2.832.735 62
Coupons 1er nov. 1897-98	170.230 00	167.190 00
	<u>25.389.070 39</u>	<u>26.393.168 53</u>
PASSIF		
Capital	9.000.000 00	9.000.000 00
Amortissement matériel naval	9.203.527 22	10.355.611 52
Amortissement des ateliers	105.232 98	113.235 70
Réserve statutaire	900.000 00	900.000 00
Fonds d'assurance	2.757.132 97	2.505.205 33
Réserve pour renouvellement chaudières et grosses réparations	1.140.000 00	980.821 72
Effets à payer	17.597 10	23.878 90
Créanciers divers	1.182.434 98	1.600.732 27
Voyages en cours	508.918 76	252.068 09
Coupons des exercices précédents	6.112 65	9.202 65
Exploitation 1898 (reliquat)	13.841 92	12.209 16
Profits et pertes	554.229 59	440.183 15
	<u>25.389.070 39</u>	<u>26.393.168 53</u>

L'assemblée après avoir approuvé les comptes qui lui ont été présentés pour l'exercice 1898, a fixé à 25 fr. le dividende à répartir aux actionnaires Un premier acompte de 10 fr. ayant été déjà versé le 1^{er} novembre 1898, le solde, c'est-à-dire 15 fr., est payable depuis le 2 mai 1899. M. Eugène Breitmayer a été réélu comme commissaire des comptes pour l'exercice 1899. L'assemblée a, en outre, relevé les administrateurs des interdictions légales concernant les affaires à traiter avec la société.

NÉCROLOGIE
Jean Vaills
(*Le Journal général de l'Algérie*, 8 février 1900)

Hier matin ont eu lieu, à Mustapha, à 9 heures, les obsèques d'un vieil Algérien, M. Jean-Joseph-Antoine Vaills, directeur de l'agence de la Société générale des transports maritimes, à Alger, décédé lundi, à l'âge de 74 ans. Durant la journée d'avant-hier, en raison de cette mort, les navires des Compagnies maritimes avaient mis leur pavillon en berne.

Nos adressons à la famille l'expression de nos sincères condoléances.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
Assemblée générale ordinaire du 26 avril
(*Le Journal des chemins de fer*, 9 juin 1900)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Générale de Transports Maritimes à vapeur s'est tenue le 26 avril dernier. Le rapport du Conseil d'administration expose qu'il a été effectué, au cours de l'année 1899, 488 voyages dans la Méditerranée, 2 dans le Nord, 4 à Cuba, 1 à Vladivostok et 35 Sur les lignes transatlantiques. Ces voyages se traduisent par :

Un chiffre de recettes brutes de	18.200.033 28
Et un chiffre de dépenses de	16.387.417 51
Laissant un excédent de recettes de	1.812.915 77

qui, après prélèvement pour amortissement du matériel et en tenant compte du reliquat de 1898, se réduit à un solde disponible de 568.144 fr. 98.

Le rapport s'explique successivement sur les divers éléments du bilan. C'est ainsi que le premier compte de l'actif, Matériel naval en service, s'élève à 23 millions de francs en augmentation de 2.195.000 fr., par suite de l'achat de quatre vapeurs. Pas de variations sur le deuxième et le troisième Terrain d'Arenc et ateliers, Terrain de la rue Mazenod, qui restent à 377.867 fr. 15 et à 183.696 fr.

Les comptes 4, 5 et 6 Effets à recevoir, Banquiers, Caisse, s'élèvent ensemble à 1.658.964 fr. 57 en augmentation de 547.563 f. 35 sur les mêmes comptes du dernier exercice. Et, de même l'on constate une augmentation globale de 122.933 fr. 13 sur les comptes Matériel d'exploitation et Magasin général, charbons, huiles et graisses, moteurs et pièces de rechange. Quant au compte Débiteurs divers, il est de 2.461.969 fr. 62, en diminution de 372.766 fr. sur le chiffre de 1898.

Au passif, le capital figure toujours pour une somme de 9 millions de francs. Le compte Amortissement du matériel naval a été porté de 10.355.611 fr. 54 à 11.602.774 fr. 64 ; le compte Amortissement des ateliers, augmenté de 8.000 fr. 72, figure pour une somme de 121.236 fr. 42. Pas de changement sur le compte Réserve statutaire, fixé à 900.000 francs.

Par contre, le compte Fonds d'assurances a subi quelques modifications il s'est accru de 335.006 fr. 25 il a dû faire face, d'autre part, au règlement de sinistres et avaries survenus antérieurement, pour une somme de 209.014 fr. 13, ce qui, en définitive, l'a fait passer de 2.505.205 fr. 33 à 2.831.197 fr. 15.

Le compte Réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations, qui était de 980.841 fr. 74 en 1898, figure au bilan de 1899 pour une somme de 1.311.297 fr. 58 ; après divers prélèvements pour travaux d'installation des navires achetés en 1899, et dotation de 400.000 fr.

Les autres comptes Effets à payer 42.433 f 67; Créanciers divers 1.639.684 fr. 09 ; Voyages en cours 858.247 fr. 83, n'appellent pas d'explications spéciales.

Le comptes Profits et pertes s'élève à 565.752 fr. 67 qui, avec un reliquat de 1898, donne un total disponible de 568.144 fr. 98. Sur cette somme, il a été distribué, en novembre, un coupon de 10 fr. par action soit 180.000 fr. ; il reste à distribuer l'intérêt à 5 %, soit 270.000 fr. Il reste 118.144 fr. 98 qui, déduction faite d'une somme de 105.882 fr. 35 représentant une répartition statutaire de 85 % aux actionnaires, et de 15.882 fr. 35 représentant 15 % pour le conseil d'administration, ce qui laisse un reliquat de 12.262 fr. 63. De la sorte, le coupon de mai représente 15 + 5 = 20 fr. qui, ajoutés aux 10 fr. du mois de novembre, forment un total de 30 fr. net d'impôt.

Le conseil d'administration considère à juste titre ces résultats comme satisfaisants, si l'on tient compte surtout de la hausse considérable du prix des charbons qui s'est produite depuis plusieurs mois. Il serait à désirer par contre que le vote du projet de loi sur la marine marchande vienne apporter quelque compensation à ces charges et aux effets de la loi actuelle.

La Société a commandé aux Forges et chantiers de la Méditerranée un paquebot destiné aux lignes transatlantiques et qui sera livré dans un an et aux Chantiers de Provence deux cargo-boats qui seront livrés à la fin de l'année. Ces accroissements de flotte permettront à la Société générale des transports maritimes à vapeur de soutenir la concurrence étrangère..

Après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire, l'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1899, fixé le dividende de l'exercice à 30 fr. par action, réélu comme administrateurs MM. Bergasse, Biver, Blount, et comme commissaire M. Eugène Breittmayer [† mai 1900], auquel elle a adjoint MM. Oswald Pourrière [Marseillaise de crédit] et Jean Rousselier.

MARINE

Les affrétés pour la Chine.

(*Le Matin*, 9 janvier 1901)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Messageries_maritimes-Indochine.pdf

Voici la liste complète des navires qui ont été affrétés par le ministère de la marine :

.....

Andes (Transports maritimes),

Bithynie (Transports maritimes)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 avril 1901)

Hier a eu lieu l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1900 et fixé le dividende à 30 francs par action, comme pour l'exercice précédent.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR (*Le Journal des chemins de fer*, 25 mai 1901)

La Société des Transports maritimes à vapeur est l'une des plus importantes entreprises de cette industrie et nos lecteurs savent déjà que cette Société marche dans des conditions très satisfaisantes.

L'année 1900 n'a pas été, pour l'industrie en général, une période où les affaires ont été des plus faciles. Les prix de revient ont été soumis à des charges nouvelles et sérieuses à cause de la hausse qui s'est produite à la fois et sur le charbon et sur les métaux.

Par une heureuse prévoyance, la Société des transports maritimes à vapeur a pu cependant se soustraire aux effets onéreux de cet état de choses. Des marchés précédemment passés lui ont, en effet, épargné toute majoration sur le prix de ses approvisionnements de charbon.

C'est pourquoi, elle a, au cours de l'année 1900, et par suite du développement progressif et normal de ses opérations, pu réaliser un bénéfice net de 550.674 fr. 32. Pendant cet exercice, elle a effectué 429 voyages dans la Méditerranée, 1 en Cochinchine, 2 au Canada, 1 aux Antilles, 1 dans le Nord et 19 sur ses lignes transatlantiques.

Les recettes brutes de toutes natures se sont élevées à la somme de 17.524.311 fr. 15, tandis que les dépenses n'ont pas dépassé 15.703.953 fr. 38, laissant ainsi un bénéfice brut de 1.820.357 fr. 77.

Sur cette dernière somme, la Société a prélevé 1.269.713 fr. 45 qu'elle a portés à l'amortissement du matériel.

Ce chapitre est l'un des plus intéressants d'ailleurs de ceux qui figurent au bilan de la Société, arrêté au 31 décembre 1900 et qui a été soumis à l'Assemblée des actionnaires du 26 avril dernier. Nous comprenons qu'il soit l'objet de la part de la Société d'une attention spéciale, car évidemment il touche aux bases mêmes de l'entreprise et de son avenir.

Par conséquent, la Société en lui attribuant en 1900, une somme de 1.269.713 fr. 45 l'a porté au chiffre total de 10.936.650 fr. 59. Si, en regard de cette somme, nous plaçons la valeur du matériel naval en service, qui est de 20.800.000 fr., nous voyons que cet amortissement en dépasse la moitié.

Étant donné toute l'importance de la flotte que possède la société, il ressort de ce fait une situation des plus favorables.

La Société ne possède pas moins de 24 navires; 9 appartiennent au service transatlantique, 11 au service de la Méditerranée; les quatre autres sont des vapeurs de charge.

L'important amortissement que la Compagnie a fait pour son matériel naval ne l'a pas empêché de distribuer un dividende de 30 fr. par action pour l'exercice 1900. De plus, le Fonds d'assurances a été porté de 2.881.197 fr. 15 à 3.064.170 fr. 96.

Ajoutons que sur les résultats de l'exercice 1900, la Société a pu attribuer au conseil d'administration de la Société 15.882 fr. 35 ; il a été reporté à nouveau 112.906 fr. 95.

La situation financière de la Société, considérée dans son ensemble, est satisfaisante.

Les disponibilités ressortent en effet à 1.507.020 fr. 68, les débiteurs divers sont de 2.797.940 fr. 39 tandis que les créances diverses ne s'élèvent qu'à 1.936.840 fr. 24 et que les exigibilités ne sont que de 117 mille 109 fr. 19.

Évidemment, cette entreprise nous paraît marcher d'une façon très favorable et appelée dans l'avenir à augmenter ses bénéfices puisque la Société augmente sa flotte par l'adjonction à son service transatlantique du vapeur l'*Algérie* qui est encore en construction.

À l'issue de l'assemblée du 26 avril, les actionnaires de la Société ont nommé MM. Oswald Pourrière et Jean Rousselier, commissaires des comptes pour l'exercice 1901.

En outre, elle a voté à ses administrateurs les autorisations légales concernant les affaires à traiter avec la société.

Annuaire de la Cie des agents de change 1903, p. 2118-2120 :
Société générale de transports maritimes à vapeur
Administrateurs. — MM. Jouët-Pastré, président ; Édouard Gouin, Parran, vice-présidents ; Biver, Edw. Blount, Paul Daher, Darier, P. Matthey, Paquet, Target.
Commissaires des comptes. — MM. Pourrière, Rousselier.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR (Cote de la Bourse et de la banque, 3 mai 1904)

Le dividende pour 1903 de la Société générale de transports maritimes à vapeur a été maintenu à son chiffre antérieur de 25 francs par action par l'assemblée du 26 courant. Un acompte de 10 fr. ayant été payé en novembre dernier, le solde, soit 15 francs par titre nominatif et 14 fr. 45 par titre au porteur sera mis en paiement à partir du 2 mai prochain. Les administrateurs sortants ont été réélus.

Intercontinental Railways
(*Le Capitaliste*, 5 mai 1904)
(*Le Capitaliste*, 16 juin 1904)
(*Le Capitaliste*, 7 juillet 1904)

A. [Gabriel] Fliche, O.* , ingénieur en chef des constructions navales, administrateur de la Compagnie des Transports maritimes [SGTM] ;

AVIS D'ADJUDICATION (*Le Journal général de l'Algérie*, 9 avril 1905)

MM. les entrepreneurs sont informés que le jeudi 20 avril 1905, à 3 h. de l'après-midi, il sera procédé à Bougie, par les soins de M. Caffa, agent de la Société générale de transports maritimes à vapeur, à une adjudication restreinte préparatoire d'un marché de gré à gré pour la construction d'un hangar sur les terre-pleins du port de Bougie.

Le montant des travaux est évalué ainsi qu'il suit :

Travaux à l'entreprise	29.466 14
Somme à valoir	4.033 86
Total	33.500 00

Le cautionnement est fixé à la somme de 1.000 francs.

Les pièces du projet seront tenues à la disposition de MM. les entrepreneurs dans les bureaux de M. Caffa, tous les jours non fériés de 8 à 10 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(Cote de la Bourse et de la banque, 2 mai 1905)

L'assemblée des actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur a eu lieu le 28 avril.

Après avoir entendu la lecture des rapports, elle a approuvé, tels qu'ils lui étaient présentés, les comptes de l'exercice 1904 et fixé le dividende y afférent à 20 fr. par action, contre 25 fr. pour l'exercice précédent.

Un acompte de 10 fr. ayant été payé en novembre dernier, le solde sera mis en paiement à raison de 10 fr. par action nominative et de 9 fr. 50 par action au porteur.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(Cote de la Bourse et de la banque, 27 avril 1906)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la générale de transports maritimes à vapeur s'est tenue le 26 avril.

Après avoir entendu la lecture des rapports, elle a approuvé les comptes de l'exercice 1905 et fixé le dividende y afférent à 25 fr. par action, contre 20 fr. pour l'exercice précédent.

Un acompte de 10 fr. ayant été payé en novembre dernier, le solde, soit 15 fr., sera mis en paiement à partir du 1^{er} mai prochain.

AVIS DE DÉCÈS
(Le Petit Marseillais, 6 mai 1906)

M^{me} Émile Darier ; M^{me} Alfred Oppermann et M. Alfred Oppermann, ingénieur en chef des mines ; M. Maurice Darier ; M. et M^{me} Émile Kléber ; M. et M^{me} Arthur Imer ; M. Georges Oppermann ; M. et M^{me} Charles Poirson et leur fille ; M^{lle} Germaine Oppermann ; M. et M^{me} Maurice Verdet et leurs enfants ; M. et M^{me} André Hoffet et leurs enfants ; M. Marcel Imer ; M. Eugène Chabonnière et ses enfants ; M. Adolphe Galopin et ses enfants ; M. et M^{me} Henri Galopin et leurs enfants ; M. et M^{me} Félix Meynard et leurs enfants ; M. et M^{me} Émile Colomb et leurs enfants ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Émile DARIER,
chevalier de la Légion d'honneur,
administrateur et membre du comité de direction de la Compagnie Universelle du canal maritime de Suez,
administrateur de la Société Marseillaise de Crédit industriel et commercial et de dépôt,
administrateur de la Société générale de transports maritimes à vapeur,
administrateur de la Société immobilière marseillaise,

leur époux, père, beau-père, grand-père, aïeul, oncle et grand-oncle, décédé en son domicile le 5 mai, à l'âge de 78 ans. Ses obsèques auront lieu, à la villa Marveyre, demain lundi 7 mai, à 9 heures 30 du matin. Des voitures -partiront à 9 heures de la place Saint-Ferréol. Pour La signature, rue Gustave-Ricard, n° 2.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(Cote de la Bourse et de la banque, 9 juillet 1906)

Les bénéfices nets de l'exercice 1905 de la Société générale de transports maritimes à vapeur se sont élevés à 477.511 fr. 67 contre 357.853 fr. 26 en 1904. Cette notable plus-value des bénéfices n'est pas imputable, comme on pourrait le croire, au développement du trafic (la société ayant effectué au cours de l'exercice 373 voyages au lieu de 333 précédemment), mais les dépenses d'exploitation s'étant élevées proportionnellement aux recettes, et les bénéfices d'exploitation étant même quelque peu inférieurs à ceux de l'exercice 1904, c'est à une diminution des sommes consacrées au amortissements que les bénéfices nets doivent d'être supérieurs de 119.658 fr. 41 à ceux de l'année antérieure.

Voici, d'ailleurs, comment ont été obtenus les résultats comparés des exercices 1904 et 1905 :

	1904	1905
CHARGES		
Dépenses d'exploitation	16.389.063 63	18.759.793 70
Amortissement du matériel naval	1.021.983 58	1.228.225 00
Amortissement spécial	1.060.797 51	460.739 65
Service des obligations	163.040 00	157.740 00
Total des charges	17.634.884 72	20.606.498 35
PRODUITS		
Recettes brutes de toute nature	17.992.737 98	21.084 010 02
Rappel des charges	17.634 884 72	20.606.498 35
Bénéfices nets	357.853 26	477.511 67

En ajoutant à ces bénéfices le reliquat de l'exercice précédent, soit 5.069 fr. 78, le solde disponible s'est élevé à 482.581 fr. 45, dont l'assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue le 26 avril écoulé, a fixé comme suit la répartition comparée à la précédente :

	1904	1905
Dividende de 20 fr. aux 18.000 actions en 1904 et de 25 fr. en 1905	360.000 00	450.000 00

Report à nouveau	5.069 78	32.581 45
Total égal au solde disponible	365.069 78	482.581 45

Le dividende a donc été élevé à 25 fr. pour le dernier exercice, contre 20 fr. pour l'année précédente. Nous donnons dans le tableau ci-dessous, avec les dividendes répartis, le mouvement du trafic ainsi que les recettes et bénéfices de la société au cours des huit dernières années.

Ex.	Voyages	Recettes brutes	Bénéfic.	Amort.	Service des oblig.	Divid.
		En 1.000 fr.				En fr.
1898	468	15.520	1.592	1.152	—	25
1899	530	18.200	1.813	1.247	—	30
1900	473	17 524	1.820	1.270	—	30
1901	429	17.706	1.653	1.097	—	30
1902	368	17.229	1.608	1.046	80 000	25
1903	351	16.426	1.715	1.129	168.040	25
1904	333	17 992	2.604	2.083	163.040	20
1905	373	21.084	2.324	1.689	157.740	25

Au 31 décembre 1905, la situation active et passive de la Société se comparait comme suit à la précédente, arrêtée au 31 décembre 1904. Nous la donnons à titre documentaire :

	1904	1905
ACTIF		
Matériel naval en service	25.995.000 00	25.995.000 00
Terrain d'Arenc, ateliers et outillage	378.645 15	378.645 15
Terrain de la rue Mazenod	183.696 00	103 696 00
Effets à recevoir	265.590 80	511.627 20
Banquiers et valeurs diverses	1.096.684 61	2.648.043 83
Caisse	170.493 78	82.701 67

Matériel d'exploitation et magasin général	368.219 55	367.716 34
Charbons, huiles et graisses	431.740 94	500.581 10
Matières et pièces de rechange en dépôt aux ateliers	123.006 03	95.307 33
Débiteurs divers	4.617.341 59	5.622.476 97
Coupon n° 63 (1 ^{er} novembre 1905)	166.930 00	165.620 00
	<u>33.797.348 45</u>	<u>36 551.418 59</u>
PASSIF		
Capital	9.000.000 00	9.000.000 00
Obligations (8.000 obligations à 500 fr., moins 838 amorties)	3.726.000 00	3.581.000 00
Amortissement du matériel naval	13.246.240 76	14.474.465 76
Amortissement spécial	1.060.797 51	1.521.537 16
Amortissement des ateliers	153.239 28	153.239 38
Réserve statutaire	900.000 00	900.000 00
Fonds d'assurances	2.782.247 78	3.024.000 24
Réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations	83.671 73	217.746 52
Effets à payer	93.005 70	132.359 05
Créanciers divers	1.651.787 46	1.872.578 50
Voyages en cours	720.111 45	1.175.553 98
Coupons des exercices précédents	15.177 65	16.347 65
Exploitation 1904 (reliquat)	7.216 52	5.069 78
Profits et pertes	357.853 26	477.511 67
	<u>33.797.348 45</u>	<u>36.551.418 59</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(Cote de la Bourse et de la banque, 2 mai 1907)

Les actionnaires de la Compagnie des Trans ports maritimes à vapeur, réunis en assemblée générale ordinaire le 29 avril dernier, ont, après avoir entendu la lecture des rapports, approuvé les comptes de l'exercice 1906 et fixé le dividende y afférent à 25 fr. par action.

Un acompte de 10 fr. ayant été payé en novembre dernier, le solde sera mis en paiement le 2 mai prochain, à raison de 15 fr. net pour les actions nominatives et 14 fr. 50 net pour les actions au porteur.

Annuaire de la Cie des agents de change 1908, p. 1792-1794 :

Société générale de transports maritimes à vapeur
Administrateurs. — MM. Jouët-Pastré, président ; Édouard Guoin, Target, vice-présidents ; Bergasse, Biver, Paul Daher, Fliche, Giraud, Armand, Jouët-Pastré, P. Matlhey, Paquet, G. Lachamp.
Commissaires des comptes. — MM. Pourrière, Roussellier.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(Cote de la Bourse et de la banque, 30 avril 1908)

Les actionnaires de la Société de transports maritimes à vapeur, réunis en assemblée générale ordinaire le 28 avril 1908, ont approuvé les comptes de l'exercice 1907 et fixé le dividende y afférent à 25 fr. par action.

Un acompte de 10 fr. ayant été payé en novembre dernier, le solde, soit 15 fr. par action, sera mis en paiement à partir du 2 mai 1908.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(Cote de la Bourse et de la banque, 4 juillet 1910)

On sait que l'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 1902 a autorisé le conseil d'administration de la Société générale des transports maritimes à vapeur à procéder à un emprunt en obligations de 500 fr., 4 % pour un capital maximum de 6 millions et à émettre au fur et à mesure des besoins de la société.

La société a déjà émis le 10 mai 1902, 8.000 obligations et elle va émettre le 10 août 1910, le solde de l'emprunt autorisé, soit 4.000 obligations de 500 fr. Ces obligations rapportent un intérêt annuel de 20 fr. payables par semestre les 10 février et 10 août. Elles sont remboursables au pair en 14 années, à partir du 10 août 1911.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(Cote de la Bourse et de la banque, 2 juillet 1911)

L'assemblée de la Société générale des transports maritimes à vapeur, tenue le 29 avril dernier, a approuvé les comptes de l'exercice 1910 et fixé le dividende à 25 fr. par action, égal au précédent. Les bénéfices nets se sont élevés à 464.000 32 contre 437.636 97 l'année dernière, en augmentation de 26.763 35. Les recettes brutes se sont chiffrées par 23.726.449 61 contre 23.078.834 07 en 1909.

L'augmentation des recettes est obtenue par le développement du trafic de la Société qui a effectué au cours de l'exercice 1910 : 292 voyages sur l'Algérie, 7 croisières et voyages divers, et 33 voyages sur ses lignes transatlantiques.

Les résultats des deux exercices se comparent de la manière suivante :

	1909	1910
CHARGES		
Frais généraux et réserves	20.826 016 36	21.594.190 61
Amortissement matériel naval et service pour les obligations	1.815.180 74	1.667.85878

Total des charges	<u>22.641.197 10</u>	<u>23.262 049 39</u>
PRODUITS		
Recettes brutes	23.078.834 07	23 726.449 61
Total des produits	<u>23.078.834 07</u>	<u>23.726.449 61</u>
Rappel des charges	22.641.197 10	23.262.049 39
Bénéfices nets	437.636 97	464.400 22
Reliquat du compte	15.363 71	3.000 68
Soldes disponibles	<u>453.000 68</u>	<u>467.400 90</u>

Ces soldes disponibles ont été, comparative ment répartis de la manière suivante :

	1909	1910
Dividende de 25 fr. aux 18.000 actions	450.000 00	450.000 00
À reporter	3 000 68	17.400 90
Total égal au solde disponible	453.000 68	467.400 90

Au 31 décembre 1910, la situation active et passive de la Société se comparait comme suit à la précédente arrêtée au 31 décembre 1909. Nous la donnons à titre documentaire :

	1909	1910
ACTIF		
Matériel naval	28.805.000 00	29.250.000 00
Matériel naval en construction	136.080 00	1.443.933 65
Terrain d'Arcenc et outil.	378 645 15	378 645 15
Terrain Mazenod	183.696 00	133.696 00
Effets à recevoir	105.800 10	671.221 15
Banquiers et valeurs	2.091 197 10	3.610.716 10
Caisse	75.128 76	147.020 75
Matériel et magasin	451.687 20	442 162 97
Charbons, huiles	405.618 35	501.741 45
Matériel en dépôt	123 024 02	120.690 04
Débiteurs divers	3.524 641 51	3.577.109 11
Acompte de dividende	166.380 00	167.740 00
Total	<u>36.447 898 19</u>	<u>40 494.676 37</u>

PASSIF		
Capital	9 000 000 00	9 000 000 00
Obligations 4 %	2.939.500 00	4.762.500 00
Amortissent, matériel naval	11.663 210 85	12.616.612 72
Amortissent, spécial	2 571.003 83	2 690 636 74
Amortissent, ateliers	153.239 28	153.239 28
Réserve statutaire	900.000 00	900 000 00
Fonds de prévoyance	—	300 000 00
Fonds d'assurances	3.348.226 74	3 459.392 84
Réserve pour renouvel. de chaudières	781.605 53	781.605 53
Effets à payer	211.946 90	243.287 60
Créanciers divers	3.339.231 73	3.895.390 87
Voyages en cours	1 072.750 00	1.210.282 14
Coupons exerc. précéd.	14.182 65	14 327 65
Exploitation (reliquat)	15.363 71	3.000 68
Profits et Pertes	437.636 97	464.400 22
	<u>36 447.898 19</u>	<u>40 494.676 37</u>

La chapitre Matériel naval a été réduit de deux unités par la vente des bateaux *Franche-Comté* et *Mont-Ventoux*, représentant 1.030.000 francs. Il a été augmenté, par contre, de la valeur du bateau neuf *Sidi-Brahim* valant 1 million 475.000 francs.

Les disponibilités procurées par les ventes des unités anciennes ont permis à la Société de constituer un fonds de prévoyance qui figure au passif pour 300.000 francs.

Le poste Matériel en construction s'est notablement accru en raison de la mise en chantier des bateaux *Valoivia*, *Salvia*, *Mont-Agel*.

La situation financière est bonne. La trésorerie notablement améliorée, par comparaison à l'an dernier, présente une avance très suffisante.

Annuaire Desfossés 1912, p. 471 :

Société générale de transports maritimes à vapeur

Conseil d'administration : MM. A. Babeau, E. Gouin, E. Biver, A. Bergasse, P. Daher, G. Fliche, H. Giraud, A. Jouët-Pastré, P. Matthey, Paquet, G. Lachamp.

1912 (janvier) : participation durable dans la
Compagnie de navigation Sud-Atlantique

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Navigation_Sud-Atlantique.pdf

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR

(Cote de la Bourse et de la banque, 7 septembre 1912)

Le trafic de la Société générale de transports maritimes à vapeur s'est légèrement accru en 1911. Les unités de la Société ont accompli 293 voyages sur l'Algérie, 12 croisières et voyages divers et 59 voyages sur les lignes transatlantiques, alors que ces chiffres étaient respectivement, en 1910, de 292, 7 et 53. Les recettes d'exploitation sont en plus-value sensible. Elles ont atteint 25.495,646 55 contre 23.726.449 61. Le bénéfice d'exploitation s'élève à 2.072.217 48 contre 2.132.259 fr. en 1910. La Société faisant entrer dans les charges d'exploitation les prélèvements pour réserves, assurances et amortissement du matériel, on ne peut se rendre compte d'où provient l'augmentation constatée dans le montant des charges. Cependant, il paraît vraisemblable qu'il faut voir là les suites de l'application des nouvelles dispositions des lois ouvrières, dont se plaignent généralement toutes les Compagnies de transports.

Déduction faite de divers amortissements et du service des obligations, le bénéfice à répartir, en y comprenant le report antérieur de 17.400 90, atteint 569.128 50 contre 467.400 90 en 1910.

Le dividende a été porté de 25 à 30 francs par action. Sa répartition aux 18.000 actions de 500 francs composant le capital social absorbe 540.000 fr. Le surplus, soit 29.128 50, a été reporté à nouveau. Le compte des résultats généraux du dernier exercice se présente de la manière suivante comparativement au précédent :

	1910	1911
Bénéfice d'exploitation	2.132.259 00	2.072.217 48
A déduire :		
Amort. matériel naval	1.380.025 87	1.242.271 00
Amort. spécial	119.632 91	73 438 88
Service obligataire	168.200 00	204.780 00
	1.667.858 78	1.520.489 88
Bénéfices nets	464.400 22	551.727 60
Report antérieur	3.000 68	17.400 90
	467.400 90	569.128 50

La Société générale des transports maritimes à vapeur exploite des lignes sur l'Algérie et la ligne Marseille-Buenos-Ayres. En outre, elle organise des croisières et voyages divers. La flotte transatlantique se compose de huit paquebots dont deux, le *Salla* et le *Valdivia*, datent de 1911.

Les résultats obtenus dans le passé sont satisfaisants. Pour ces dernières années, un développement régulier du trafic s'est dessiné, comme le montre le tableau suivant, dans lequel sont groupés les principaux chiffres de résultats des dix derniers exercices :

Ex.	Recettes brutes	Produits nets	Amort.	Divid. totaux	Divid. par act.
1902	17.229	1.608	1.046	450	25
1903	16.427	1.715	1.129	450	25

1904	17 903	2 604	2 081	360	20
1905	21.304	2 324	1.689	450	25
1906	23.320	2.302	1.718	450	25
1907	25 581	2 267	1 671	459	25
1908	25 229	2.296	1.704	450	25
1909	23 079	2.253	1.681	450	25
1910	23.726	2 132	1.500	450	25
1911	25 495	2.072	1 316	540	30

La Société s'attache avec un grand soin au rajeunissement de sa flotte. Depuis trois ans, elle a vendu 8 vieux navires pour une somme de 10.815.000 fr. Deux vapeurs de charge sont en construction, ce sont le *Mont-Agel* et le *Mont-Viso* de 4.200 tonneaux et d'une force de 1.800 chevaux. Une nouvelle unité a été mise en service sur la ligne de la Méditerranée, le *Sidi-Brahim* d'une force de 4.260 chevaux.

Les deux derniers bilans se juxtaposent de la façon suivante (au 31 décembre) :

	1910	1911
ACTIF		
Matériel en service	29.250.000 00	29 350.000 00
Matériel en construction	1.443.931 65	3.230.606 50
Terrain d'Arène et outillage	378.615 15	378.645 15
Terrain de la rue Mazenod	183.696 00	183.695 00
Effets à recevoir	671 221 15	201.197 50
Banquiers et divers	2.610.716 10	1.634.968 40
Caisse	147 020 75	221.652 66
Matériel d'expl. et mag.	442.162 97	488.124 35
Charbons, huiles et graisses	501.741 45	565.33i 87
Pièces de rechange	120.690 04	154.382 80
Débiteurs divers	3 577.109 11	4.878.660 89
Coupon	167.740 00	160.000 00
	<u>40.434.676 37</u>	<u>41 417.272 12</u>
PASSIF		
Capital	9.000.000 00	9.000 000 00
Obligations 4 % 1902	2.762.500 00	2 579 000
Obligations 4 % 1910	2.000.000 00	1.891.000
Amort. matériel naval	12.616.612 72	10.544.786 10
Amortissement spécial	2.690 636 74	2 343.173 24

Amort. des ateliers	153.239.28	153.239 28
Réserve statutaire	900.000 00	900 000 00
Fonds d'assurances	3.459.392 84	3.500.000 00
Fonds de prévoyance	300 000 00	650 000 00
Réserve p renouv. .mat.	781 605 53	1.000.000 00
Effets à payer	243.287 60	372.351 50
Créanciers divers	8 395.390 97	6.516.100 79
Voyages en cours	1 210 282 14	1.381.480 06
Coupons des ex. précédents	14.327 65	17.012 65
Profits et Pertes :		
Report antérieur	3 000 68	17 400 90
Bénéfices de l'exercice	464.400 22	551.727 60
	<u>40.494 676 37</u>	<u>41 447.272 12</u>

Le montant du chapitre « Matériel naval » présente une augmentation de 100.000 fr. provenant de l'addition à ce chapitre de la valeur du *Salla* et du *Mont-Cenis* tandis qu'il en était déduit celle de l'*Aquitaine* et de l'*Italie* qui ont été vendus.

La situation financière de la Société apparaît comme satisfaisante. Les exigibilités atteignent 6.935 000 fr. environ et sont couvertes par un montant disponible sensiblement égal.

Après approbation des comptes, l'assemblée a réélu MM. Biver, Bergasse, Daher et Armand Jouët-Pastre administrateurs sortants et nommé M. J. Bazin en remplacement de M. Albert Jouët-Pastré, décédé.

*
* * *

Réunis à l'issue de l'assemblée annuelle, en assemblée extraordinaire, les actionnaires, après avoir entendu lecture d'un exposé commentant la nécessité pour la société de participer — en vue de supprimer les effets d'une concurrence fâcheuse — à la constitution de la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique ont adopté les propositions de prorogation de la société jusqu'en 1950 et ont autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital de la Société par voie d'émission ou d'emprunt jusqu'à concurrence de 5 millions, nécessaires pour la participation à la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique.

NOMINATION
Conseiller du commerce extérieur
(*JORF*, 16 décembre 1912)

M. ... Caffa (Jules-Marius), agent de Cies frses de navigation à Philippeville.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(Cote de la Bourse et de la banque, 17 mai 1913)

Réunis le 20 avril dernier en assemblée générale, les actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur ont approuvé les comptes de l'exercice 1912 qui se soldaient par un bénéfice net de 550.088 fr. au lieu de 551.727 fr. précédemment. Ces chiffres s'entendent après affectation de 1.820.720 fr., contre 1.315.710 fr. l'an dernier, à l'amortissement du matériel naval et 193.710 fr. contre 204.780 fr., au service des obligations.

Les recettes brutes de la Société sont passées de 25.495.646 fr. en 1911 à 30.489.252 fr. en 1912 et les charges de 23.433.429 à 27.924.734 fr.

Le dividende a été maintenu à 30 fr. par action.

ALGER
(Le Sémaphore algérien, 1^{er} juin 1913)

La « Russie », des Transports Maritimes, qui a été longtemps en ligne sur Marseille et Alger, vient d'être vendu pour 350.000 fr. à M. Franz Krogins, à Elsingfors.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(Cote de la Bourse et de la banque, 29 septembre 1913)

Le trafic de la Société générale de transports maritimes à vapeur a marqué un nouvel accroissement au cours de l'exercice 1912. L'augmentation des bénéfices, qui en est résulté, a permis, après versement aux amortissements d'une allocation supérieure, de maintenir le dividende à son chiffre antérieur de 30 fr.

Les recettes brutes de toute nature se sont élevées à la somme de 30.489.252 78, contre 25.495.646 55 précédemment. La société a effectué 277 voyages sur l'Algérie, 4 croisières ; 14 voyages divers, et 52 voyages transatlantiques, alors que ces postes chiffraient respectivement, en 1911, par 293, 12 et 59. Toutefois, les dépenses, après prélèvement des allocations pour réserves, assurances et amortissements du matériel d'exploitation, ayant atteint le chiffre de 27 millions 924.734 63, contre 23.423.429 07, le bénéfice brut figure par 2.564.518 15, contre 2.072.217 18.

Voici d'ailleurs comment se comparent les deux derniers comptes de résultats :

	1911	1912
Bénéfice d'exploitation	2.072.217 48	2.561.518 15
A déduire :		
Amortissement matériel naval	1.242 271 00	1.820.720 00
Amortissement spécial	73.438 88	—
Service obligataire	204.780 00	193.710 00
Total	1 520.489 88	2.014.430 »

Bénéfices nets	551.727 60	550.083 15
Report antérieur	17.400 90	29.128 50
Total disponible	569.128 50	579.216 65

Le matériel naval a donc été amorti d'une somme supérieure de 505.000 fr. à l'allocation de 1911, d'où résulte le maintien presque au même chiffre du solde distribuable.

La répartition de ces bénéfices se compare comme suit avec la précédente :

	1911	1912
Intérêt de 5 % aux actions	450.000 00	450 000 00
Dividende supplémentaire	90.000 00	90.000 00
Tantièmes	15.882 35	15.882 35
À nouveau	13 240 15	23.304 30
Total	<u>569.128 50</u>	<u>579.216 65</u>

La Société générale de transports maritimes à vapeur développe son trafic d'une façon régulière, et il faut attendre encore des vifs progrès économiques de l'Algérie un nouvel accroissement du chiffre d'affaires. Si la concurrence, dans la Méditerranée, limite les profits de l'exploitation, la Compagnie, du moins, trouve dans ce trafic une base certaine et un bénéfice régulier.

Grâce à la constitution de la nouvelle Société Sud-Atlantique, dans laquelle la Compagnie a pris une participation de 5 millions, le trafic avec l'Amérique du Sud n'aura prochainement plus à souffrir de la concurrence fâcheuse que les Compagnies rivales se faisaient depuis plusieurs années. Il en résultera une amélioration des profits pour la ligne de l'Argentine, desservie par la société.

Au 31 décembre, la flotte de la Compagnie comprenait, pour le service transatlantique, huit navires jaugeant ensemble 46.907 tonnes, et d'une puissance totale de 44.800 chevaux. Au service de la Méditerranée étaient affectées huit unités dont le tonnage représentent 16.780 tonnes, et la force 17.930 HP. En outre, six vapeurs de charge, soit un ensemble de 27.260 tonneaux, mus par 10.600 chevaux de force, sont spécialisés dans le transport des matières lourdes. Sans donc compter le paquebot-yacht de 3.480 tonneaux, destiné aux croisières, l'ensemble de la flotte comprend 22 navires jaugeant ensemble 60.950 tonnes. Ajoutons que cette flotte est très moderne, les unités vieilles étant revendues et remplacées par de nouveaux vapeurs. Trois navires, pour 16.300 tonnes, sont ainsi entrés en service en 1912. Les larges amortissements dont bénéficie la flotte à chaque inventaire, permettent à la Société de réaliser d'importants profits lors de la vente de ses plus anciennes unités.

Le tableau suivant marque d'ailleurs la progression du trafic et des résultats de l'entreprise :

Ex.	Recettes brutes	Amort.	Bénéf. nets	Divid. totaux	Divid. par act.
	en 1.000 fr.				en fr.

1904	17.903	2.081	2.604	360	20
1905	21.304	1.689	2.324	450	25
1906	23.320	1.718	2.302	450	25
1907	25.581	1.671	2.267	450	25
1908	25.229	1.764	2.296	450	25
1900	23 079	1 681	2.253	450	25
1910	23.726	1.500	2.132	450	25
1911	25.495	1.316	2.072	540	30
1912	30.439	1.820	2 564	540	30

Ces chiffres mettent en évidence la prudence avec laquelle est conduite la gestion de la Société. Les sommes distribuées aux actionnaires représentent en effet moins du quart des bénéfices nets.

.....
BILAN

.....
À l'Actif, le Matériel naval en service s'est augmenté des trois unités neuves : *Valdivia*, *Mont-Angel* et *Mont-Viso*, pour une somme de 4.843.000 francs. Ces unités figuraient au bilan précédent sous la rubrique Unités en Construction. L'accroissement du compte Banquiers, provient du premier quart versé sur la souscription de cinq millions au capital-actions de la Compagnie Sud-Atlantique.

Au Passif, les obligations 1912 représentent 8.000 obligations de 500 fr., moins 3.225 amorties. Les obligations 1910 comprennent les 4.000 obligations de 500 fr., moins 446 amorties,

La situation de trésorerie apparaît satisfaisante. En face de 8.410.905 fr. d'exigibilités immédiates, dividendes compris, figurent 9.522.045 francs de disponibilités, non compris les stocks et les combustibles.

Les immobilisations représentent 34.755.000 francs, et les amortissements atteignent 16 millions 430.000 fr., non compris 1.920.000 de fonds de réserve et de prévoyance.

À l'unanimité, l'assemblée du 26 avril a ratifié les comptes. Il est décidé qu'à l'avenir, il ne sera plus fait de distribution de dividende qu'après l'approbation des comptes par l'assemblée générale.

En outre, la nomination aux fonctions d'administrateur de M. Alfred Oppermann, en remplacement de M. Ed. Gouin, décédé, est approuvée à l'unanimité.

Annuaire Desfossés 1914, p. 515 :
Société générale de transports maritimes à vapeur
Conseil d'administration : MM. A. Babeau, E. Biver, A. Bergasse, P. Daher, G. Fliche, H. Giraud, A. Jouët-Pastré, P. Matthey, Paquet, G. Lachamp, J. Bazin, A. Oppermann, A. Schnéegans.

La Société générale de transports maritimes à vapeur a réalisé en 1913 un bénéfice net de 564.224 52 contre 579.216 06 en 1912. Le dividende a été fixé à 30 francs par action, comme précédemment, ce qui a absorbé 540.000 francs, et après paiement des tantièmes a laissé un solde de 8.342 27 qui a été reporté à nouveau.

Transports maritimes à vapeur
(Cote de la Bourse et de la banque, 5 mai 1915)

Dans leur assemblée du 30 avril dernier, les actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur ont approuvé les comptes de l'exercice 1914 se soldant par un bénéfice net de 269.024 fr., contre 540 890 fr. en 1913, ainsi que nous l'avons précédemment indiqué.

Le dividende a été fixé à 15 fr. brut par action, contre 30 fr. précédemment. Sur ce dividende, 5 fr. brut sont payables actuellement ainsi que le solde du dividende de l'exercice 1913, soit 9 52 par action, y compris les intérêts depuis le 1^{er} novembre 1914.

Annuaire Desfossés 1917, p. 459 :
Société générale de transports maritimes à vapeur
Conseil d'administration : MM. A. Babeau, E. Biver, A. Bergasse, P. Daher, G. Fliche, H. Giraud, A. Jouët-Pastré, P. Matthey, Paquet, J. Bazin, A. Oppermann.

Transports maritimes à vapeur
(Cote de la Bourse et de la banque, 16 mai 1917)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société générale de transports maritimes à vapeur tenue le 28 mars, a approuvé les comptes de l'exercice 1916. Ceux-ci accusent un bénéfice net de 920.455 fr. 10 contre 687.313 fr. 34 en 1915. En faisant état du report antérieur, le solde disponible ressort à 953.370 fr. 16 au lieu de 694.679 fr. 76, ainsi qu'il apparaît à l'examen des comptes de Profits et Pertes afférents à ces deux exercices :

	1915	1916
CHARGES		
Dépenses d'exploitation	25.064.106 55	42.949.227 85
Amortissement du matériel naval	1.928.150 00	1.800.333 00
Service des obligations	138.160 .00	124.340 00
Total	27.130.416 55	44.873.900 85
PRODUITS		
Recettes d'exploitation	27.817.729 89	45.794 355 95

Rappel des charges	27.130.416 55	44.873.900 85
Bénéfices nets	687.313 34	920.455 10
Report antérieur	7.366 42	32.915 06
Solde disponible	694 679 76	953 370 16

La répartition suivante a été respectivement pour chacun de ces soldes bénéficiaires :

Dividende	630.000 00	810.000 00
Tantièmes	31.764 70	63.529 40
Report à nouveau	32.915 06	79.840 76
	694 679 76	953.370 16

De 35 fr. par action pour 1915, le dividende a été porté à 45 fr. par action pour 1916, payable, net de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières, à raison de 25 fr. le 1^{er} mai et 20 fr. le 1^{er} novembre 1917.

Le rapport du conseil à l'assemblée ne se livre à aucun commentaire sur les résultats de l'exercice. On peut donc seulement déduire des chiffres qui précèdent, que l'activité de la Compagnie a été sensiblement plus grande puisque les charges des produits bruts ont augmenté de quelque 75 %, mais que cependant les bénéfices nets ne se sont guère accrus que d'un peu moins de 40 %.

Voici comment s'établissent et se comparent les deux derniers bilans au 31 décembre :

	1915	1916
PASSIF		
Capital	9.000.000 00	9.000.000 00
Obligations	3.175 000 00	2.818.500 00
Amortissements	17.304.313 69	17.253.535 69
Réserve statutaire	900.000 00	900 000 00
Fonds d'assurances	3.645.916 58	7.469.614 99
Fonds de prévoyance	2.400.000 00	5.700.000 00
Compte attente p. remplacement des vapeurs détruits en 1916	—	7.347.483 00
Réserves pour réparation d'installations	3.747.716 10	6.672.716 10
Effets à payer	340.123 02	603.174 99
Créanciers divers	12.947.491 73	10.851 447 65
Voyages en cours	449.640 84	—
Coupons d'exercices précédents	58.502 91	57.993 24

Profits et pertes	694.679 76	953.370 16
	<u>54.663.384 63</u>	<u>69.627.835 72</u>
ACTIF		
Matériel naval	39.189.500 00	37.992.650 00
Terrains	562.341 15	562.341 15
Effets à recevoir	1.600.000 00	6.500.000 00
Banquiers et valeurs div.	6.107.737 12	9.388.412 32
Caisse	152.581 91	57.856 83
Matériel d'exploitation et magasin général	613.124 76	558.929 61
Charbons, huiles et graisses	598.124 68	979.186 92
Matières et pièces de rechange	177.543 69	230.684 69
Voyages en cours	—	1.405.783 29
Débiteurs divers	5.602.431 92	11.951.990 91
	<u>54.663 384 63</u>	<u>69.627.835 72</u>

À l'actif, le Matériel naval s'est accru de la valeur de trois vapeurs acquis en 1916, mais a diminué de celle de **cing autres qui ont été détruits**. L'accroissement anormal des Effets à recevoir s'explique parce qu'il a été introduit dans ce compte pour une somme importante de Bons de la Défense Nationale. Les Banquiers et valeurs diverses sont en avance de plus de 3 millions. Le poste Voyages en cours représente l'excédent des dépenses sur les recettes des exploitations à régler en 1917, notamment pour les vapeurs réquisitionnés en suspens. Les Débiteurs- divers, en augmentation de plus de 6 millions, comprennent les sommes dues par l'État pour frets et passages non réglés, et aussi les factures de la Compagnie concernant la mobilisation 1914, les dépenses engagées pour les vapeurs *Italie* et *Espagne* transformés en frigorifiques pour le compte de l'État, divers comptes d'avaries en cours.

Au passif, les Amortissements ne s'accroissent pas, en dépit des dotations antérieures, car une somme de 3.515.500 fr. a été prélevée sur ces comptes pour compenser la **perte des vapeurs Vega, Mira, Languedoc, Algérie, Mount Couiston détruits en 1916**, comme nous l'avons précédemment exposé. Un nouveau Compte d'attente pour remplacement des vapeurs détruits en 1916, qui figure pour 7.347.483 fr., a été créé pour faire face à la valeur de remplacement des navires détruits. La Réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations a été dotée de 1.500.000 fr., en vue de la restauration des vapeurs surmenés par le service intensif auquel ils sont assujettis depuis le début de la guerre. Les Créanciers divers, en diminution notable, représentent les pensions dues aux assureurs pour risques maritimes sur corps, invalides et caisse de prévoyance à régler à la marine, obligations restant à payer, passages retenus d'avance, comptes de règlement divers.

La trésorerie apparaît très à l'aise, puisque le fonds de roulement atteint près de 20 millions de francs. La situation financière est satisfaisante.

La collaboration des Colonies au ravitaillement de la Métropole
(*Les Annales coloniales*, 7 juillet 1917)

Parmi les personnalités présentes, citons :
Giraud et Robert, administrateur et secrétaire général de la Société générale de transports maritimes

Transports maritimes à vapeur
(*Le Journal des finances*, 4 août 1917)

Le capital est de 9 millions de francs (28.000 actions de 500 francs), depuis 1888 le capital initial de 20 millions ayant été successivement réduit à 12 millions en 1874, puis au chiffre actuel.

L'affaire s'est développée normalement jusqu'en 1914, les bénéfices nets passant de 438.000 francs en 1909, à 464.000 francs en 1910. 552.000 francs en 1911, 551.000 francs en 1912, 541.000 francs en 1913. 1914 a vu une chute brusque avec 269.000 francs. Mais bientôt, le relèvement s'effectuait très rapidement. Dès 1915, ils atteignaient 687.000 francs et pour 1916, ils s'établissaient à 720.000 francs. Parallèlement, les dividendes fixés à 25 francs pour 1909 et 1910, à 30 francs pour 1911, 1912 et 1913, ramenés à 15 francs en 1914, se relevaient à 35 francs pour 1915 et 45 francs en 1916.

Les amortissements, ont reçu des dotations assez régulières, variant entre 1.250.000 et 1.936.000 francs annuellement.

Quant au marché de l'action, il a été à peu près nul de 1910 à 1915 ; en 1916, on enregistre 680 francs.

Transports maritimes à vapeur
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 septembre 1918)

Comme à l'accoutumée, le conseil de la Société générale de transports maritimes à vapeur n'a pas fourni de grands détails sur l'exploitation dans son rapport à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 30 avril. Seulement les comptes de l'exercice 1917 y sont-ils présentés.

Le bénéfice net distribuable ressort à 1.017.07312 au lieu de 953.370 16 précédemment, comme il apparaît à la comparaison suivante du résumé des deux derniers comptes de Profits et Pertes :

	1916	1917
CHARGES		
Dépenses d'exploitation	42.949.227 85	62.627.739 60
Amortissements du matériel naval	1.800.333 00	1 466 443 00
Service des obligations	124.340 00	109.970 00
Total	<u>44.873.900 85</u>	<u>64.204.152 60</u>

PRODUITS		
Recettes d'exploitation	45 794 355 95	65.141.384 96
Rappel des charges	44 873 900 85	64.204.152 60
Bénéfices nets	920.455 10	937.232 26
Report antérieur	32 915 06	79.840 76
Solde disponible	<u>953.370 16</u>	<u>1.017.073 12</u>

La répartition suivante a été respectivement adoptée pour chacun de ces exercices :

Dividende	810 000 00	900 000 00
Tantièmes	63.529 40	79.411 75
Report à nouveau	79.840 76	37 661 37
	<u>953.370 16</u>	<u>1.017 073 12</u>

Ainsi, le dividende a été fixé à 50 fr. brut par action, contre 45 fr. brut pour 1916 et 35 fr. brut pour 1915. Un acompte de 30 fr. brut ayant été payé en mai dernier, le solde de 20 fr. brut sera mis en paiement le 1^{er} novembre prochain.

À défaut de renseignements donnés sur l'exploitation, du moins peut-on déduire des chiffres qui précèdent que l'activité sociale s'est beaucoup développée durant l'exercice envisagé. Ceci tant en raison des recettes que des dépenses d'exploitation.

Au nombre de ces dernières ont dû entrer bien des dotations aux divers comptes de prévision ou de développement industriel. Cela rentre d'ailleurs assez dans la façon des dirigeants de l'entreprise, grâce à laquelle ils ont pu parvenir à en établir la situation financière sur des bases solides, comme il appert de la comparaison des deux derniers bilans au 31 décembre :

	1916	1917
PASSIF		
Capital	9 000.000 00	9.000.000 00
Obligations	2.818.500 00	2 447.000 00
Amortissements	17 253.535 69	19.189.925 32
Réserve statutaire	900.000 00	900.000 00
Fonds d'assurances	7.469.614 99	
Fonds de prévoyance	5.700.000 00	6.900.000 00
Compte attente p. remplac. vap. dét.en 1916	7.347.483 00	7.347 483 00
Compte attente p. remplac. vap. dét. en 1917	—	7.743.361 10
Réserves pour réparations et installations	6 672.716 10	5.929.764 47
Effets à payer	603.174 99	322.536 37

Créanciers divers 10.851.447 55	19.477.046 78	
Coupons d'exerc. préc.	57.993 24	133.250 86
Profits et pertes	953 370 16	1.017.073 12
	<u>69.627 835 72</u>	<u>105 296.110 20</u>
ACTIF		
Matériel naval	37 992.650 00	32.784.650 00
Terrains	562.341 15	562 34115
Effets à recevoir	6 500.000 00	24 970.000 00
Banquiers et val. div.	9.388.412 32	21.388 936 91
Caisse	57.856 83	27.098 65
Matériel d'exploitation et magasin général	558.929 61	1.503.446 15
Charb., huiles, graisses	979.186 92	1.226.096 57
Mat., pièces de rechange	230 684 69	746.383 05
Voyages en cours	1.405.783 29	4.344.028 28
Débiteurs divers	11.951.990 91	17.743.129 44
	<u>60.627.835 72</u>	<u>105.296 110 20</u>

À l'actif, le Matériel naval est en diminution d'un peu moins de 5 millions de francs : si en effet, pendant l'exercice, deux nouvelles unités sont venues s'ajouter pour une somme de 1 million 698.000 fr., par contre, la valeur de **quatre autres, détruits par torpillages sans doute**, a été déduite, soit 6.906.000 fr. ; ce poste comprend la valeur initiale des navires de la Sefton S. S. C° Ltd, dont les Transports maritimes à vapeur possèdent le contrôle, et qui lui sont affrétés par cette Compagnie instituée sous le régime de la loi anglaise. Les Terrains n'ont pas varié. L'augmentation considérable du chapitre Effets à recevoir s'explique par la présence dans ce compte de Bons de la Défense nationale. Les Banquiers et valeurs diverses sont en progrès d'environ 12 millions de fr. Les comptes Matériel d'exploitation, charbons, huiles, graisses progressent aussi de plus de 1 million de fr., sans doute en représentation de leur cherté initiale augmentée. Les Voyages en cours, les Débiteurs divers accusent également une progression marquée.

Au passif, l'augmentation des comptes prévisionnels qui, pour leur ensemble, ressortent à près de 18 millions de francs est l'indice d'une prévoyance poussée à l'extrême : leur total n'est pas loin de représenter le double des immobilisations. La somme des dettes est inférieure de quelque 50 millions à celle des ressources ; la trésorerie apparaît extrêmement au large. La situation financière est excellente.

Transports Maritimes
(La Journée industrielle, 24 novembre 1918)

Le huit a couru avec persistance, ces jours derniers — et nous nous en étions fait l'écho sous la forme dubitative, — d'une fusion de cette entreprise avec la Compagnie des Chargeurs Réunis.

Au siège de la société, on dément cette, nouvelle de la façon la plus formelle : il n'y a ni fusion, ni amalgamation, ni absorption en projet. La Société des Transports Maritimes à Vapeur garde son autonomie absolue.

La vérité, c'est qu'il existe un accord entre les deux compagnies, dans le seul but d'éviter qu'elles ne se fassent une concurrence désastreuse sur certaines lignes de l'Amérique du Sud qu'elles desservent l'une et l'autre.

Chargeurs réunis
et
Transports maritimes à vapeur,
(*La Journée industrielle*, 28 novembre 1918)

M. H. Giraud, administrateur de la Société des transports maritimes à vapeur, entre dans le conseil d'administration de la Société des Chargeurs réunis. En retour, M. Breton, administrateur de cette dernière société, va faire partie du conseil d'administration des Transports Maritimes. C'est ce à quoi se réduisait les bruits de fusion entre les deux sociétés qui avaient couru la semaine dernière, et que nous avons démentis avec l'autorisation de la Société des transports maritimes à vapeur. Il nous sera cependant permis de faire remarquer que le démenti de cette dernière société était peut-être un peu trop formel ; s'il n'y a pas fusion, il y a accord et intérêts communs.

Société des transports maritimes à vapeur,
(*La Journée industrielle*, 7 février 1919)

Marseille, 5 février. — L'assemblée extraordinaire, dont nous avons annoncé la convocation (voir *Journée Industrielle*, numéro 272), est remise au 29 avril, le quorum ne pouvant être atteint pour le 8 mars.

Il sera proposé aux actionnaires de porter en plusieurs fois le capital de 9 à 30 millions en l'élevant pour commencer de 9 à 18 millions.

La société vient de prendre une participation importante dans le « Lloyd Latino », constitué récemment.

Société générale de transports maritimes à vapeur,
(*La Journée industrielle*, 2 mai 1919)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu mardi 29 avril.

Les comptes présentés à l'assemblée donnent au matériel naval une valeur de 30 millions, en diminution sur l'an dernier de 2.780.000 francs, par suite de la perte du « Nivernais » et du « Pampa ». Le matériel naval en construction figure, d'autre part, pour 6.581.115 francs, somme représentant les acomptes versés à divers chantiers sur les commandes pour la construction de 6 vapeurs en France et en Angleterre.

Dans les débiteurs divers, qui figurent au bilan pour 20 millions et demi, sont comprises notamment les indemnités de réquisition dues par l'État, la valeur initiale des

deux bateaux perdus, la valeur du charbon existant à bord lors de la réquisition se totalisant par 8.600.000 francs.

L'amortissement général du matériel a reçu une dotation de 2.189.209 francs ; il figure au bilan pour 12.766.880 francs. L'amortissement spécial aux vapeurs acheté pendant la guerre s'élève, d'autre part, à 8.191.817 francs.

Ces deux postes, joints aux fonds d'assurances (30 millions) et au compte d'attente pour remplacement de vapeurs détruits (22 millions) seront encore vraisemblablement insuffisants pour combler les pertes subies

Le compte de profits et pertes se soldé par un crédit de 1.007.341 francs permettant la répartition d'un dividende de 50 fr par action payable à raison de 30 fr. le 1^{er} mai et. 20 fr. le 1^{er} novembre 1919.

Au cours de l'assemblée extraordinaire qui a suivi, le conseil d'administration a été autorisé à porter le capital, en une ou plusieurs fois, de 9 à 30 millions.

La durée de la société a été, en outre, prorogée jusqu'au 31 décembre 2001.

Société des transports maritimes à vapeur,
(*La Journée industrielle*, 7 mai 1919)

Usant de l'autorisation donnée par l'assemblée extraordinaire du 29 avril dernier, qui s'est prononcée pour une augmentation de capital de 9 à 30 millions, en une ou plusieurs fois, le conseil d'administration a décidé de porter le capital immédiatement à 13 millions, par la création de 18.000 actions de 500 francs.

Transports maritimes à vapeur
(*L'Économiste parlementaire*, 22 mai 1919)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 29 avril 1919.

Le matériel naval figure au bilan pour 30.004.650 francs, en diminution de 2 millions 70.000 francs, représentant la valeur initiale du *Nivernais* et du *Pampa*, détruits pendant l'exercice. Dans cette somme sont également comprises les valeurs initiales des vapeurs de « The Sefton Steamship Co. Ltd. » dont la Société des Transports maritimes assure le contrôle. Par suite de l'amortissement adopté, la valeur réelle de cette flotte ressort à 3.321.550 francs.

Le matériel naval en construction figure pour 6.581.115 francs ; cette somme représente les acomptes versés à divers chantiers sur des commandes pour la construction de six vapeurs en France et en Angleterre.

Les débitants divers figurent pour 20 millions 430.932 francs : cette somme comprend notamment les indemnités de réquisition dues par l'État, la valeur initiale des deux bateaux détruits et la valeur du charbon existant à bord des bateaux au moment de la réquisition, soit, au total, 8.600.000 francs.

Au passif, l'amortissement général du matériel figure pour 12.766.830 francs, et l'amortissement spécial aux vapeurs achetés pendant la guerre pour 8.191.817 francs.

Le compte d'attente pour remplacement des vapeurs détruits a été doté de 6.858.851 francs et se trouve porté à près de 22 millions. Il y a lieu, en effet, de faire face au remplacement des vapeurs détruits depuis la guerre, et il n'y a aucune exagération à estimer que ce compte ne sera pas suffisant avec les fonds d'assurances et les amortissements spéciaux acquis aux vapeurs détruits pour combler les pertes subies.

La réserve pour renouvellement de chaudières et grosses réparations a été dotée de 2 millions et demi et figure au bilan pour 4.797.137 francs.

Le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice de 1.007.341 francs. Le conseil propose de fixer le dividende à 50 francs par action, payables 30 francs le 1^{er} mai et 20 francs le 1^{er} novembre 1919.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette répartition. Elle a nommé MM. Paul Desbief, Gaston Breton* [des Chargeurs réunis], administrateurs, et MM. Barry et Lesage, commissaires des comptes.

*
* *

Au cours de l'assemblée extraordinaire qui a suivi, le conseil d'administration a été autorisé à porter le capital social de 9 millions à 30 millions, en une ou plusieurs fois, au fur et à mesure des besoins de la société.

Les articles premier, 7, 11, 18, 21, 22, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 35, 36, 37 et 38 des statuts ont été modifiés, et la durée de la société a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2001.

MODIFICATIONS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juillet 1919)

Société générale de Transports maritimes à vapeur. — Prorogation de la durée de la Société. Modif. aux statuts. — *P. A.*, 30 mai.

Les Transports maritimes à vapeur à Alger
(*Le Sémaphore algérien*, 24 juillet 1919)

L'agence d'Alger de la Compagnie des Transports maritimes à vapeur qui, comme on le sait, a englobé sous sa gestion, pour l'Algérie, les services de correspondance de la Compagnie Paquet* et la Compagnie des Chargeurs réunis, se trouvant trop à l'étroit dans ses anciens bureaux, sur les quais, se voit dans l'obligation d'installer son agence en ville, rue de Constantine, 1, où sont spécialement transférés l'es guichets chargés de l'embarquement des passagers et du transit.

La direction, ainsi que les bureaux du trafic des marchandises, restent sur les quais comme précédemment.

CONSTITUTION
Alliance régionale de France
(*La Journée industrielle*, 6 août 1919)

Le conseil d'administration est composé ainsi :
M. Hubert Giraud, administrateur de la Société générale de transports maritimes à vapeur, vice-président

Transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 16 décembre 1919)

Cette entreprise de navigation, dont le siège social est 8, rue Ménars, à Paris, a fait preuve d'une grande activité depuis la cessation des hostilités.

Avant la guerre, cette société exploitait un ensemble de lignes sur l'Afrique du Nord et l'Amérique du Sud. Le chiffre de tonneaux de jauge s'élevait à 87.300 pour un effectif de 22 navires. Par suite de la guerre sous-marine, le chiffre de tonnage s'est trouvé réduit à 60.000 tonnes, avec une flotte à l'effectif de 16 unités.

Depuis l'armistice, la société s'est efforcée de renforcer sa flotte amoindrie. Les constructions en cours comprennent 6 unités, dont 2 grandes de 9.000 tonneaux et 4 moyennes de 4.500 à 5.000 t. Lorsque ces unités seront entrées en service, le tonnage global des Transports Maritimes se trouvera accru de 37.000 t., soit 10.000 t. de plus qu'avant la guerre.

La société détient en outre le contrôle de la Sefton Steam Ship Co, société anglaise dont elle affrète les 6 navires ; ceux-ci, qui représentent une flotte de 37.000 t., affectée exclusivement au transport du charbon, sont d'ailleurs incorporés au matériel naval dans le bilan des Transports Maritimes.

En comprenant les navires de la Sefton, les Transports Maritimes auront bientôt une flotte totale qui comprendra 28 unités.

(*Le Sémaphore algérien*, 16 décembre 1919)

Les sociétés de navigation doivent, à l'heure actuelle, retenir l'attention. Les frets sont, pour longtemps encore, à des niveaux très rémunérateurs, et les importants bénéfices réalisés depuis quatre ans permettent le rajeunissement et l'accroissement des flottes. D'autre part, d'ici quelques mois, l'impôt sur les bénéfices de guerre prendra fin ; or, il absorbait plusieurs fois le dividende des actionnaires pour les entreprises de navigation. Les disponibilités, parfois considérables, des sociétés vont donc s'accroître encore et autoriser soit des répartitions extraordinaires, soit un nouveau développement.

La « Compagnie des transports maritimes à vapeur » est au premier plan de nos grandes compagnies de navigation libres après les Chargeurs réunis. L'affaire date de 1865 et elle a été constituée sous la forme anonyme en 1874. Le capital était de 9 millions depuis 1888 ; il vient d'être doublé par l'émission au prix de 560 fr. de 18.000 actions nouvelles de 500 francs. Il ne reste guère en circulation, d'autre part, que pour 2 millions de francs d'obligations.

La Société a, comme port d'attache, Marseille ; elle exploite des lignes de navigation sur l'Algérie ainsi que la ligne transatlantique Marseille-Buenos-Ayres ; en outre elle organise des croisières et voyages divers. À la veille de la guerre, la flotte comprenait 22 navires jaugeant 87.300 tonneaux. L'âge moyen du tonneau était de 8 ans environ ; l'entreprise était donc très sagement conduite au point de vue du renouvellement de ses navires ; il n'y a guère que les Chargeurs réunis et la Havraise Péninsulaire qui l'égalaient à ce point de vue. La guerre sous-marine a enlevé aux Transports Maritimes un certain nombre d'unités. Au 31 décembre 1917, la flotte était déjà réduite à 18 navires jaugeant 66.991 tonneaux ; en 1918, deux navires ont encore été torpillés et, fin 1918, il n'y avait plus en service que 16 navires jaugeant 59.490 tonneaux. À la même époque, la Société avait en construction six navires, dont deux de 9.000 tonneaux et quatre de 4.500 à 5.000 tonneaux, formant un tonnage total de 37.000 tonneaux. Lorsque ces navires seront entrés en service, le tonnage global de la flotte atteindra ainsi 97.000 tonneaux, supérieur de 10.000 tonneaux à celui d'avant-guerre.

La guerre a modifié les conditions de l'exploitation non seulement par la diminution du tonnage, mais aussi par l'affectation des navires ; la Compagnie a été appelée, comme toutes ses congénères, à collaborer à la Défense nationale et à réserver la priorité aux transports demandés par l'État qui, par la suite, a même réquisitionné complètement la plupart des navires. On aura une idée du trouble apporté à l'exploitation par les chiffres suivants :

En 1913, les Transports Maritimes avaient effectué 60 voyages transatlantiques et 283 voyages sur l'Algérie ; en 1918 le nombre de voyages transatlantiques est tombé à 10 et le nombre des voyages sur l'Algérie à 94, dont 69 sous le régime de la réquisition.

Mais la hausse du fret a compensé largement l'activité forcément réduite de l'entreprise. Les recettes qui, s'élevant progressivement avant la guerre, n'atteignaient encore que 33.327.000 francs en 1913, grossissaient jusqu'à 65.141.000 fr. en 1917. Leur diminution de 20 millions en 1918 tient surtout au régime de la réquisition qui est devenue à peu près complète pour ce dernier exercice.

Les résultats financiers obtenus par la Compagnie se résument d'ailleurs comme suit pour les dix dernières années :

Exercices	Recettes	Bénéfices nets	Divid. totaux	Divid. p. action
	en 1.000 fr			en francs
1909	23.079	2.253	450	25
1910	23.426	2.132	450	25
1911	25.495	2.072	540	30
1912	30.489	2.565	540	30
1913	33.327	2.280	540	30
1914	22.196	1.679	270	15
1915	27.818	2.754	630	35
1916	45.794	2.845	810	45
1917	65.441	2.511	900	50
1918	45.129	3.254	900	50

Jusqu'à la guerre, la Compagnie, pratiquant des amortissements suffisants, rémunérait son capital à 5 % et 6 %. C'était un résultat très satisfaisant si l'on songe aux difficultés de l'armement français pendant cette période. La Transatlantique et les Messageries devaient, en effet, recourir à des réorganisations financières ; les meilleures entreprises, les Chargeurs et la Havraise, ne donnaient également que 5 % à leurs actionnaires. Pendant la guerre, les résultats ont été beaucoup plus satisfaisants qu'il n'apparaît sur notre tableau ; les bénéfices nets ont été établis, en effet, après certains prélèvements de prévoyance dont nous verrons toute l'importance en examinant le dernier bilan. L'amortissement de la flotte a été largement effectué et le dividende a pu être élevé progressivement à 50 fr., cette répartition ne nécessitant qu'un modeste décaissement de 900.000 francs,

Il est certain que, sans se départir d'une extrême prudence, le Conseil aurait pu distribuer des sommes plus élevées, le dividende possédant une grande élasticité en raison de la modicité du capital. Mais il a préféré conserver des ressources importantes pour accroître la flotte au-delà même de son tonnage d'avant-guerre et, pour

compenser dans une certaine mesure les sacrifices qui étaient ainsi demandés de aux actionnaires, il a procédé à l'augmentation de capital dont nous avons parlé et dont les modalités correspondaient à une véritable répartition des réserves accumulées, sans grever, bien au contraire, la trésorerie. Avec ses 18 millions de capital-actions, n'ayant pour ainsi dire plus de dette, la Société va disposer avant longtemps d'une flotte très rajeunie de près de 100.000 tonneaux. Sa situation se comparera alors très avantageusement à celle de presque toutes les entreprises similaires, dont le nombre d'actions rapporté au tonnage de la flotte, est infiniment plus élevé.

La brillante situation des « Transports maritimes » ressort surtout de l'examen du bilan au 31 décembre dernier :

ACTIF	
Matériel naval	30.000.650 00
Navires en construction	5.581.125 51
Terrains, ateliers, outillage	562.341 15
Approvisionnements divers	2.245.500 06
Débiteurs	24.479.287 00
Disponibilités	63.499.698 06
Total	127.372.601 40
PASSIF	
Capital	9.000.000 00
Obligations	2.062.000 00
Créanciers divers	36.473.427 20
Réserves, amortissements, profits et pertes	79.837.174 20
Total	327.372.601 40

Le matériel naval en service est inscrit à l'actif pour son prix coûtant, soit environ 500 francs le tonneau pour une flotte de 60.000 tonneaux. Naturellement, cette flotte est régulièrement amortie, l'ensemble des amortissements au 31 décembre 1918 atteignait 12.767.000 francs.

Mais en réalité, le prix du tonneau neuf ayant monté dans des proportions considérables, il se trouve qu'à l'heure actuelle, la flotte pourrait aisément être vendue, malgré son âge, au-dessus même de son prix d'acquisition, que nous pouvons par suite admettre comme un minimum : on ne trouverait pas actuellement de navires en lion état à 500 francs le tonneau. Les autres postes de l'actif n'appellent pas d'observations. Le total du bilan représente donc bien une valeur certaine : nous y reviendrons dans un moment.

Remarquons auparavant que l'ensemble des comptes de prévoyance atteint un chiffre imposant : il renferme notamment, en dehors des amortissements, 30 millions environ de fonds d'assurances et 22 millions de compte d'attente pour remplacement des vapeurs détruits.

Le matériel naval en service est inscrit à l'actif pour 30 millions ; or la flotte de la Compagnie se compose non seulement de 60.000 tonnes de navires dont on trouve la nomenclature dans le dernier rapport du conseil, mais en outre de 37.000 tonnes exploitées par la « Sefton Steam Ship Cy », société anglaise dont la Société des Transports maritimes détient la totalité de l'actif. C'est donc un ensemble de 97.000 tonnes que la société, dans un esprit de prudence extrême, évalue à 30 millions seulement. La valeur marchande d'une tonne de navire varie actuellement, suivant l'âge des navires, de 1.000 à 1.500 francs. En estimant la flotte de la Société au minimum de 1.000 fr. la tonne, on voit que sa valeur est de 97 millions auxquels il faut ajouter les 6 millions 581.000 francs représentant au 31 décembre 1918 la valeur des navires en construction.

D'autre part, en raison des réserves accumulées d'année en année, la situation financière est de tout premier ordre : le fonds de roulement s'élève à 90 millions 224.000 francs et comprend pour 63 1/2 millions de disponibilités immédiates, alors que les dettes exigibles ne sont que de 36.473.000 francs et qu'il reste seulement pour 2.062.000 francs d'obligations en circulation. La Société a donc toutes les disponibilités voulues pour payer les navires qu'elle a en construction. D'ailleurs, depuis la clôture de l'exercice 1918, et surtout en vue de mettre le montant nominal de son capital mieux en rapport avec l'importance de ses affaires, la Société a doublé ce capital par l'émission à 560 francs de 18.000 actions nouvelles. De ce chef, il est rentré encore 10 millions dans les caisses, et le capital est désormais représenté par 36.000 actions de 500 francs.

Dans ces conditions, l'actif réel atteint actuellement 103 millions de matériel naval et 100 millions de valeurs disponibles ou réalisables (y compris le produit de la dernière augmentation de capital pour faire face à 36 millions d'exigibilités. Il en résulte un actif net de 166 millions, ce qui représente plus de 4.500 francs pour chacune des 36.000 actions qui se négocient encore à 2.600.

C'est assez dire l'intérêt qui s'attache à l'action « Transports Maritimes ». Ce titre est l'un des plus intéressants du groupe des valeurs de navigation vers lequel s'oriente si nettement la faveur du public.

Annuaire Desfossés 1920, p. 466 :

Société générale de transports maritimes à vapeur

Conseil d'administration : MM. A. Babeau, E. Biver, P. Daher, G. Fliche, H. Giraud, A. Jouët-Pastré, P. Matthey, Paquet, J. Bazin, A. Oppermann, P. Desbief, G. Breton.

Transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 5 février 1920)

Cette Cie a actuellement en construction à Newcastle (Angleterre) un vapeur frigorifique de 6.000 tonnes de portée en lourd, muni de turbines actionnant deux hélices ; ce navire qui est du type awnintg-deck, a pour dimensions 136 m. 00 de long, 17 m. 55 de large, 10 m. 42 de tirant d'eau. La vitesse prévue est de 19 nœuds.

INFORMATIONS MARITIMES
Transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 13 février 1920)
(*Le Sémaphore algérien*, 20 février 1920)

On a procédé la semaine dernière, aux chantiers de la Société Neptune (Swan, Hunter et M. Richardson), de Newcastle, au lancement du steamer *Mendoza*, construit pour le compte de la Société générale de transports maritimes à vapeur.

Le *Mendoza*, comme plusieurs autres navires construits aux mêmes chantiers pour la même Compagnie, est destiné au service de l'Amérique du Sud à Marseille ; c'est un vapeur mixte d'environ 143 mètres de longueur et de 15 m. 50 de largeur.

Transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 30 avril 1920)
(*Le Sémaphore algérien*, 14 mai 1920)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Babeau.

Il résulte du rapport présenté par le conseil d'administration que la société a effectué en 1919, en service libre, 107 voyages sur l'Algérie et 32 voyages sur les lignes, transatlantiques. En réquisition, 11 voyages sur l'Algérie et 12 voyages au long-cours et au grand cabotage.

Les recettes brutes de toute nature se sont élevées à 68.690.134 fr. et les dépenses à 64.582.843 fr.

L'excédent des recettes sur les dépenses ressort donc à 4.127.291 fr.

Déduction faite de 2.081.544 fr. pour l'amortissement du matériel naval et de 79.480 fr. pour le service des obligations, le solde créditeur du compte de profits et pertes ressort à 1.966.267 fr., auquel il corroient d'ajouter le reliquat de l'exercice 1918, 27.929 fr. Le solde disponible s'élève ainsi à 1.994.197 francs.

À l'unanimité, l'assemblée décide de fixer le dividende de l'exercice à 30 fr. par action. Elle a ensuite réélu MM. Babeau, Baein [**sic : Babin**], Fliche et Giraud, administrateurs.

DANS L'ARMEMENT
L'attribution des navires allemands aux compagnies françaises
(*Le Sémaphore algérien*, 7 mai 1920)

À la Société générale des transports maritimes à vapeur sont attribués deux navires d'un tonnage total de 11.014 tonnes : « Rendsburg », 4.639 tonneaux ; « Prinzregent », 6.375 tonneaux.

Transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 13 février 1921)

Cette société anonyme au capital de 13 millions transfère son siège social du 8, rue Ménars. au 5, rue de Surène, à Paris.

Société générale des transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 30 mars 1921)

Le vapeur *Mont-Viso*, construit pour le compte de cette société, vient d'être lancé aux chantiers anglais Raylton, Dixon et C^o, a Mididlesbrough. Cette nouvelle unité, d'une capacité cubique de 7.800 tonnes, est destinée aux services de Marseille vers l'Amérique Centrale et San Francisco.

Société générale des transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 1^{er} mai 1921)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier au siège social, 5, rue de Surène, à Paris, en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Babeau, président du conseil d'administration.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1920, présentant un solde bénéficiaire de 2.068.646 fr., et fixé le dividende à 50 fr. par action, dont 30 fr. payables le 1^{er} mai prochain ; le solde (soit 20 fr.) devant être payé le 1^{er} novembre 1921.

Il a été reporté à nouveau 109.823 francs.

Transports maritimes à vapeur
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mai 1921)

Les comptes de l'exercice 1920 ont été approuvés par l'assemblée du 30 avril. Le dividende, fixé à 50 fr., est payable à raison de 30 fr. le 1^{er} mai et 20 fr. le 1^{er} novembre. Le solde des bénéfiques, qui s'élevait à 109.823 fr. 44, est reporté à nouveau.

Fiançailles
(*Le Sémaphore algérien*, 10 août 1921)

M. André Caffa, fils de M. [Jules-Marius] Caffa, agent à Philippeville de la Société générale des transports maritimes à vapeur, vient de se fiancer avec Mlle Yvonne Gaudinet [*sic : Gondinet*], fille de M. Gaudinet, agent général des papeteries Barfou [*sic : Barjon*] à Marseille.

Nos meilleurs voeux de bonheur aux futurs époux et meilleurs compliments aux familles.

Mariage
André Caffa
Yvonne Gondinet
(*Le Sémaphore algérien*, 16 novembre 1921)

Le 27 octobre a été célébré, à Marseille, le mariage de Mlle Gondinet, fille de M. Gondinet, directeur des Papeteries Barjon [de Moirans (Isère)], avec M. André Caffa, [fils de] l'estimé agent à Philippeville de la Société générale des transports maritimes à vapeur.

Société générale des transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 9 mars 1922)

Cette société, dont le siège est 5, rue de Surène, à Paris, mettra en service, à partir du 20 mai, le nouveau paquebot *Alsina*, construit tout récemment sur chantiers anglais. L'*Alsina* jauge 12.500 tonneaux ; il a deux hélices, est chauffé au mazout et muni d'appareils de T. S F. à longue portée. Il sera affecté à la ligne Marseille-Brésil-La Plata.

La société va également mettre en service prochainement, sur la ligne du Brésil, les deux nouveaux paquebots mixtes de 7.000 tonnes *Guaruja* et *Ipanema*, dont la construction vient d'être complètement achevée depuis quelques semaines.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 26 avril 1922)
(*Le Sémaphore algérien*, 4 mai 1922)

L'assemblée ordinaire qui s'est tenue hier au siège social, 5, rue de Surène, à Paris, sous la présidence de M. le comte [Eugène] Biver, a approuvé les comptes de l'exercice 1921 présentant un solde créditeur de 1.622.374 fr. et décidé de fixer le dividende à 40 fr. par action, payable par, 25 fr. le 1er mai et 15 fr. le 1er novembre 1922.

Elle a nommé M. Georges Brenier administrateur en remplacement de M. Desbief, décédé, et réélu MM. Breton, Oppermann et Paquet, administrateurs sortants.

Forges et Chantiers de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 17 octobre 1922)

Le paquebot *Guaruja*, construit par cette société pour le compte de la Société générale de transports maritimes à vapeur, vient de terminer avec succès ses essais. Cette opération, qui a duré vingt-quatre heures pour le service cargo et six heures pour le service mixte, a donné les résultats suivants : service cargo : vitesse, 10 nœuds 55 ; nombre de tours, 124 ; puissance développée, 1.150 HP ; service mixte : vitesse, 13 nœuds 2 ; nombre de tours, 163 ; puissance développée, 2.700 HP.

Le *Guaruja* et son sistership, l'*Ipanema*, seront les deux premiers navires à propulsion électrique construits en France. Les moteurs électriques sont placés à l'arrière et montés directement sur l'arbre de l'hélice.

Les principales caractéristiques sont les suivantes : longueur, 109 m. 80 ; largeur, 14 m. ; creux, 8 m. 10 ; déplacement en charge, 8.000 tonnes ; tirant d'eau, 7 m. 07 ; port en lourd, 5.130 tonnes.

Annuaire Desfossés 1923, p. 522 :

Société générale de transports maritimes à vapeur

Conseil d'administration : MM. A. Babeau, E. Biver, P. Daher, G. Fliche, H. Giraud, A. Jouët-Pastré, P. Matthey, Paquet, J. Bazin, A. Oppermann, P. Desbief, G. Breton.

Société générale de transports maritimes à vapeur

(La Journée industrielle, 28 février 1923)

Marseille, 26 février. — Le conseil de cette société étudie actuellement un projet d'augmentation de capital, qui est la réalisation du programme établi par l'assemblée ordinaire en mai 1919, au cours de laquelle la décision avait été prise de porter ce capital à 30 millions, en une ou plusieurs tranches.

EN BOURSE

(Cote de la Bourse et de la banque, 14 mars 1923)

Transports maritimes à vapeur, 850 fr. L'exercice 1922 accuserait un déficit de 7 millions qui serait amorti par prélèvement sur les réserves. D'autre part, il serait aussi prélevé sur les réserves la somme nécessaire à la distribution d'un dividende de 25 fr. au lieu de 40 fr. précédemment.

TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR

(Cote de la Bourse et de la banque, 11 avril 1923)

Les comptes de l'exercice 1922 des Transports Maritimes à Vapeur qui seront présentés le 26 avril à l'assemblée se soldent par un bénéfice net de 867.812 fr. contre 1.512.550 fr. en 1921. Le conseil d'administration proposera la répartition d'un dividende de 25 francs net contre 40 francs l'an dernier.

Au bilan, les disponibilités atteignent 54.469.516 francs contre 56.752.506 fr. En regard, les créanciers divers sont portés pour 46.781.189 fr. contre 53 millions 616.355 fr. L'actif réalisable comporte 5 millions 404.908 fr. d'approvisionnements contre 6 millions 408.872 fr. précédemment.

Société générale de transports maritimes à vapeur

(La Journée industrielle, 24 mai 1923)

(Revue générale du froid, mai-juin 1923)

Une assemblée extraordinaire, qui s'est tenue le 23 mai, au siège social, à Paris, 5, rue de Surène, a régularisé l'augmentation du capital social, porté de 18 à 30 millions par l'émission de 24.000 actions nouvelles de 500 fr. avec prime de 45 fr. par titre. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Légion d'honneur

(Journal officiel de la République française, 7 août 1923)

Dans la récente promotion de la Légion d'honneur, nous avons eu le plaisir de relever les noms de M. ... [Caffa \(Jules-Marius\)](#), directeur de l'agence de la Société générale des transports maritimes à vapeur [SGTM] à Philippeville. Durée des services : 36 ans. Rend les plus grands services au commerce du département de Constantine et, par son action persévérante, a largement contribué au développement du trafic entre la France et l'Algérie.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Colonies
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923, p. 8162)

Chevaliers

Pijon (Émile-Eugène), directeur de l'exploitation de la Société générale des transports maritimes [SGTM*] de Marseille; 34 ans de pratique professionnelle. Membre du jury. Hors concours; Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition nationale coloniale de Marseille.

Légion d'honneur
(*Le Sémaphore algérien*, 24 août 1923)

Dans la récente promotion de la Légion d'honneur, nous avons eu le plaisir de relever les noms de M. Dal Piaz, directeur de la Cie Transatlantique, élevé à la dignité de grand officier ; M. Rondet-Saint, au grade d'officier, et de MM. Nicolas Paquet, administrateur de la Cie Paquet* ; Vanhamme, directeur de la Cie des bateaux à vapeur du Nord* ; Caffa, directeur de l'agence de la Société générale des transports maritimes à vapeur [SGTM] à Philippeville, et Bez, directeur-gérant des Établissements Bez et ses fils, de Paris, au grade de chevalier.

Le « Sémaphore algérien » est heureux d'adresser ses plus sincères félicitations aux nouveaux dignitaires.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 27 janvier 1924)

Cette société va reprendre ses services d'avant guerre en rétablissant son départ d'Alger pour Marseille, le mercredi. Elle va affecter à ce service son paquebot *Sidi-Brahim*, qui est remplacé sur la ligne Oran-Marseille par le paquebot neuf *Gouverneur-Général-Laferrière*.

Le *Sidi-Brahim* va entrer en service. Il effectuera le départ pour Marseille le mercredi à midi. Les départs du samedi seront assurés par le paquebot *Espagne* de la même compagnie.

Informations maritimes
Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 15 avril 1924)
(*Le Sémaphore algérien*, 26 avril 1924)

Les comptes de l'exercice 1923, clos le 31 décembre, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 29 avril, se soldent par un bénéfice de 2.191.572 fr., contre 867.812 fr. l'an dernier. Avec le reliquat antérieur, le solde disponible atteint 2.246.464 fr. Le conseil proposera la répartition d'un dividende de 35 fr. net de l'impôt sur le revenu, contre 25 fr. précédemment.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 30 avril 1924)

Les actionnaires, réunis hier, en assemblée ordinaire, au siège, à Paris, 5, rue de Surène, sous la présidence de M. Babeau, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923, dont nous avons donné le détail dans un numéro précédent, et laissant un solde bénéficiaire de 2.246.464 fr. 70.

L'assemblée a fixé le dividende à 35 fr. par action, dont 20 fr. payable le 1^{er} mai et 15 fr. le 1^{er} novembre prochain. Le reliquat disponible après répartition, soit 40.532 fr. 39, a été reporté à nouveau.

Le comte Biver, MM. Daher, Jouët-Pastre, administrateurs sortants, ont été réélus.

Ateliers et chantiers de la Loire
(*La Journée industrielle*, 3 décembre 1924)

Cette société vient de recevoir de la Société générale de transports maritimes à vapeur la commande d'un paquebot de 13.000 tonnes, qui sera affecté à la ligne de l'Amérique du Sud.

Annuaire industriel, 1925 :

TRANSPORTS MARITIMES à VAPEUR (Soc. Générale de), Siège social : 6, r. de Surène, Paris, 8^e. T. Elys. 02.-02. Ad. t. Transport-Paris. Soc. an. au cap. de 30.000000 de fr. Conseil d'adm : Prés. : M. André Babeau, commandeur de la Lég. d'hon., capitaine de vaisseau en retraite ; Vice-prés. : MM. le comte [Eugène] Biver [1861-1929], adm. de la Cie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons ; et Hubert Giraud [1865-1934], prés. de la Chambre de commerce de Marseille, député des B.-du-R. [1919-1924], chev. de la Lég. d'hon. ; Adm. : MM. Jean Bazin, adm. de la Soc. Marseillaise de crédit industriel et commercial* ; Georges Brenier, membre de la chambre de commerce de Marseille ; Gaston Breton, chev. de la Lég. d'hon., adm.-direct. de la Cie des Chargeurs réunis ; Paul Daher, chev. de la lég. d'hon., armateur ; Gabriel Fliche, off. de la Lég. d'hon., ing. en chef de la Marine en retraite ; Armand Jouët-Pastré ; Alfred Oppermann, off. de la Lég. d'hon. ing. en chef des Mines en retraite, adm. de la Cie universelle du canal de Suez. Siège de l'exploitation : 70, r. de la République, Marseille (B.-du-R.). T. 68-82, Inter 55. Ad. t. Transports Marseille.

Transports maritimes : Amérique du Sud, Mexique, Antilles, Algérie. (42-9111).

Annuaire Desfossés 1925, p. 571 :

Société générale de transports maritimes à vapeur

Conseil d'administration : MM. A. Babeau, E. Biver, P. Daher, G. Fliche, H. Giraud, A. Jouët-Pastré, J. Bazin, A. Oppermann, G. Breton, G. Brenier.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 14 janvier 1925)

Le cargo *Mont-Pelvoux*, de la flotte de cette société, qui se trouvait en cours de grosses réparations à Marseille, pour sa visite spéciale de classification (coque et machines) vient, après sa complète remise en état, de reprendre son service.

Société anonyme de Travaux Dyle et Bacalan
(*La Journée industrielle*, 25 février 1925)

Cette société vient de recevoir la commande d'une installation frigorifique capable de maintenir à -12° C, un volume de 3.100 mètres cubes de cale et d'entrepont, pour le paquebot *Florida* de la Société générale de transports maritimes à vapeur, en construction à la société des Ateliers et chantiers de la Loire. Cette installation sera semblable à celle que cette société de navigation a commandée en octobre dernier au même constructeur, pour le refroidissement de 2.900 mètres cubes de cales, à bord du *Cordoba*.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 16 avril 1925)

Les comptes de l'exercice 1924, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 30 du courant, font apparaître un bénéfice de 2.250.647 fr., au lieu de 2.191.572 fr. pour l'exercice précédent.

Compte tenu du reliquat de l'exercice 1923 (40.582 fr.), le total disponible ressort à 2 millions 291.229 francs.

Ainsi que nous l'avons annoncé le 10 avril, le conseil proposera de maintenir le dividende à 35 fr. par action.

Au bilan au 31 décembre 1924, le matériel naval est porté pour 96.003.750 fr. (dont 2 millions 626.000 fr. en construction), contre 95 millions 27.750 fr. Les terrains et immeubles sont inscrits pour 3.817.756 fr. et le matériel d'exploitation pour 1.902.590 fr. En regard de ces immobilisations, on relève, au passif, 76.574.146 francs d'amortissements du matériel naval et des ateliers ; 6.506.708 fr. de fonds de remplacement de la flotte ; 5.341.938 fr. de réserves pour grosses réparations ; 9.671.316 fr. de fonds d'assurances ; 4.879.173 fr. de fonds de prévoyance ; et 2.747.976 fr. de réserve statutaire. Par ailleurs, l'actif disponible ou réalisable comprend 23.978.341 fr. en caisse, banques et valeurs diverses ; 24.098.725 fr. d'effets à recevoir ; 5 millions 295.010 fr. d'approvisionnements et 39 millions 112.873 fr. de débiteurs divers pour faire face à 56.721.677 fr. de passif exigible.

Conférence des lignes de l'Amérique du Sud
(*La Journée industrielle*, 20 juin 1925)

La conférence des lignes de l'Amérique du Sud, comprenant les principaux armements allemands, anglais, espagnols, français, italiens, hollandais intéressés au trafic entre l'Europe et l'Argentine s'est réunie, hier matin, à l'hôtel Majestic, pour recevoir M. le Dr Ramos, directeur de l'immigration de la République argentine. actuellement de passage à Paris.

Au cours d'une réunion tenue sous la présidence de M. Hubert Giraud, président de la Société générale de transports maritimes à vapeur, M. le Dr Ramos a fait connaître

dans une causerie amicale la politique de l'Argentine en matière d'immigration et, répondant à plusieurs demandes, a commenté quelques points des règlements existant actuellement. M. Hubert Giraud a remercié chaleureusement le Dr Ramos d'avoir bien voulu accepter de répondre à l'invitation des compagnies.

Un déjeuner a été ensuite offert à M. le Dr Ramos. auquel assistaient de nombreuses personnalités du monde de l'armement.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 1^{er} mai 1925)
(*La Revue générale du froid*, avril-mai 1925)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 30 avril, au siège, 5, rue de Surène, à Paris. Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924. Le solde créditeur du compte profits et pertes ressort à 2.291.229 fl. 45, permettant la distribution d'un dividende de 35 fr. par action, payables à raison de 20 fr. le 1^{er} mai et 15 fr. le 1^{er} novembre ; le solde de 85.347 fr. 13 a été reporté à nouveau.

M. Henri Dufay ⁵ a été élu administrateur, en remplacement de M. Paul Matthey, démissionnaire, et M. Émile Pijon, en remplacement de M. Paul Paquet, décédé ; M. Georges Brenier, administrateur sortant, a été réélu.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 2 mai 1926)

L'assemblée ordinaire du 29 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1925, présentant un bénéfice net de 2.621.493 fr. Le dividende a été fixé à 40 fr., payable à raison de 25 fr. le 1^{er} mai et 15 fr. le 1^{er} novembre prochain. Il a été reporté à nouveau 62.670 francs.

La nomination, en qualité d'administrateur, de M. Jean de la Gardière a été ratifiée. MM. Bazin, Giraud et Fliche, administrateurs sortants, ont été réélus.

Au cours de l'assemblée un actionnaire a demandé au président s'il était exact qu'une augmentation de capital de la société fût prochainement décidée.

Le président a répondu en déclarant que, sans pouvoir préjuger de ce qui se passerait dans un avenir plus ou moins lointain, le conseil n'avait nullement l'intention de proposer une augmentation de capital, non plus qu'un appel au crédit sous forme d'émission d'obligations.

Les essais du paquebot « Florida »
(*La Journée industrielle*, 10 septembre 1926)

Le grand paquebot *Florida*, construit par les Ateliers et Chantiers de la Loire pour le compte de la Société générale de transports maritimes à vapeur, vient de terminer, avec un plein succès, ses essais, tant pour la vitesse que pour la consommation réduite en charge.

⁵ Henri Grand-Dufay (« Henri Dufay »)(1858-1940) : des Comptoirs Dufay & Gigandet, de Marseille.. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Dufay_&_Gigandet-Marseille.pdf

Au cours d'essais de vitesse de six heures consécutives, le navire a réalisé une vitesse moyenne de 16 nœuds 6 pendant les cinq premières heures, à la puissance maximum imposée de 7.600 CV. et, pendant la dernière heure, a pu atteindre 17 nœuds 7 à toute puissance.

La consommation de mazout pendant l'essai de vingt-quatre heures à 16 nœuds n'a été que de 151 kg par mille parcouru, au lieu de 175 kg prévus au contrat.

Rappelons que le *Florida* est destiné aux lignes de l'Amérique du Sud.

NOTES ET VALEURS DU JOUR (Cote de la Bourse et de la banque, 27 septembre 1926)

Le marché des frets est en voie de sensible amélioration. De Londres, notamment, on signale une très grande activité dans les affrètements de charbon et de blé. Les frets sont généralement en hausse de 10 shillings par tonne sur ceux du mois d'août. Par rapport aux plus bas cours de 1926, la hausse est de 200 % pour les affrètements en blé argentin. En France aussi, les dispositions du marché s'améliorent.

Ce changement d'orientation appelle l'attention sur les valeurs de navigation qui esquissent un mouvement en avant.

Parmi celles-ci, les Transports maritimes à vapeur, qui se négocient au comptant Parquet, méritent de retenir l'attention, tant par la situation très solide dans laquelle se trouve la Société que par ses possibilités.

Fondée en 1865 et constituée en société anonyme en 1874, son capital, après plusieurs remaniements, fut porté, en 1923, de 18 à 30 millions, par l'émission, au prix de 545 fr., de 24.000 actions nouvelles de 500 fr., actuellement assimilées aux actions anciennes.

Les comptes du dernier exercice 1925 se sont soldés par un bénéfice en augmentation sur celui de 1924, soit 2.536.000 fr., ce qui a permis de relever le dividende de 35 à 40 fr. par action. Ce sont là les résultats d'une période de crise, qui va prendre fin, et il n'est guère douteux que l'exercice en cours et les suivants se présentent sous des auspices bien meilleurs.

Ce qui est remarquable, c'est la situation financière de la société. On en aura une idée quand nous aurons dit que les réserves et amortissements dépassent de 13 millions la totalité des immobilisations, du matériel naval, des terrains etc. Et en dehors de ces amortissements prélevés sur les bénéfices, une importante partie des immobilisations a eu sa valeur réduite par dépréciation avant inventaire.

Au bilan, au 31 décembre dernier, en regard d'un actif total de 206 millions, le passif exigible ou à terme (effets à payer, créanciers etc.), ne dépassait pas 60 millions. L'actif net représentant la propriété intégrale des actionnaires s'élevait donc à 146 millions en chiffres ronds, ce qui fait ressortir à près de 2.430 francs la valeur intrinsèque de chacune des 60.000 actions constituant actuellement le capital social. Or, l'actif est constitué notamment par le matériel naval (95 millions) qui régulièrement renouvelé, entretenu, et augmenté représente un instrument de premier ordre. Même en ne comptant ce matériel que pour 50 %, l'actif net ressortirait encore à plus de 1.700 fr. par action. Il n'est donc pas douteux, qu'au cours actuel de 1.266 fr., l'action de la Société générale de transports maritimes à vapeur peut être considérée comme une valeur des plus sérieuses présentant une intéressante marge de plus-value, d'autant plus que la société s'est assuré de gros contrats de transports en France et que ses lignes d'Algérie sont favorisées par un trafic croissant.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES A VALEUR
 S.A. frse au capital de 30 MF.
 Siège social : Paris, 5, r. de Surène
 Siège d'expl. : Marseille, 70, r. de la République
 Registre du commerce : Paris, n° 6.396, Marseille, n° 8.903
 (Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 109-111)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 9 à 12 membres dt 3 au moins résidant à Marseille, nommés pour 6 ans,
 propriétaires de 75 actions.

GIRAUD (Hubert), 24, cours Pierre-Puget, Marseille ; pdt ;
 BIVER [Eugène], 14, r. de Prony, Paris ; v.-pdt ;
 DAHER (Paul), 30, cours Pierre-Puget, Marseille ; v.-pdt ;
 BAZIN (Jean), 3 bis, r. Denis-Poisson, Paris ;
 BRENIER (Georges), 18, r. Colbert, Marseille ;
 BRETON (Gaston), 1, r. Eugène-Labuche, Paris ;
 FLICHE (Gabriel), 123, r. de Lille, Paris ;
 LA GARDIÈRE (Jean de), 54, r. Paradis, Marseille ;
 GRAND-DUFAY (Henri), 31, r. Saint-Jacques, Marseille ;
 JOUËT-PASTRÉ (Armand), 9, r. de la Tour-des-Dames, Paris ;
 OPPERMANN (Alfred), 2, r. Gustave-Ricard, Marseille.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

LESAGE (Henri), 16, r. de l'Église, Chaville ;
 BARRY (Fernand), 7, bd Jeanne-d'Arc, Marseille.

Capital social. — 30 MF en 60.000 act. de 500 fr. À l'origine, 20 MF ; réduit en 1874 à 12 MF par l'échange de 5 act. anc. contre 3 nouvelles ; réduit en 1888 au chiffre de 9 MF par l'échange de 4 act. anc. contre 3 nouv., plus une somme de 500 fr. ; porté en 1919 à 18 MF, et, en 1923, à 30 MF.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Le solde : 85 % aux act. ; 10 % au conseil ; 5 % au comité de direction.

Cotation. — Paris et Marseille, marché officiel au comptant (première partie) : actions.

RÉSULTATS DES DERNIERS EXERCICES (en fr.)

Ex.	Bénéf. bruts	Amortis- sements	Béf. nets	Divid. par act
1916	2.845.128	1.800.333	953.370	45
1917	2.513.645	1.466.443	1.017.073	50
1918	3.253.291	2.189.209	1.007.341	50
1919	4.127.291	2.081.544	1.994.197	50
1920	3.703.139	1.603.446	2.068.646	50
1921	3.345.867	1.786.826	1.622.374	40
1922	2.189.707	1.292.884	954.892	25

1923	3.843.490	1.641.118	2.246.464	35
1924	3.635.149	1.380.852	2.291.229	35
1925	4.214.636	1.678.490	2.621.493	40

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925 (en fr.)

.....

Société générale des transports maritimes à vapeur
(La Journée industrielle, 30 avril 1927)
(Le Courrier maritime nord-africain, 9 mai 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue le 28 avril, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, aux termes desquels le solde du compte profits et pertes est arrêté à la somme de 3.295.997 francs: Elle a fixé le dividende à 50 francs par action, payable 30 francs le 1^{er} mai et 20 francs le 1^{er} novembre 1927.

Une somme, de 31.292 francs'a été reportée à nouveau.

L'assemblée a ratifié la désignation comme administrateur de M. Demetrius Zafiropulo, et donné à la succession de M. Gabriel Fliche *quitus* de sa gestion d'administrateur.

Port d'Alger
Le Scandale des quais
(Le Courrier maritime nord-africain, 20 juin 1927)

IV

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES A VALEUR

Nous avons, le plaisir de rencontrer M. Carol et son précieux collaborateur, M. Agostini.

Dès les premiers mots, la réponse est très nette.

— Alger, comme vous l'avez dit, est un véritable coupe-gorge.

On a été jusqu'à nous voler aujourd'hui, en plein jour, la pomme en cuivre de notre escalier.

Nous ne parlons pas des marchandises subtilisées de la même manière à la porte même de nos bureaux, ne serait-ce qu'une caisse de vins, encore ces jours derniers.

Les vols des quais ne se comptent plus, bien que nous fassions notre surveillance nous-mêmes.

La formule appliquée n'est autre que : « Aide-toi, le ciel t'aidera » ; et comme le ciel a fort à faire probablement, tout va à la dérive, selon le terme maritime.

Le ciel a donc pour représentant direct et puissant la chambre de commerce. Celle-ci nous a promis pour le 1^{er} janvier 1927 une police semblable à celle du port de Marseille. Nous attendons toujours une réalisation en laquelle nous espérons encore, en dépit de toutes les désillusions.

Comme, vous l'avez mentionné (et il n'y a plus grand-chose à dire à ce sujet), le port d'Alger est extrêmement facile à surveiller. Ses rampes permettent l'organisation limitée d'une police qui devrait interdire l'accès des quais à beaucoup d'indésirables.

Des rafles massives donneraient également de bons résultats. Tenez, il y a encore une demi-heure, les passagers débarquant par la Transatlantique étaient pris d'assaut et mis en coupe réglée par la tourbe que vous signaliez dans un précédent article.

— Avez-vous quelques suggestions?

— Peut-être !

À l'heure actuelle, il existe un service qui fonctionne dans le port, service réduit à l'état squelettique malheureusement. Il est dirigé par M. Joussin, commissaire du port

Pourquoi, avec ce service, actuellement embryonnaire, ne pas commencer une organisation que l'on rendrait parfaite ?

Pour le moment, cette brigade ne peut s'occuper que des embarquements clandestins. En leur adjoignant un deuxième commissaire et des inspecteurs, le remède serait tout de suite trouvé.

Société générale des transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 23 juillet 1927)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier a décidé que le capital social, actuellement fixé à 30 millions, en 60.000 actions de 500 francs, pourra être augmenté, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 45 millions et être ainsi élevé jusqu'à 75 millions, par la création de 90.000 actions de 500 francs, à émettre contre espèces, et ce, dans les conditions qui seront fixées par le conseil.

Cette augmentation de capital pourra être, à concurrence de 7.500.000 francs», réalisée par l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions de 500 francs qui seront dénommées actions B, pour les différencier des autres actions, qui seront appelées actions A.

L'assemblée a, en outre, autorisé le conseil à émettre des bons ou obligations jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 25 millions de francs, en une ou plusieurs fois, et d'après les modalités qu'il fixera.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
Agent général : J. CAROL
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 10 octobre 1927)

LE « SIDI-BRAHIM »

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR, doyenne des Compagnies-de navigation qui desservent régulièrement les grands ports algériens avec MARSEILLE assure :

1 Sur ALGER, deux services hebdomadaires avec les paquebots rapides *Sidi-Brahim* et le paquebot mixte *Espagne* si apprécié par sa parfaite tenue à la mer ;

2 Sur ORAN, également deux services hebdomadaires, l'un avec le paquebot rapide postal *Gouverneur-Général-Laferrière*, l'autre commercial avec le vapeur *Maine* ;

3 Sur BONE, PHILIPPEVILLE : un service hebdomadaire avec le paquebot mixte *Sidi-Ferruch* ;

4 Sur BOUGIE : un service bi-mensuel avec le paquebot mixte *Espagne*.

Cette Compagnie offre, en outre, la liaison avec le SÉNÉGAL et les ports du BRÉSIL et de la PLATA, par transbordement à MARSEILLE avec ses grands paquebots rapides, dotés des derniers perfectionnements : *Florida, Alsina, Mendoza, Valdivia, Plata, Pincio, Formosa*.

Par sa filiale la Compagnie FRANCE-AMÉRIQUE dont nous avons pu admirer les paquebots à propulsion électrique *Ipanema* et *Guaruja*, le *Cordoba*, ex-*Prinz-Régent*, avantageusement connu par la population algéroise, cette compagnie sert de trait d'union avec les ports du BRÉSIL. Les cafés et les tabacs en provenance du BRÉSIL nous parviennent ainsi en droiture.

Elle approvisionne de même, directement, par son service du GOLFE DU MEXIQUE, notre grande industrie de la tonnellerie en douelles.

Avec son service direct LA PLATA-ALGER par paquebots frigorifiques *Italie* et *Cordoba*, elle concourt à l'approvisionnement de notre place en viandes congelées. Par les tout récents aménagements perfectionnés apportés à son paquebot Espagne, qui lui permettent le transport de près de 200 tonnes de viandes frigorifiées, elle contribue à l'essor de la nouvelle industrie qui vient de se créer aux portes d'Alger, à MAISON-CARRÉE, de l'exportation des viandes congelées provenant du cheptel algérien.

Par cette rapide énumération nous pouvons juger la grande place que tient la si florissante SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR dans le trafic algérien et, en particulier, avec le port d'Alger.

La SGTM assure en outre la représentation à Alger de la Cie Paquet et des Chargeurs réunis.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 27 avril 1928)
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 14 mai 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue le 26 avril, a approuvé les comptes de l'exercice 1927, aux termes desquels le solde du compte profits et pertes est arrêté à la somme de 1 million 945.710 fr. 68. Le dividende a été fixé à 30 francs par action, payable 20 francs le 1^{er} mai 1928 et 10 francs le 1^{er} novembre 1928.

Le solde de 92.769 fr. 51 a été reporté au compte de profits et pertes de l'exercice 1928.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. Breton, Dufay, de la Gardière et Oppermann.

DANS LES CERCLES
(*Le Gaulois*, 5 août 1928)

La Maison des Nations américaines a été fondée il y a un an et on vient de procéder, dans son assemblée générale, à sa constitution définitive.

[...] M. André Homberg, président de la Compagnie générale transatlantique ; M. Charles Chaumet, président des Chargeurs réunis ; M. Hubert Giraud, président [de la Société générale] des Transports maritimes ; [...] M. Paitel, président de la Sud-Atlantique [...]

Malgré l'effort de l'armement français,
notre pavillon est encore insuffisamment défendu
(*La Journée industrielle*, 21 octobre 1928)

.....
Sur la ligne de l'Amérique du Sud, mais par Marseille, la Société générale de transports maritimes à vapeur a mis en ligne le paquebot *Florida* et s'apprête déjà à ajouter à cette ligne un paquebot du même type, mais agrandi et amélioré.
.....

Annuaire Desfossés 1929, p. 483 :
Société générale de transports maritimes à vapeur
Conseil d'administration : MM. A. Babeau, E. Biver, P. Daher, G. Fliche, H. Giraud, A. Jouët-Pastré, J. Bazin, A. Oppermann, G. Breton, G. Brenier, J. de Lagardière [La Gardière].

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 30 avril 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par un bénéfice net de 3.998.140 francs.
Le dividende a été fixé à 35 fr., payable à raison de 20 fr. le 1^{er} mai prochain et 15 fr le 1^{er} novembre, sous déduction des impôts.
Il a été reporté à nouveau 137.846 francs.
L'assemblée a nommé administrateur pour une période de trois ans M. Max Robert.

Union coloniale française
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} juillet 1929)
(*Le Journal des débats*, 4 juillet 1929)

L'assemblée a ratifié la nomination, comme membre du conseil, de M. Hubert Giraud, président de la Société générale de transports maritimes à vapeur [SGTM], et vice-président du Comité central des armateurs de France.

Ateliers et chantiers de Bretagne
(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1929)

Nantes, 22 décembre. — Cette société a procédé aujourd'hui avec succès au lancement du *Sidi-Okba*, cargo mixte de 2 400 tonnes de port en lourd, destiné à la Société générale de transports maritimes à vapeur.

Les principales caractéristiques de ce navire sont les suivantes : longueur. 100 m. 60 ; largeur. 13 m. 10 ; creux, 8 m. 15 ; tirant d'eau moyen. 5 m. 75.

L'appareil moteur est d'une puissance de 3.000 CV. L'appareil évaporatoire est constitué par deux chaudières disposées pour être chauffées soit au mazout, soit éventuellement au charbon.

Le *Sidi-Okba* doit réaliser une vitesse de 15 nœuds 1/2.

Société générale de transports maritimes à vapeur

(*La Journée industrielle*, 31 décembre 1929)

Cette société va mettre en service, le 8 janvier, sur la ligne d'Oran, un nouveau paquebot, construit à Newcastle, le *Sidi-bel-Abbès*.

Du type dit des *Gouverneurs*, le *Sidi-bel-Abbès* mesure 117 mètres de longueur et 15 m. 25 de largeur, pour un déplacement en charge d'environ 5.500 tonnes, et peut donner une vitesse de 17 nœuds 6.

Le *Sidi-bel-Abbès* doublera le service du *Gouverneur-Général-Laferrière*.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 17 avril 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 se soldent par un bénéfice de 3.983.316 fr. contre 3.905.371 fr., ce qui forme avec le report antérieur un solde disponible de 4.121.162 francs. Le conseil proposera le maintien du dividende à 35 fr. par action.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 1^{er} mai 1930)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1929, aux termes desquels le solde du compte profits et pertes est arrêté à la somme de 4.121.161 fr. 72. Elle a fixé le dividende à 35 fr- par action, savoir; 20 fr. payable» le 1^{er} mal et 16 fr. payables le 1^{er} novembre.

Le solde, 260.867 fr. 61, a été reporté au compte de profits et pertes de l'exercice 1930.

L'assemblée a ratifié la désignation comme administrateur de M. Alexandre de Lavergne, et donné à feu le comte Biver *quitus* de sa gestion d'administrateur.

L'assemblée a réélu pour une période de six années MM. Daher, Jouët-Pastre, Brenier.

Annuaire Desfossés 1931, p. 487-488 :

Société générale de transports maritimes à vapeur

Conseil d'administration : MM. P. Daher, H. Giraud, A. Jouët-Pastré, J. Bazin, A. Oppermann, G. Breton, G. Brenier, J. de Lagardière [La Gardière], H. Dufay, de Lavergne, M. Robert, D. Zafiropulo.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 15 avril 1931)

Les comptes de l'exercice 1930., qui seront proposés à rassemblée ordinaire du 29 avril, font apparaître un bénéfice net de 2.035.992 fr. contre 3.983.315 fr. l'an dernier, auquel vient s'ajouter le report antérieur de 260.867 francs.

Ainsi que nous l'avons annoncé le 8 avril, le conseil proposera de fixer dividende à 20 fr. contre 35 francs.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 30 avril 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1930, aux termes desquels le solde du compte profits et pertes est arrêté à la somme de 2.296.859 fr. 32. Elle a fixé le dividende à 20 fr. par action, savoir : 10 fr. payables le 1^{er} mai ; 10 fr, payables le 1^{er} novembre.

Le solde de 196.859 fr. 32 sera reporté au compte de profits et pertes de l'exercice 1931.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 6 avril 1932)

L'exercice 1931 se solde, après amortissements, sans bénéfice, ni perte, alors que les résultats au 31 décembre 19 avaient fait ressortir un bénéfice net de 2.035.922 francs.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 21 avril 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1931 qui se solde, après amortissements, sans bénéfice ni perte.

Elle a nommé administrateur M. Antoine Nunzi, en remplacement de M. Armand Jouët-Pastre, démissionnaire, et donné à M. Jouët-Pastre *quitus* de sa gestion d'administrateur.

L'assemblée a réélu pour une période de six années MM. Bazin, Giraud, Max Robert et Zafiropulo.

En conséquence, le conseil est composé comme suit : MM. Jean Bazin, Georges Brenier, Gaston Breton, Paul Daher, Henri Dufay, Jean de la Gardière, Hubert Giraud, Alexandre de Lavergne, Antoine Nunzi, Alfred Oppermann, Max Robert, Démétrios Zafiropulo.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 12 et 27 avril 1932)

Ni bénéfice, ni perte.

Annuaire Desfossés 1933, p. 501 :

Société générale de transports maritimes à vapeur

Conseil d'administration : MM. P. Daher, H. Giraud, J. Bazin, A. Oppermann, G. Breton, G. Brenier, H. Dufay, de Lavergne, M. Robert, D. Zafiropulo, Berthon de la Gardière, Nunzi.

L'arrivée du vapeur « Florida »

(*Le Petit Provençal*, 6 août 1933)

Le paquebot *Florida*, commandant Blanc, de la Société générale de transports maritimes à vapeur, est arrivé, hier matin, dans le port, venant d'Amérique du Sud, Dakar et Barcelone.

Parmi les nombreux passagers qui se trouvaient à bord nous relevons :

Mme la comtesse Colonna de Giovellina, Mme la doctoresse Luisi Paulina, déléguée de l'Uruguay à la Société des Nations ; M. le docteur Ambiel Léon, médecin commandant le port de Dakar ; M. Lorfevre, administrateur des Messagerie Africaines à Dakar.

La somme recueillie au cours des fêtes données à bord au profit des œuvres de mer est de 3.970 francs.

Sur ce même paquebot, partant pour Gênes, ont pris place 35 élèves de l'École normale d'instituteurs d'Aix, qui sous la conduite de leur économiste, M. Beros, vont accomplir un grand voyage d'études de 15 jours en Italie.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 13 janvier 1924)

Cette société va reprendre ses services d'avant-guerre en rétablissant les départs d'Alger pour Marseille. Elle va affecter à ce service le paquebot *Sidi-Brahim* qui, ainsi que nous l'avons annoncé, est remplacé, sur la ligne Oran-Marseille, par le paquebot neuf *Gouverneur-Général-Laferrière*.

Le *Sidi-Brahim* entrera en service dans quelques jours.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 20 mai 1934)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 6 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : proposition d'échange, en application de la loi du 13 novembre 1933, des actions B contre un nombre égal d'actions ordinaires nouvelles ; proposition d'attribution d'un droit de vote double à toutes les actions nominatives libérées qui remplissent ou rempliront les conditions prescrites par la loi précitée.

COMPTES RENDUS FINANCIERS
Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 12 juin 1934)

Le compte de profits et pertes de l'exercice fait apparaître, après affectation de 8.497.989 fr. aux amortissements, un solde débiteur de 13.474.971 fr. alors que l'exercice 1932 s'était soldé sans profit ni perte.

Société générale de transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 27 juin 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant par un déficit de 13.474.971 francs.

L'assemblée a approuvé le transfert à l'amortissement général du matériel naval de diverses réserves et notamment du fonds de prévoyance, soit 4.879.173 francs.

MM. Gaston-Breton, Dufay, de la Gardière et Oppermann, administrateurs sortants, ont été réélus.

Une assemblée extraordinaire qui devait se tenir ensuite n'a pu délibérer valablement, faute de quorum, et a été reportée à une date ultérieure.

Société générale des transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 19 juillet 1934)

Réunis hier en assemblée extraordinaire, les actionnaires, en conformité avec la loi du 11 nov. 1933, ont décidé l'échange des 15.000 actions B contre un nombre égal d'actions ordinaires A nouvelles.

Un droit de vote double a été accordé à toutes les actions entièrement libérées, justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. Diverses modifications, résultant des décisions prises ci-dessus, ont été apportées aux statuts.

NÉCROLOGIE
Mort de M. Hubert Giraud
(*Le Temps*, 7 août 1934)

Marseille, 6 août.

Hubert Giraud, président du conseil d'administration de la Société générale des transports maritimes à vapeur, marié à une fille Paquet, administrateur-directeur de la Cie Paquet], vice-président de la Compagnie de navigation sud-atlantique, administrateur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. et de la Banque de l'Afrique occidentale [et d'Air France], ancien député, ancien président de la chambre de commerce, est mort ce matin, après une longue et douloureuse maladie.

Officier de la Légion d'honneur, le défunt était une des personnalités les plus marquantes du monde maritime.

Société générale des transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1934, qui font état d'une nouvelle perte de 5 660 784 fr. La perte totale à reporter s'élève à 19.075.705 francs.

Annuaire Desfossés 1937, p. 528 :

Société générale de transports maritimes à vapeur

Conseil d'administration : J. Berthon de la Gardière, pdt ; R. Martel, adm.-dir. ; A. de Lavergne, v.-pdt ; P. Daher, J. Bazin, A. Oppermann, Gaston-Breton, G. Brenier, M. Robert, D. Zafiropulo, Nunzi, H. Grand-Dufay.

LA MARINE MARCHANDE
par M. Paul CYPRIEN-FABRE,
président du Syndicat marseillais de la Marine marchande

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(*La Journée industrielle*, 9 mars 1937)

C'est en mars 1865 que fut fondée la Société générale des transports maritimes à vapeur, pour assurer l'exécution d'un contrat de transports de minerais de Bône sur Marseille et Sète. Le *Touareg*, premier navire de la société, navigua dès 1865, en attendant que les neuf autres vapeurs à quatre mâts, commandés à la Société des forges et chantiers de la Méditerranée, pussent entrer en service, au cours de l'année 1866. D'autre part, trois autres navires, acquis également la même année, portèrent, dès ses débuts, à 13 unités la flotte de la société. La ligne de Bône fut ainsi la première organisée, mais, presque aussitôt, furent également créées celles d'Alger et Oran.

La Société générale de transports maritimes à vapeur ne devait pas tarder d'ailleurs à étendre son activité à une navigation beaucoup plus lointaine. Deux ans seulement après sa création, elle inaugurerait, en effet, un service rapide mensuel sur le Brésil et l'Argentine, réalisant ainsi, par ses seuls moyens, au départ de Marseille, ce qu'une autre compagnie [les Messageries impériales] n'avait pu organiser, au départ de Bordeaux, qu'avec l'aide d'une subvention. Cette nouvelle ligne prit un essor rapide et fut dotée d'unités particulièrement étudiées pour ce trafic : en 1871, notamment, la *France* était mise en service sur l'Amérique du Sud : l'apparition de ce paquebot fut un véritable événement, aucun navire français, en effet, n'atteignait alors sa longueur de 130 mètres, ni sa vitesse de 12 nœuds.

En 1877, les vapeurs de cette ligne commencèrent à desservir régulièrement les ports d'Espagne et, en 1883, ces services s'étendirent au Sénégal par deux escales mensuelles à Dakar.

Pendant la guerre, par suite de la suppression d'un service assuré par une compagnie étrangère, la Société générale de transports maritimes à vapeur organisa une nouvelle ligne sur les Antilles françaises et le golfe du Mexique.

À l'heure actuelle, la flotte de la Société générale de transports maritimes à vapeur se compose de 17 unités, totalisant 84.000 tonneaux de jauge brute, qui assurent dans d'excellentes conditions des services que l'on peut grouper ainsi :

I. — Lignes de l'Amérique du Sud. Par ses quatre paquebots-poste : *Campana*, *Florida*, *Alsina*, *Mendoza*, la S. G. T. M. assure un service bimensuel rapide entre Gênes, Marseille, les ports d'Espagne, d'une part, et le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine, d'autre part.

Ces paquebots, spécialement construits pour cette ligne, prennent des passagers de toutes classes pour lesquels sont prévues des installations vastes et extrêmement confortables et possèdent, d'autre part, des cales d'un volume approximatif de 8.000 m³ pour chaque navire. Sur chacun d'eux, certaines cales sont équipées de machines frigorifiques qui, permettent, dans les meilleures conditions, le transport des viandes congelées et des œufs de l'Amérique du Sud.

II. — Lignes des Antilles et du golfe du Mexique.

Service mensuel, pour marchandises seulement, assuré par quatre cargo-boats : *C. P.-Lemerle*, *Mont-Visa*, *Mont-Everest*, *Mont-Agel*.

Ces vapeurs transportent principalement des sucres et rhums des Antilles sur Marseille.

III. — Lignes de l'Algérie.

Avec trois paquebots, deux paquebots mixtes et deux cargos, la Société générale de transports maritimes à vapeur assure chaque semaine au départ de Marseille : deux services sur Oran, deux services sur Alger et un service sur Bougie, Bône et Philippeville. Elle dessert donc, aussi bien pour passagers que pour marchandises, tous les principaux ports de l'Algérie et contribue ainsi, dans une grande proportion, aux transports de tous les produits de l'Algérie et notamment des vins, des céréales et des primeurs. Ses deux cargos sont, d'autre part, spécialement aménagés pour le transport du bétail.

A côté de ses lignes régulières, la S. G. T. M. s'intéresse depuis quelques années au tourisme maritime et organise tous les ans soit des voyages touristiques en Amérique du Sud soit des croisières en Méditerranée et en Atlantique. Effectuées à bord de ses confortables paquebots, réputés pour leur remarquable tenue à la mer et l'excellence de leur table, ces croisières obtiennent chaque année un véritable succès.

L'inauguration du mole J à Marseille (*La Journée industrielle*, 10 juin 1937)

Marseille. — Le môle J 3 Sud du bassin de la Joliette vient d'être mis en service pour le trafic des marchandises. C'est le bananier *Guyane*, de la Société générale des transports maritimes à vapeur, qui l'a inauguré. La *Guyane* a apporté dans ses cales, spécialement installées, 442 tonnes de bananes venant des Antilles. Le déchargement s'est effectué grâce aux puissantes grues dont le nouveau môle est doté.

Le môle J 3 — la partie nord n'est pas encore terminée — est équipé de quatorze grues. Il sera desservi par des voies ferrées. Sa longueur totale est de 290 mètres ; sa largeur de 62 mètres.

LES COURRIERS

Arrivée de « Mendoza » (*Le Petit Marseillais*, 27 juillet 1937)

Le courtier de l'Amérique du Sud et du Sénégal, de la Société générale de transports maritimes, Mendoza, commandant Capponi, rentrant de voyage, est arrivée à Marseille, hier soir, à 18 h. 30, avec de nombreux passagers.

Parmi eux se trouvaient MM. Henri Blanc et Fardet, administrateurs des colonies ; de Monte Rossi, avocat général à la Cour d'appel venant de Dakar ; Durand, directeur des Messageries du Sénégal* ; le R. P. Duchêne, du collège de la Sainte Famille ; Brasseur, du corps des sapeurs-pompiers de Paris, chargé de la direction du service de défense contre l'incendie à Dakar ; Dirand, directeur de l'école William-Ponty à Dakar, et 31 élèves de cette école qui se rendent à l'Exposition de Paris pour y donner des représentations d'art indigène ; des fonctionnaires, des officiers et des commerçants.

Le Mendoza s'est amarré au môle de la Pinède.

La Société générale de transports maritimes à vapeur.
Augustin HAMON,
Les Maîtres de la France, tome III,
Éditions sociales, février 1938, 354 pages

[127] Cette société a un capital actions de 52 millions et un capital obligations de 25 millions Ses admi- [128] nistrateurs Alexandre [Lavaissière] de Lavergne, Jean de La Grandière, Georges Bazin, Georges Brenier, Gaston Breton, Paul Daher, Antoine Nunzi, Alfred Oppermann, Max Robert sont connus de nos lecteurs puisqu'ils les ont vus soit dans les tomes I et II de notre ouvrage, soit dans les pages précédentes. Deux autres personnages complètent le conseil, tous deux de Marseille : M. Henri Grand-Dufay qui siège aussi à la Compagnie d'assurances l'Unité, et Démitrius Zafiropulo, d'une grande maison de commerce marseillaise. Nous reverrons d'ailleurs les Zafiropulo⁶ au cours de notre étude.

Annuaire industriel, 1938 :

Tronqué à gauche

TRANSPORTS MARITIMES à VAPEUR (Soc. Générale de), Siège social : 5, r. de Surène, Paris, 8^e. T. Ely. 02-02. Ad. t. Transports-Paris. Soc. an. au cap. de 52.500.000 fr. — Cons. d'adm. : Adm. :MM. Jean Bazin, G. Brenier, G. Breton [Chargeurs réunis], P. Daher, H. Dufay, J. de la Gardière, H. Giraud, A. [Lavaissière] de Lavergne, Antoine Nunzi, A. Oppermann, M. Robert, D. Zafiropulo. Siège de l'exploitation :70, r. de la République, Marseille (B.-du-R.). T. 68-82, 68-83, XX-83. Manuel 9-50. Ad. transports-Marseille.

Transports maritimes (42-9111).

LÉGION D'HONNEUR
Marine marchande
(*La Journée industrielle, 16 janvier 1938*)

Officiers

Martel, directeur de la SGTM.

Transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle, 27 juin 1938*)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, approuvé les comptes de l'exercice 1937 faisant ressortir un solde créditeur de 5.437.315 fr., qui a été affecté à l'amortissement partiel du compte profits et pertes de 1933.

MM. Bazin, Martel. Robert et Zafiropulo ont été réélus administrateurs.

Départ du « Campana »
(*Le Petit Provençal, 21 mai 1939*)

Le paquebot *Campana*, commandant Delagarde, de la Société Générale de Transports Maritimes à vapeur, courrier-rapide de Dakar et de l'Amérique du Sud, a

⁶ Démétrius a son hôtel parisien, 28, rue Beaujon. Il semble être le père de Dimitri qui est administrateur de l'Entreprise maritime et commerciale. Un autre membre de la famille a un château à Tournar (Seine-et-Marne). Tous les autres habitent Marseille, tel Georges, fils de Constantin Zafiropulo et de sa femme née Théodoridès, que nous verrons dans les sociétés coloniales. Toutes les alliances des Zafiropulo sont avec des filles de famille d'origine grecque.

quitté notre port, hier après-midi, avec de nombreux passagers, parmi lesquels MM. Beline, directeur de l'Office du Niger ; Monnet frère, du ministère de l'Agriculture ; Wolle. administrateur des Messageries du Sénégal* ; et Mme Reine Pauley, cantatrice.

Transports maritimes à vapeur
(*La Journée industrielle*, 14 juin 1939)

Les comptes de l'exercice 1938 se soldent sans profits ni pertes, le bénéfice d'exploitation s'élevant à 8.087.656 fr., ayant été appliqué à l'amortissement du reliquat du déficit de l'exercice 1933. Il subsiste actuellement au bilan les pertes reportées s'élevant à 7.367.114 francs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juin 1939)

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, les a approuvés dans toutes leurs parties.

Elle a approuvé l'arrêt du compte de profits et pertes et l'affectation du solde créditeur de l'exercice 1938, de 8.037.656 francs, à l'amortissement du compte de profits et pertes de 1933.

L'assemblée a donné aux administrateurs *quitus* de leur gestion et à la succession de M. Paul Daher *quitus* de sa gestion d'administrateur.

Annuaire Desfossés 1940, p. 604 :

Société générale de transports maritimes à vapeur

Conseil d'administration : J. Berthon de la Gardière, pdt ; R. Martel, adm.-dir. ; A. de Lavergne, v.-pdt ; J. Bazin, A. Oppermann, Gaston-Breton, G. Brenier, M. Robert, D. Zafiropulo, Nunzi, H. Grand-Dufay.

Commissaires des comptes : H. Lesage, Contrassin ; Blanchard, suppl.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(*Le Journal*, 19 juillet 1943)

L'assemblée ordinaire, tenue le 9 juillet à Marseille, a approuvé les comptes de l'exercice 1942 faisant apparaître un bénéfice net de 4.416.643 francs. Le dividende fixé à 30 francs, maximum autorisé par la loi., sera mis en paiement à partir du 1^{er} août, sous déduction des impôts

Annuaire Desfossés 1945, p. 623 :

Société générale de transports maritimes à vapeur

Conseil d'administration : J. Berthon de la Gardière, pdt hon. ; L. Martel, pdt. ; A. de Lavergne, v.-pdt ; J. Bazin, Gaston-Breton, G. Brenier, D. Zafiropulo, A. Daher, J. Guérin.
Commissaires des comptes : H. Lesage, Contrassin ; Blanchard, suppl.

Annuaire Desfossés 1948, p. 661 :
Société générale de transports maritimes à vapeur
Conseil d'administration : L. Martel, pdtr. ; A. de Lavergne, v.-pdt ; Gaston-Breton,
G. Brenier, D. Zafiropulo, A. Daher, Ch. Brunet, G. Machavoine, L. Schiaffino, Maurel.
Commissaires des comptes : H. Lesage, Blanchard ; F. Marbeau, suppl.

Annuaire Desfossés 1953, p. 482 :
Société générale de transports maritimes à vapeur
Conseil d'administration : L. Martel, pdt. ; A. de Lavergne, G. Brenier, v.-pdt ; D.
Zafiropulo, A. Daher, Ch. Brunet, G. Machavoine, L. Schiaffino, Maurel, M. Peyrouton,
J. Goudareau.
Commissaires des comptes : Blanchard ; F. Marbeau, suppl.

TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juin 1954)

Le bénéfice de l'exercice 1953 s'élève à 83.125.000 fr. c. 56.875.000 fr. Ce chiffre s'entend après affectation le 382.839.286 fr. contre 379.124.035 fr. aux amortissements, dotation de 43 millions 632.959 fr. contre 97.645.604 fr. pour grosses réparations et risques maritimes non couverts par les assureurs et après réserve légale.

Rappelons que le conseil proposera à l'assemblée du 29 juin la répartition d'un dividende de 250 fr. brut aux actions regroupées.

Au bilan, les valeurs disponibles progressent à 625.137.441 fr. contre 465.092.764 fr. et les valeurs réalisables à court terme figurent pour 1.049.597.578 fr. c. 1.082.567.984 fr. Les stocks et les valeurs d'exploitation varient peu à 362.207.585 fr. c. 368.550.929 fr.

En face, les dettes à court terme ressortent à 1.042.064.863 fr. contre 987.791.600 fr., mais les dettes à moyen terme diminuent sensiblement à 718.991.227 francs c. 1.006.091.727 fr. Les voyages en cours, inscrits pour 353.702.604 fr. contre 438.596.759 fr., ont une contrepartie partielle à l'actif pour 194.608.758 fr. c. 201.250.659 francs.

Les immobilisations et les autres valeurs immobilisées forment un total, après amortissements, de 4 milliards 567.948.364 fr. c. 5.152.099.911 francs.

GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1955)

Après 482.843.916 fr. contre 382 millions 839.286 fr. d'amortissements et 72.348.250 fr. contre 43.632.959 fr. de provisions, l'exercice 1954 présente un bénéfice net de 96.710.525 fr. c. 87 millions 500.000

Rappelons que le conseil proposera à l'assemblée du 28 juin un dividende de 275 fr. brut contre 250 fr. pour 1953.

Les recettes de l'exploitation générale, avant amortissements, ont atteint 5.129.577.636 fr. contre 4.863.112.322 fr. et les dépenses d'exploitation 4 milliards 429.043.195 fr. contre 4.401.412.120

Le rapport du conseil note l'amélioration survenue courant 1934 sur le marché des frets, dont le tramping a toutefois bénéficié beaucoup plus rapidement que les lignes

régulières, qui n'ont pu majorer leurs taux que de 10 à 15 % ; il rappelle également le handicap que constituent pour l'armement français les charges qui lui sont imposées et enregistre avec satisfaction l'annonce du dépôt d'un projet de loi qui accorderait à l'armement français (sauf pour les lignes soumises au monopole de pavillon) le bénéfice de l'exonération des charges sociales déjà octroyé aux autres industries exportatrices.

À l'assemblée extraordinaire, convoquée également pour le 28 juin, le conseil d'administration demandera l'autorisation de porter éventuellement le capital à 1.575 millions maximum (double du montant actuel), soit par émission contre espèces, soit par incorporation de réserves.

Il proposera en outre une refonte des statuts (exposition de l'objet social avec plus d'ampleur, nouvelle dénomination sociale, par la suppression des mots « à vapeur »)-

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR [Desfossés 1956/455]

Martel (Léon), 173 (Crédit marseillais), 455 (pdg SGTM).
Brenier (Georges)[ph CCI Marseille. Ép. Dlle Estrine], 450 (Chambon), 455 (v.-pdt SGTM), 707 (Frse pétroles BP), 1891 (Phénix), 1988 (St-Louis).
Lavergne (Alexandre de Lavaissière)[1879-1958][Fils de Ludovic de Lavaissière de Lavergne, vice-président de la Banque de l'Afrique occidentale][Marié à Aymée de Lalande. Maître des requêtes hon. au Conseil d'État, anc. comm. cptes du CNEP, anc. adm. Delaunay-Belleville, Financière et Industrielle de Chemins de fer, Cie générale française de tramways, Brasserie des Moulineaux...], 333/1 (Annuités ch. fer Nord), 333/2 (Annuités Lérrouville-Sedan), 455 (v.-pdt SGTM), 473 (Panama), 960 (Forges et chantiers de la Méd.).
Brunet (Charles), 455 (adm.SGTM), 723 (comm. cptes Esso Standard), 1003 (comm. cptes suppl. Ateliers Vaucanson), 1310 (comm. cptes Sautter-Harlé).
Daher (André)(1891-1974, député Marseille 1936-42, PSF), 455 (SGTM).
Goudareau (J.), 455 (SGTM).
Machavoine (Gaston)[1892-1957][PDG Banque parisienne p. le Maroc], 455 (SGTM).
Maurel (Robert)[Bq Martin-Maurel], 455 (SGTM), 981 (Coder), 1391 (Fournier-Ferrier), 1731 (CICA).
Peyrouton (Marcel)[1887-1983][anc. résident gén. en Tunisie et au Maroc reconverti dans les affaires et la presse], 455 (SGTM).
Schiaffino (Laurent)[(1897-1978. Sénateur apparenté R.I. du département d'Alger), 160 (Caisse centrale bq pop.), 167 (Créd. pop. France-Ch. synd. Bq pop.), 201 (BIAN), 449 (gérant Algér. de navig.), 455 (SGTM), 1432 (Phosphates Constantine).
Zafiropulo (Démétrius ou Dimitro), 455 (SGTM), 638 (pdt Djebel-Hallouf), 1103 (pdt Rochet-Schneider), 1437 (pdt Phos. Djebel M'dilla), 1783 (ph Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 5, rue de Surène. Tél. ANJ. 46-56. Direction générale : Marseille, 70, rue de la République.

CONSTITUTION : Société anonyme, constituée le 18 mars 1865, durée expirant en 2001.

OBJET : Exploitation de tous services maritimes de transports.

CAPITAL SOCIAL : 787.500.000 fr., divisé en 315.000 actions de 2.500 fr. À l'origine, 20 millions. Réduit en 1874 à 12 millions par l'échange de 5 actions anciennes contre 3 nouvelles, en 1888 à 9 millions par l'échange de 5 actions anciennes contre 3 nouvelles, plus une somme espèces de 500 fr. Porté à 18 millions en 1919; à 30 millions en 1923, et à 52.500.000 fr. en octobre 1928. Porté en 1948 à 105 millions par l'émission au pair de 105.000 actions nouvelles de 500 fr.. en 1947 à 315 millions par la création de 420.000 actions nouvelles de 500 fr. attribuées gratuitement aux actionnaires (2 nouv. pour 1 anc.). Porté en 1949 à 787.500.000 fr. élévation du nominal de 500 à 625 fr. (puis titres regroupés en 2.500 fr.) et par création de 157.500 actions de 2.500 fr. attribuées gratuitement (1 nouv. pour 1 anc.).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Au mois de juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % minimum à la réserve, 5 % d'intérêt aux actions. Sur le solde 85 % aux actions, 10 % au conseil. 5 % au comité de direction.

SERVICE FINANCIER : Actions . Crédit industriel et commercial, Marseillaise de Crédit. Comptoir national d'escompte, Crédit lyonnais, Société générale, Banque de Paris et des Pays-Bas.

TRANSFERTS : Actions : C.I.C. ; obligations : Comptoir National d'Escompte, Crédit Lyonnais et Banque parisienne pour le Maroc.

TRANSFERTS : Actions : C.I.C.; obligations : Comptoir d'Escompte.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 43. - Notice SEF : TR 32.
 COUPONS NETS AU PORTEUR : - n° 33 (10 juillet 1951), 144 fr. ; 34 (15 juillet 1952), 143 fr. ; 35 (3 novembre 1953), 144 fr. ; 36 (15 juillet 1954), 205 fr. ; 37 (15 juillet 1955), 225 fr.

Ex.	Amort.	Provisions	Bénéf. net	Réserves	Divid.+tan.	Divid. brut act.
	(En 1.000 fr.)					(en fr.)
1945	26.354	4.600	9.039	—	9.047	80
1946	21.083	—	14.334	—	9.571	80
1947	54.897	66.676	12.851	—	15.750	25
1948	339.830	104.668	31.687	—	33.094	50
1949	329.259	102.964	56.313	—	56.819	175
1950	141.493	2.993	56.876	—	56.875	175
1951	272.174	357.474	56.875	—	56.875	175
1952	379.124	97.645	56.875	—	56.875	175
1953	382.839	43.633	87.500	4.375	83.125	250
1954	482.844	72.348	96.711	4.835	91.875	275

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immatriculations (nettes)	1.346.705	3.127.944	5.066.432	4.478.380	3.989.464
Autres valeurs immobilisées	27.160	30.792	85.668	89.668	90.212
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	257.451	351.208	368.551	362.207	355.093
Débiteurs	876.889	1.167.781	1.082.567	1.049.598	1.399.847
Disponible	620.932	639.242	465.093	625.137	747.534
Comptes voyages en cours	134.474	154.805	201.251	194.609	75.610
	<u>3.263.611</u>	<u>5.471.772</u>	<u>7.269.562</u>	<u>6.799.499</u>	<u>6.647.750</u>
PASSIF					
Capital	787.500	787.500	787.500	787.500	787.500
Réserves	759.460	2.181.960	3.918.215	3.560.840	3.570.051
Fonds de renouvellement et provisions	567.513	489.492	74.493	248.900	242.328
Dette à long terme	207.900	598.107	1.006.091	718.991	658.280

Dettes à court terme	569.687	908.948	987.791	1.042.065	1.098.750
Comptes voyages en cours	314.676	453.890	438.597	353.703	198.968
Bénéfices	56.875	56.875	56.875	87.500	91.875
	<u>3.263.611</u>	<u>5.471.772</u>	<u>7.269.562</u>	<u>6.799.499</u>	<u>6.647.750</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juillet 1959)

Avant de présenter les comptes de l'exercice 1958 à l'assemblée du 30 juin, M. Martel, président-directeur général, a tenu à exposer l'évolution du problème posé par la ligne d'Amérique du Sud, dont les pertes pèsent lourdement sur l'exploitation.

« À ce problème, il ne peut y avoir que deux solutions, a dit M. Martel : soit l'arrêt du service et la vente des navires, soit le maintien de la ligne grâce à une aide financière du gouvernement. C'est sous cet aspect et avec cette netteté que la question a été soumise aux Pouvoirs publics dès le 16 mai de l'année dernière par une lettre adressée au ministre d'alors de la Marine marchande.

La première solution, qui pouvait apparaître de caractère plus industriel et commercial, se heurte malheureusement à deux obstacles sérieux : d'abord une loi interdisant la vente de navires français à l'étranger sans une autorisation préalable du gouvernement ; ensuite une loi de février 1948 interdisant à toute compagnie de navigation de supprimer une ligne régulière sans avoir consulté auparavant les Pouvoirs publics sur l'opportunité de la maintenir par le moyen d'une aide de l'État.

Outre qu'une demande d'autorisation de vente ne pouvait de ce fait intervenir qu'en deuxième étape, le précédent récent d'un refus d'autorisation opposé à un des collègues de la société nous déconseillait de la présenter en commençant, a poursuivi le président. Force nous était donc d'orienter nos premières démarches vers le Conseil supérieur de la marine marchande. Nous l'avons fait le 15 octobre 1958, dès que les circonstances nous ont paru se prêter à des négociations. Le Conseil supérieur s'est prononcé en faveur du maintien de la ligne, considérant qu'elle présentait un intérêt national.

Forts de cet avis et sachant que le dossier avait été transmis à l'administration de la Marine marchande, nous avons saisi cette dernière dès le mois de novembre d'un memorandum dans lequel nous formulons nos idées quant aux bases possibles d'un accord entre notre société et l'État, suggérant que soient entreprises immédiatement des négociations dont le résultat arrêté

Une première réponse nous est parvenue vers le milieu de mars 1959 : elle n'était que partiellement satisfaisante, du fait que le montant de l'aide proposée pour l'exercice 1959 apparaissait insuffisant, et, plus encore, qu'il n'y était faite aucune allusion à l'accord de durée qui s'impose dans le cas du maintien de la ligne. Je ne vous citerai pas par le menu les démarches qui ont été faites par nous, les notes et les lettres qui ont été rédigées pour expliquer notre but et préciser nos arguments. Le but est clair ; il s'agit de sauver une ligne qui maintient avec dignité une présence française dans des pays imprégnés de notre culture, et où nos intérêts doivent normalement se développer, mais qui actuellement souffrent de circonstances politiques et économiques particulièrement pénibles. Nos arguments sont simples : nos deux navires gagnent à la France des sommes appréciables en devises. Ils donnent, à bord et à terre, du travail à un millier de personnes environ ; ils dépensent à Marseille et en France des sommes extrêmement importantes dont la suppression serait durement ressentie. Leur activité provoque le paiement d'impôts et de taxes diverses dont le total est loin d'être négligeable. Enfin, la disparition de nos navires abandonnerait à nos concurrents

étrangers, tous largement soutenus par leurs gouvernements, des recettes considérables dont serait privée l'économie française.

Tout ceci a été exposé, a conclu M. Martel, avec la documentation et les précisions nécessaires, à toutes les personnalités gouvernementales intéressées, ainsi qu'à toutes celles que ce problème peut toucher. Il nous est impossible de vous dire quand interviendra la solution ; nous croyons cependant qu'elle ne saurait tarder. »

Les comptes de 1958 ont été approuvés par l'assemblée.

Un actionnaire, représentant un nombre important d'actions, a insisté pour que le Conseil presse les négociations auprès du gouvernement en ce qui concerne la ligne d'Amérique du Sud. Il a demandé que l'arrêt des navires *Provence* et *Bretagne* soit décidé si la Société n'obtient pas une aide permettant la continuation de la ligne.

WW 1979 :

BRETON (Henri, Frédéric, Julien), ingénieur. Né le 2 déc. 1910 à Marseille (B.-du-Ph.). Fils de Lucien Breton, directeur de sociétés, l'un des pionniers de l'industrie du cinéma en France, et de M^{me}, née Noélie Druilhe. Mar. le 16 janv. 1943 à M^{lle} **Monique Fabre** (2 enf. : Mireille [M^{me} Jean-Pierre Meyer], François). Études : Lycée Thiers à Marseille. Dipl. : **ancien élève de l'École polytechnique**. Carr. : **ingénieur en chef de l'artillerie navale**, chef de la circonscription de Marseille des industries mécaniques et électriques au ministère de la Production industrielle (1940-1942), directeur adjoint des services techniques de l'Hôtel de Ville de Marseille (1944), chef des circonscriptions de Marseille et de La Seyne du Service de la surveillance des travaux et fabrications de la Marine (1944-1954), **directeur technique de la Société générale de transports maritimes (S.G.T.M.) (1954-1962), directeur conseil (1962-1967) de la Compagnie Fraissinet* et de la S.G.T.M., directeur général (1967-1973) puis directeur général honoraire des Nouvelles Messageries de la Presse parisienne (N.M.P.P.)**. Décor. : officier de la Légion d'honneur, officier du Mérite maritime, **commandeur du Ouissam alaouite, du Nichan el-Anouar, chevalier du Million d'Éléphants et du Parasol blanc**. S'intéresse à l'histoire et l'archéologie de la Provence et du comtat venaissin. Sport : chasse. Adr. : privées, le Jardin des Hespérides, av. de Provence, 13260 Cassis et le Petit-Saint-Estève, Châteauvert, 83670 Bariols.

[/x0][Rien sur décès après 1970]

Who's who européen, 1967 :

SILVY Paul-Albert. Contrôleur général e.r. Né à Grenoble, le 16.6.1904. F. : d'Édouard et de Jeanne Bonnet. M. : le 7.11.1927, à Marseille, avec Jacqueline Martel. Enf. : Serge, Gérard, Bernard, Nicole, Martine et Pierre. Études : inst. comm. Univ. Grenoble. Carr. : 1926 insp. **Soc. gén. de transports mar.**, 1940 insp. gén. et dir. gén. Éts Gaymard Marseille, 1959 sous-dir.-chef des services hôteliers et depuis 1962 contrôleur gén. du commissariat et des services hôteliers Cies de navigation « Fraissinet & Cyprien Fabre », « Cie Fabre » et **S.G.T.M., e.r., It-col. de réserve**. Décor. : Ch. O. nat. Légion d'hon., Cr. de guerre, Ch. O. du Mérite mil., Off. O. Palmes acad. Membre : v.-prés. hre Off. de réserve Marseille, **v.-prés. d'hon. Sidi-Brabim des Bouches-du-Rhône**. Adr. priv. : 19, rue Roux de Brignoles, Marseille 6, et « Le Prieuré de l'Abyme » 38 Biviers, France.
